



GRAND CONSEIL

Commission des finances (COFIN)

JUIN 2018

**Rapport de majorité de la commission
chargée de contrôler les comptes de
l'Etat de Vaud**

Année 2017

COMPTES 17

Bureau

Président et rapporteur général	M. Alexandre Berthoud
Vice-présidents	M. Stéphane Montangero M. Jean-Marc Sordet

Sous-commissions

Départements

Commissaires

Territoire et environnement (DTE)	M. Alberto Cherubini, rapporteur Mme Claire Richard
Formation, jeunesse et culture (DFJC)	M. Guy-Philippe Bolay M. Maurice Mischler, rapporteur
Institution et sécurité (DIS)	M. Nicolas Glauser M. Serge Melly, rapporteur
Santé et action sociale (DSAS)	Mme Anne Baehler Bech, rapportrice M. Gérard Mojon, rapporteur
Economie, innovation et sport (DEIS)	Mme Amélie Cherbuin M. Jean-Marc Sordet, rapporteur
Infrastructures et ressources humaines (DIRH)	M. Hadrien Buclin, rapporteur M. Georges Zünd
Finances et relations extérieures (DFIRE)	M. Stéphane Montangero M. Pierre-André Pernoud, rapporteur

Autres entités

Ordre judiciaire vaudois (OJV)	M. Nicolas Glauser M. Serge Melly, rapporteur
Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)	M. Alberto Cherubini, rapporteur Mme Claire Richard
Secrétaire de la commission	M. Fabrice Mascello

TABLE DES MATIERES

1. Travaux de la Commission des finances	5
1.1 Généralités	5
1.2 Auditions / documentation	5
1.3 Recommandations de la COFIN et du CCF / observations.....	5
1.3.1 COFIN.....	5
1.3.2 Contrôle cantonal des finances (CCF).....	5
1.4 Thème d'étude transversal.....	5
1.5 Rapport de la CTSI sur les comptes 2017 de la DSI	7
2. Comptes 2017	10
2.1 Comparaison avec le budget 2017 (après attribution aux préfinancements /autres capitaux propres)	10
2.2 Comparaison avec le budget 2017 (sans crédit supplémentaire / avec écritures de boucllement)	10
2.3 Comparaison avec le budget 2017 (avec crédits supplémentaires)	11
2.4 Comparaison avec les comptes 2016 (sans les écritures de boucllement, d'attribution et mesures CHUV)	11
2.5 Ecritures de boucllement et de préfinancements/autres capitaux propres pour les comptes 2017	13
2.6 Compte de résultat extraordinaire	14
3. Résultats 2017	15
3.1 Résultat après attribution aux préfinancements/autres capitaux propres.....	15
3.2 Résultat total, compte de résultat	15
4. Dépenses d'investissement	16
4.1 Dépenses d'investissement à amortir	16
4.2 Crédits d'investissement disponibles.....	16
4.3 Dépenses d'investissement 2017.....	16
4.4 Attribution aux préfinancements.....	16
4.5 Solde comptable négatif de certains investissements	16
5. Bilan	18
6. Considérations générales	19
6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires.....	19
6.1.1 Crédits supplémentaires	19
6.1.2 Dépassements budgétaires.....	20
6.1.3 Suivi budgétaire.....	21
6.2 Reports de crédits	21
6.3 Revenus fiscaux	22
6.4 Garanties accordées par l'Etat de Vaud	22
6.5 Fonds, dons et legs.....	23
6.6 Régimes financiers particuliers.....	24
6.6.1 Université de Lausanne	24
6.6.2 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV).....	24
6.6.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud).....	24
6.6.4 Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD)	24
6.6.5 Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL).....	24
6.6.6 Haute école de santé Vaud (HESAV).....	24
6.7 Participations (patrimoine administratif).....	24
7. Rapport annuel du Conseil d'Etat	25
8. Rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF)	25
9. Conclusions	26
9.1 Remerciements	26
9.2 Prise de position de la COFIN sur les comptes 2017.....	26
9.2.1 Compte de résultat.....	26
9.2.2 Compte de résultat extraordinaire.....	26
9.2.3 Bilan	26

9.2.4	<i>Etat de la dette</i>	27
9.2.5	<i>Investissements</i>	27
9.2.6	<i>Degré d'autofinancement</i>	27
9.2.7	<i>Note finale</i>	27
9.3	Proposition d'approbation des comptes 2017	27
10.	Observation	28
11.	Rapports des sous-commissions	29
11.1	Département du territoire et de l'environnement	29
11.2	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.....	36
11.3	Département des institutions et de la sécurité	46
11.4	Département de la santé et de l'action sociale	52
11.5	Département de l'économie, de l'innovation et du sport	65
11.6	Département des infrastructures et des ressources humaines	73
11.7	Département des finances et des relations extérieures.....	80
11.8	Ordre judiciaire vaudois	89
11.9	Secrétariat général du Grand Conseil.....	92

1. TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES

1.1 Généralités

La Commission des finances (ci-après COFIN) a tenu 5 séances plénières consacrées à :

- la présentation des comptes 2017,
- l'examen des comptes de chaque département, avec un rapport de chaque sous-commission,
- l'examen du bilan ainsi que les comptes de résultat opérationnel et extraordinaire,
- l'adoption des comptes et du présent rapport.

1.2 Auditions / documentation

Conjointement à la Commission de gestion, la COFIN a reçu une délégation du Contrôle cantonal des finances (CCF) constituée du chef de service, M. Thierry Bonard, accompagné par ses deux adjoints, Mme Nathalie Ferland et M. Philippe Tamborini, pour la présentation de leur rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 2017. Elle a reçu également la cheffe de la Direction générale de la fiscalité (DGF), Mme Marinette Kellenberger accompagnée de son adjoint, M. Bernard Pouly, et a pris connaissance du rapport sur les revenus fiscaux.

Pour la première fois, la COFIN a auditionné une délégation de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI), composée de son président, M. le député Maurice Neyroud et de son vice-président, M. Alexandre Rydlo. Cette commission a en effet été mandatée par la COFIN pour analyser le bouclage des comptes 2017 de la Direction des systèmes d'information (DSI). La CTSI a relevé la pertinence de cette analyse qui lui permet de parachever son étude habituelle du projet de budget de la DSI, pour lequel elle reçoit un mandat depuis plusieurs années. Cette collaboration est dès lors appelée à être renouvelée, dans la mesure où la COFIN a également salué le travail accompli. Le rapport de la CTSI se trouve au point 1.5 de ce rapport.

La COFIN a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport annuel 2017 du Conseil d'Etat (pages 25 à 44 du document) qui fournit toute indication utile à une meilleure compréhension des comptes et de l'évolution de la situation des finances cantonales ; elle invite les députés du Grand Conseil à en faire de même.

1.3 Recommandations de la COFIN et du CCF / observations

1.3.1 COFIN

A l'issue de ses travaux, la COFIN recommande au Grand Conseil, par 12 oui et 1 abstention, d'approuver les comptes 2017 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat (voir pt 9.3 de ce rapport). Un rapport de minorité est annoncé.

La COFIN n'émet aucune observation sur cet exercice.

1.3.2 Contrôle cantonal des finances (CCF)

Comme pour 2014, 2015 et 2016, le CCF recommande l'approbation des comptes 2017, sans réserve (voir pt 8 de ce rapport).

1.4 Thème d'étude transversal

La COFIN a retenu comme thème d'étude pour les comptes 2017 l'analyse des coûts intercantonaux. Durant leurs visites, les sous-commissions ont ainsi pu être documentées par les services sur les prestations déléguées à des tiers (hors du Canton de Vaud) ou provenant de tiers, ainsi que sur les bases légales de référence, si existantes. Les incidences découlant de bases légales fédérales pour lesquelles le canton n'a que peu de marge de manœuvre n'ont pas été documentées dans le détail.

La synthèse de ces échanges se trouve ci-dessous, mais certains commentaires spécifiques à quelques départements ou services sont mentionnés dans les rapports des sous-commissions. A noter que le DIRH, le DFIRE ainsi que le SGC ne sont pas concernés par cette thématique.

DTE

Le service principalement concerné par ce genre de prestations est la Direction générale de l'environnement (DGE), avec la participation financière du canton à hauteur de 50'000 fr. au canton de Fribourg, pour des tâches de surveillance des réserves naturelles sur la rive sud du lac de Neuchâtel, conformément à divers documents (plan directeur intercantonal, plan d'affectation cantonal, règlement et autres conventions-programmes). Voir le commentaire complet de la sous-commission au point 11.1 de ce rapport.

DFJC

La thématique concerne le Secrétariat général (SG), les Directions générales des enseignements obligatoire (DGEO), professionnel (DGEP) et supérieur (DGES), le Service de la protection de la jeunesse (SPJ) ainsi que le Service de l'enseignement spécialisé et l'appui à la formation (SESAF). Les divers accords, conventions et autres concordats règlent pour l'essentiel les conditions financières en lien avec la prise en charge d'élèves, d'apprentis ou encore d'étudiants par le canton de Vaud et d'autres cantons ; la balance entre coûts et revenus est bénéficiaire pour le canton de Vaud à hauteur d'environ 12 mios. Voir le commentaire complet de la sous-commission au point 11.2 de ce rapport.

DIS

Les services concernés sont :

- le Secrétariat général (SG) règle un montant d'environ 133'000 fr. pour des frais de secrétariat en lien avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCFJP) ;
- le Service pénitentiaire (SPEN) qui prend en charge les frais de placement des détenus vaudois hors canton et qui, à l'inverse, enregistre des recettes pour les placements d'autres détenus sur le territoire cantonal. Outre le Code pénal suisse qui encadre ces prestations, les bases légales de référence sont notamment les lois d'exécutions des condamnations pénales (LEP) et de la détention avant jugement (LEDJ), deux concordats sur l'exécution des peines et de la détention pénale, ainsi que les directives concordataires sur les prix de pension. La balance entre les recettes et les frais est globalement défavorable au canton pour un montant d'environ 5,8 mios. Il faut toutefois être conscient du fait que la politique criminelle du canton de Vaud a notamment pour conséquence de prononcer des peines privatives de liberté les plus élevées du pays. Cela nécessite une collaboration active avec les autres cantons pour éviter de devoir reporter des exécutions de peines.
- la Police cantonale (POLCANT) prend à sa charge certains coûts d'environ 1,6 mio, basés sur des concordats et conventions, en lien notamment avec le déminage, les mesures contre la violence lors de manifestations sportives, les uniformes de travail, le transport de détenus, etc.

DSAS

Les services concernés sont notamment :

- le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) qui, sur la base d'un accord avec le canton de Fribourg sur l'hébergement en établissement médico-social hors canton, gère un projet pilote pour la région de la Broye valdo-fribourgeoise (10 établissements). Le solde de l'opération est le suivant :
 - nombre de résidents : 14 vaudois dans le canton de Fribourg vs 22 fribourgeois dans le canton de Vaud ;
 - nombre de journées d'hébergement : 2915 journées dans le canton de Fribourg vs 1707 dans le canton de Vaud ;
 - balance financière favorable au canton de Vaud pour environ 1'800 fr.
- le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) finance les prestations d'aide sociale et les placements dans des établissements socio-éducatifs pour les vaudois domiciliés hors du canton, sur la base d'une convention intercantonale relative aux institutions sociales. Le SPAS perçoit également des recettes liées à la refacturation des frais d'assistance pour les Confédérés séjournant dans le canton ; en 2016, la balance financière était favorable au canton de Vaud pour un montant d'environ 2 mios (5 mios ./ 3 mios). Après un pic en 2013, la tendance est à la baisse, tant pour les Confédérés placés dans le canton de Vaud que pour les vaudois placés hors-canton.

- Le CHUV procède à des échanges avec les HUG (Genève) sur la base d'une convention intercantonale relative à la répartition des activités de médecine hautement spécialisée, ainsi que selon une convention consacrant un accord de principe entre ces deux acteurs de la santé. Certaines activités ont ainsi été attribuées, soit à l'un ou l'autre hôpital universitaire (quelques exceptions pour la pédiatrie). L'impact financier est neutre pour le canton de Vaud qui supporte des coûts identiques qu'un patient vaudois soit traité au CHUV ou aux HUG. Cette répartition des charges et des compétences permet toutefois des gains d'efficacité et d'efficacité.

DEIS

Plusieurs services sont concernés par cette thématique. Ne sont traités ici que les cas ci-dessous, dans la mesure où le Service de la population (SPOP) et le Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) utilisent diverses bases fédérales pour leurs prestations hors-canton :

- le service cantonal des affaires vétérinaires (SCAV) œuvre avec les cantons romands (FR, GE, JU, NE, VS) sur la base d'un accord de coopération régionale renforcée dans les domaines du contrôle des denrées alimentaires et des affaires vétérinaires (plus spécifiquement : la chimie, la biologie moléculaire et la médecine vétérinaire). Cette collaboration permet le développement d'un réseau fondé sur la complémentarité des rôles, l'échange de prestations ainsi que le partage des compétences et infrastructures ;
- le service de la promotion économique et du commerce (SPECo) a, par définition, une activité tournée vers l'extérieur du canton. Il travaille sur la base de divers accords intercantonaux de coordination et de partenariat avec plusieurs associations, telles que la Greater Geneva Bern Area (GGBA), le Switzerland Global Enterprise ou encore Arc Jurassien. La loi cantonale sur l'appui au développement économique (LADE) fait bien entendu partie des textes légaux utilisés. Globalement et assez logiquement, le but de ces partenariats vise à soutenir le développement économique du canton par le biais d'échange de prestations avec des partenaires. Le canton règle une cotisation annuelle dans chacune de ces structures en tant que membre.

OJV

L'Ordre judiciaire vaudois délègue des prestations à des tiers principalement dans le cadre de placements de mineurs et de certaines détentions préventives. Voir le commentaire complet de la sous-commission au point 11.8 de ce rapport.

1.5 Rapport de la CTSI sur les comptes 2017 de la DSI

La Commission des finances (COFIN) a confié pour la première fois à la CTSI le mandat d'examiner les comptes de la Direction des systèmes d'information (DSI). La CTSI a concentré son examen sur les charges informatiques et les amortissements du crédit d'inventaire.

1.5.1 Constats principaux suite à l'examen des comptes 2017 de la DSI

Respect du budget global de la DSI (groupes 30, 31, 33 et 34)

La CTSI constate que les comptes informatiques 2017 sont très proches du budget. Ce qui confirme l'efficacité du suivi financier et de la gestion des projets de la DSI.

On retrouve les chiffres ci-dessous à la p. 219 de la brochure des comptes, rubrique 047 :

Budget 2017	138'100'700
Crédits supplémentaires	2'519'000
Charges 2017 (y compris les reports de crédits : 2'660'000-2'360'000)	-136'966'860
Solde	3'652'840

Amortissements du crédit d'inventaire

L'écart (solde) ci-dessus de 3'652'840 fr. inclut, pour environ 1.5 million, une différence entre les amortissements budgétés de 8'305'100 fr. et ceux comptabilisés de 6'790'380 fr. Cet écart s'explique par le déplafonnement tardif en 2017 du crédit d'inventaire (cf EMD 4 / 2017).

Seuls les amortissements en lien avec le crédit d'inventaire figurent dans le budget de la DSI, les autres amortissements relatifs aux investissements informatiques sont tous comptabilisés au niveau du SAGEFI.

Respect du budget des charges informatiques (groupes 31)

Le solde 2017 pour les charges informatiques se calcule de la manière suivante :

Budget 2017	68'206'600
Reports de crédits 2016 sur 2017	+ 2'660'000
Crédits supplémentaires	+ 2'244'000
Budget 2017 actualisé	73'110'600
Charges 2017 (effectives)	- 68'637'500
Reports de crédits 2017 sur 2018	- 2'360'000
Solde 2017 (non dépensé) par rapport au budget actualisé	2'113'100

Priorisation des projets, crédits supplémentaires et réattributions

La CTSI constate que la DSI travaille sur la base d'**une enveloppe budgétaire** au sein de laquelle elle réattribue durant l'année les budgets de certains projets sur d'autres projets en fonction de nouvelles priorités, de disponibilités financières, de besoin de financement d'activités transverses, etc.

Les réattributions entre projets se montent à env. 15 millions, soit près de 20% du total du budget informatique ; comme ces réattributions se compensent, elles n'ont aucun effet sur les charges totales comptabilisées. Les réattributions permettent à la DSI de réaliser un grand nombre de projets, sans dépassement budgétaire.

Les crédits supplémentaires en faveur de la DSI sont entièrement compensés par les services demandeurs. Ces crédits supplémentaires se montent à plus de 2 millions en 2017 et permettent de financer durant l'année des demandes urgentes non budgétées.

Fin du processus d'internalisation

La DSI a remis à la commission une copie du rapport final au Conseil d'Etat sur l'internalisation des ressources externes pour la période 2013-2016. En conclusion, l'internalisation a permis d'importantes économies financières tout en contribuant à la sécurisation des systèmes d'information (SI).

Ce rapport montre que ce projet a rendu possible l'internalisation de 48 postes et la création de 5 autres et que **les économies réalisées s'élèvent à près de 3.4 millions sur la durée du processus** d'internalisation des postes. Ce montant a été affecté aux effets pérennes de divers projets, principalement l'EMPD Sécurité, le SI Finance et la Cyberadministration.

Au vu du bilan positif de la démarche d'internalisation, le recours systématique à des ressources externes - engagement de 15 ETP nouveaux externes (LSE) depuis 2013 - pour assumer l'augmentation du périmètre informatique risque de générer **de nouvelles faiblesses dans les SI (systèmes sensibles¹) avec un surcoût dû aux contrats LSE.**

Le projet d'internalisation s'est terminé en 2016, avec les dernières écritures d'ajustement enregistrées en 2017, dès lors il n'y aura plus d'économies d'internalisation dans les comptes 2018.

Comptes d'investissements : cockpit ; capacité à réaliser

Cockpit pour les dépenses d'investissement (EMPD)

A la demande de la CTSI, la DSI a élaboré un tableau de pilotage (cockpit) dans lequel figure l'essentiel des éléments liés aux projets d'investissement informatique. Ce tableau présente tous les investissements en cours, mais il ne prend pas en compte les projets enregistrés dans les comptes de fonctionnement.

Le cockpit comprend des éléments qualitatifs et quantitatifs qui permettent de voir l'état des projets, selon divers indicateurs : Finances/Budget ; Qualité/Résultats ; Charge/RH ; Avancement/Délais. La CTSI trouve important de faire figurer la date estimée de mise en production, en relation notamment avec le planning initial présenté dans l'EMPD. Il est prévu de soumettre à la CTSI une version mise à jour du cockpit deux fois par année, au moment de l'analyse du budget et au moment des comptes.

¹ Systèmes sensibles : il s'agit des systèmes d'information utilisés dans les services qui traitent de données confidentielles, notamment la police, l'administration fiscale, la justice ou la santé.

Investissements et capacité à réaliser

La maintenance courante (applications et infrastructures) représente env. 82% des charges informatiques de la DSI, soit un montant de 55 millions. Cela signifie que 18% du budget, soit 12.5 millions sont destinés aux projets et évolutions généralement mineures ou qui comportent un fort caractère d'urgence. La proportion pour des dépenses incompressibles peut paraître élevée; mais il convient de prendre en considération que 23 à 24 millions sont investis annuellement pour des nouveaux projets (EMPD).

Si l'on ajoute ces 23 à 24 millions d'investissements aux 12.5 millions de projets inscrits au budget de fonctionnement, on atteint pratiquement 40 millions d'investissements dans des évolutions ou des projets nouveaux.

Concernant les investissements (EMPD), on ne se trouve plus dans une problématique de moyens, mais plutôt dans **une problématique de capacité à réaliser**, puisque pour un budget alloué de 28.1 millions, la DSI a pu investir pour environ 23 millions en 2017.

1.5.2 Conclusions

Parmi les divers constats, la CTSI souligne en conclusion les trois points suivants :

- Le cockpit établi par la DSI permet un suivi de tous les projets d'investissement (EMPD), il est prévu d'élaborer un tableau de bord pour les projets et évolutions du compte de fonctionnement, présenté par entité.
- Les comptes informatiques sont gérés dans le cadre d'une enveloppe budgétaire qui est maîtrisée et parfaitement respectée. A l'avenir, la CTSI souhaite recevoir une liste des projets urgents et exceptionnels qui ont mobilisé des ressources durant l'année, mais qui ne figuraient pas au budget initial.
- A l'issue du processus d'internalisation qui a permis d'importantes économies financières tout en contribuant à la sécurisation des systèmes d'information (SI), il faut éviter que l'augmentation du périmètre informatique donne lieu à trop de nouveaux contrats de type LSE. Le recours systématique à des ressources externes irait dans le sens contraire des bénéfices produits par l'internalisation sur la période 2013-2016.

À l'issue de son analyse, conformément au mandat confié par la COFIN, la CTSI recommande d'accepter les comptes informatiques 2017 tel que présentés par le Conseil d'Etat.

2. COMPTES 2017

Ce rapport présente un certain nombre d'éléments relatifs aux résultats 2017. Pour plus de détails, il est important de se référer également à la brochure des comptes 2017 ainsi qu'au rapport annuel du Conseil d'Etat pour l'exercice soumis à analyse.

2.1 Comparaison avec le budget 2017 (après attribution aux préfinancements /autres capitaux propres)

	Charges	Revenus	Résultat
Budget 2017	9'298'030'400	9'298'092'400	62'000
Comptes 2017	10'003'990'217	10'151'453'545	147'463'328
Différence en fr.	705'959'817	853'361'145	147'401'328
Différence en %	7.59%	9.18%	

En intégrant les attributions de 339 mios aux préfinancements et aux autres capitaux propres aux comptes de fonctionnement, les charges progressent de 7,59% alors que les revenus augmentent de 9,18%, pour un résultat final de 147'463'328 fr. (voir pt 3.1 de ce rapport).

2.2 Comparaison avec le budget 2017 (sans crédit supplémentaire / avec écritures de boucllement)

Les comptes de fonctionnement bouclent avec un résultat plus favorable que les prévisions budgétaires comme le montre le tableau ci-dessous :

	Charges	Revenus	Résultat
Budget 2017	9'298'030'400	9'298'092'400	62'000
Comptes 2017	9'664'990'217	10'151'453'545	486'463'328
Différence en fr.	366'959'817	853'361'145	486'401'328
Ecritures de boucllements (fonctionnement)	- 155'178'311		
TOTAL	+ 211'781'506		

Les charges des comptes sont supérieures au budget de 367 mios (+3,95%), en raison de l'enregistrement dans les comptes 2017 de certaines écritures de boucllement (voir détail et commentaires au pt. 2.5) d'un montant total de 494,2 mios, ces dernières se scindent toutefois en deux parties : celles liées au compte de fonctionnement (155,2 mios mentionnées ci-dessus) et celles en lien avec les attributions aux préfinancements et autres capitaux propres (339 mios – non comprises dans le résultat de 486,47 mios), car enregistrées en tant que charges extraordinaires, conformément au MCH2. Au final, les charges de l'Etat sont supérieures de 211,8 mios au budget.

2.3 Comparaison avec le budget 2017 (avec crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus	Résultat
Budget 2017	9'298'030'400	9'298'092'400	62'000
Crédits supplémentaires	178'574'900	106'420'700	-72'154'200
Budget total 2017	9'476'605'300	9'404'513'100	-72'092'200
Comptes 2017	9'664'990'217	10'151'453'545	486'463'328
Différence en fr.	188'384'917	746'940'445	558'555'528
Différence en %	1.99%	7.94%	

Le budget total, intégrant les crédits supplémentaires, résulte en un excédent de charges de 72,1 mios. L'écart par rapport aux comptes s'élève à 558,6 mios s'explique par des revenus de 746,9 mios supérieurs aux prévisions et des charges supérieures se montant à 188,4 mios.

2.4 Comparaison avec les comptes 2016 (sans les écritures de bouclage, d'attribution et mesures CHUV)

	Charges	Revenus	Résultat
Comptes 2016	9'185'186'042	9'825'034'654	639'848'612
Comptes 2017	9'383'465'286	10'151'453'545	767'988'259
Différence en fr.	198'279'244	326'418'891	128'139'647
Différence en % des comptes 2016	2.16%	3.32%	1.16%

A périmètre comptable équivalent retraités 2016 vs 2017 (hors mesures CHUV, écritures de bouclage et d'attribution mentionnées pour ces deux années), les charges 2017 progressent de 198 mios (+ 2,2%) et les revenus de 326,4 (+3,3%). Pour rappel, le budget 2017 prévoyait une croissance des charges de 1,9%.

Variation des charges et des revenus par rapport au budget 2017 et comptes 2016

(le total des charges par département ne comprend pas les écritures d'attribution aux préfinancements et aux autres capitaux propres, soit 38,5 mios en 2016 et 339 mios en 2017)

	<u>Budget 2017</u>	<u>Comptes 2017</u>	<u>Variation</u> <u>Budget / Comptes 2017</u>		<u>Comptes 2016</u>	<u>Variation</u> <u>Comptes 2016/2017</u>	
Revenus							
DTE	425'059'800	451'994'554	26'934'754	6.34%	405'602'723	46'391'831	11.44%
DFJC	431'342'300	447'607'366	16'265'066	3.77%	437'121'900	10'485'466	2.40%
DIS	199'736'300	215'882'787	16'146'487	8.08%	220'253'097	-4'370'310	-1.98%
DSAS	1'184'376'200	1'253'394'374	69'018'174	5.83%	1'243'818'719	9'575'655	0.77%
DEIS	513'389'900	527'378'049	13'988'149	2.72%	533'103'623	-5'725'574	-1.07%
DIRH	142'140'300	158'477'238	16'336'938	11.49%	148'950'651	9'526'587	6.40%
DFIRE	6'315'546'300	7'010'034'175	694'487'875	11.00%	6'749'798'751	260'235'424	3.86%
OJV	86'497'300	86'658'105	160'805	0.19%	86'382'211	275'894	0.32%
SGC	4'000	26'896	22'896	572.40%	2'979	23'917	802.85%
	9'298'092'400	10'151'453'544	853'361'144	9.18%	9'825'034'654	326'418'890	3.32%
Charges							
DTE	206'950'900	221'010'561	14'059'661	6.79%	183'461'851	37'548'710	20.47%
DFJC	2'854'825'300	2'864'181'479	9'356'179	0.33%	2'801'982'673	62'198'806	2.22%
DIS	553'089'000	561'097'544	8'008'544	1.45%	564'995'564	-3'898'020	-0.69%
DSAS	3'545'734'000	3'715'411'214	169'677'214	4.79%	3'631'538'001	83'873'213	2.31%
DEIS	676'391'400	699'538'681	23'147'281	3.42%	724'295'188	-24'756'507	-3.42%
DIRH	575'287'900	567'733'206	-7'554'694	-1.31%	551'037'785	16'695'421	3.03%
DFIRE	725'473'400	877'687'755	152'214'355	20.98%	986'184'968	-108'497'213	-11.00%
OJV	151'809'500	150'257'256	-1'552'244	-1.02%	149'986'077	271'179	0.18%
SGC	8'469'000	8'072'521	-396'479	-4.68%	7'296'570	775'951	10.63%
	9'298'030'400	9'664'990'217	366'959'817	3.95%	9'600'778'677	64'211'540	0.67%

2.5 Ecritures de boucllement et de préfinancements/autres capitaux propres pour les comptes 2017

Ecritures	Montants en mios
Compensation aux communes, baisse d'imposition du bénéfice des sociétés	27,0
Subventions remboursement emprunts EMS et institutions échus	27,2
Amortissements non planifiés prêts entreprises de transport public	10,6
Amortissements non planifiés subventions d'investissements terminés	21,8
Amortissements non planifiés objets informatiques	19,6
Amortissements non planifiés bâtiments et entretien	33,1
Amortissements non planifiés routes et bruit	15,9
<i>Sous-total écritures de boucllement</i>	<i>155,2</i>
Préfinancement « Programme renforcement diversification tissu économique »	75,0
Préfinancement « Chantiers patrimoniaux et archéologiques »	8,0
Attribution aux autres capitaux propres « surcoût feuille de route RIE III –VD »	256,0
<i>Sous-total préfinancements</i>	<i>339,0</i>
TOTAL	494,2

Le montant de 494,2 mios se scinde en deux parties : les écritures de boucllement liées au fonctionnement pour un montant de 155,2 mios et celles liées au préfinancement pour un montant de 339,0 mios. Alors que sous l'égide du MCH1, l'entier des écritures de boucllement était intégré dans le périmètre des comptes de fonctionnement, la mise en œuvre du MCH2 demande que les écritures liées aux attributions pour les préfinancements et les autres capitaux propres soient enregistrées en charges extraordinaires, hors périmètre du compte de résultat opérationnel.

2.6 Compte de résultat extraordinaire

	2017
Charges extraordinaires	339'174'363
Revenus extraordinaires	117'770'761
Charge extraordinaire	-221'403'602

Ce compte se solde par une perte de 221,4 mios qui se compose des principales positions suivantes :

Charges extraordinaires (339,2 mios)

Attribution à des préfinancements (83 mios)

Programme de diversification économique (75 mios), participation vaudoise aux futurs crédits de fouilles archéologiques (8 mios)

Attributions aux autres capitaux propres (256 mios)

Surcoût estimé pour la feuille de route RIE III – VD en 2019 et 2020

Produits extraordinaires (117,8 mios)

Versement BCV (57,6 mios)

Versement extraordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise à ses actionnaires par un prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital (septième année consécutive).

Divers prélèvements sur les préfinancements (26,1 mios)

Revenus divers extraordinaires (18,3 mios)

Revenus de transferts extraordinaires (14,1 mios)

3. RESULTATS 2017

3.1 Résultat après attribution aux préfinancements/autres capitaux propres

Résultat après préfinancements	2017
Résultat opérationnel (excédent)	486'463'328
Attribution aux préfinancements/autres capitaux propres	- 339'000'000
Excédent de revenus	147'463'328

Le résultat des comptes de l'Etat est présenté avec les écritures d'attribution à des préfinancements et aux autres capitaux propres. Cette année, le résultat des comptes 2017 après attributions de 339 mios présente un excédent de revenus de 147,5 mios.

3.2 Résultat total, compte de résultat

Résultat de l'exercice	2017
Résultat opérationnel (excédent)	486'463'328
Résultat extraordinaire	-221'403'602
Excédent de revenus	265'059'726

Au résultat opérationnel de 486,5 mios, il convient de soustraire le résultat extraordinaire obtenu durant l'exercice, soit une perte de 221,4 (voir pt 2.6 ci-dessus). Le résultat global de l'exercice 2017 se solde par conséquent par un excédent de revenus de 265,1 mios.

4. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

4.1 Dépenses d'investissement à amortir

Les crédits accordés par le Grand Conseil pour les dépenses d'investissement en cours d'amortissement au 31 décembre 2017 totalisent un montant de 4,376 mrd (voir tableau «Etat des dépenses et recettes d'investissements au 31 décembre 2017», pages 281 à 293 de la brochure des comptes).

Les amortissements sur les dépenses d'investissement comptabilisés en 2017 atteignent le montant de 269,3 mios contre 420,9 pour 2016. Cette baisse de 151,6 mios provient d'amortissements non planifiés en 2017 moindres que ceux effectués en 2016 et d'amortissements planifiés en baisse compte tenu de dépenses moins importantes enregistrées en 2017 et des amortissements non planifiés enregistrés en 2016.

4.2 Crédits d'investissement disponibles

Selon le tableau de contrôle des dépenses d'investissement, le solde des crédits d'investissement disponible pour les prochaines années s'élève à 1,124 mrd (votés et non dépensés).

4.3 Dépenses d'investissement 2017

Le budget des dépenses d'investissement prévoyait un total net de 365,1 mios à la charge du Canton, soit respectivement 405,6 mios de dépenses brutes et 40,5 mios de contributions de tiers. En tenant compte des participations de la Confédération et de tiers pour les différents ouvrages (36,3 mios), les dépenses brutes (budget des dépenses d'investissements) effectivement injectées dans l'économie vaudoise atteignent, pour l'exercice 2017, 286,4 mios. L'effet net pour les comptes de l'Etat est de 250,1 mios, soit 115 mios de moins que ne le prévoyait le budget. Cet écart s'explique essentiellement par des retards pris sur de nombreux projets.

Le détail des dépenses d'investissement de l'exercice 2017 est présenté en pages 272 à 280 de la brochure des comptes.

4.4 Attribution aux préfinancements

Les préfinancements sont constitués pour des projets à venir. Ils sont fixés par l'autorité compétente, en l'occurrence le Conseil d'Etat lors du bouclage des comptes lorsque le contexte conjoncturel le permet. Ils permettent au Conseil d'Etat d'augmenter sa marge de manœuvre, notamment en matière d'investissement puisque les préfinancements constitués sont utilisés pour financer tout ou partie de leur amortissement.

4.5 Solde comptable négatif de certains investissements

Certains objets d'investissement présentent des soldes comptables négatifs. La raison est historique et provient du fait qu'avant l'année 2014, les objets d'investissements étaient amortis de manière linéaire sur la base des montants fixés par les décrets. Ainsi, il n'était pas rare de constater des soldes négatifs si les dépenses nettes étaient inférieures à la charge d'amortissement calculée.

Lors du passage du MCH1 au MCH2 et selon les recommandations y afférentes (aucun retraitement du patrimoine administratif), les objets présentant des soldes négatifs ont été repris dans le bilan au 1er janvier 2014. A terme, ces soldes négatifs devraient disparaître soit par de nouvelles dépenses ou par des bouclages d'objet étant entendu également que la méthode d'amortissement a changé puisqu'elle n'est non plus basée sur le montant du décret, mais sur les dépenses nettes.

Le tableau ci-après montre l'évolution des écarts enregistrés depuis 1998 entre les prévisions d'investissement et les investissements effectifs.

Année	Dépenses budgétisées en mios de Fr.	Dépenses effectuées en mios de Fr.	En % du budget	Ecart par rapport au budget en mios de Fr.
1998	300,0	251,1	83,7 %	- 48,9
1999	207,0	195,0	94,2 %	- 12,0
2000	202,0	165,6	82,0 %	- 36,4
2001	213,4	207,7	97,3 %	- 5,7
2002	231,7	221,6	95,6 %	- 10,1
2003	250,6	201,4	80,4 %	- 49,2
2004	219,8	187,1	85,1 %	- 32,7
2005	200,0	160,4	80,2 %	- 39,6
2006	200,0	157,8	78,9 %	- 42,2
2007	200,0	140,9	70,5 %	- 59,1
2008	215,0	153,8	71,5 %	- 61,2
2009	301,0	166,4	55,3 %	- 134,6
2010	300,0	304,2	101,4%	+ 4,2
2011	300,0	234,2	78,1%	- 65,8
2012	300,0	257,9	85,9%	- 42,1
2013	320,9	240,9	75,1%	- 80,0
2014	369,2	303,3	82,1%	- 65,9
2015	421,4	306,1	72,6%	- 115,3
2016	437,9	318,1	72,6%	- 119,8
2017	365,1	250,1	68,5%	- 115

5. BILAN

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Le bilan de l'Etat de Vaud au 31 décembre 2017 est présenté dans la brochure des comptes. Une description des variations principales des postes actifs et passifs figure en pages 39 à 43 du rapport annuel du Conseil d'Etat.

Par ailleurs, la COFIN rappelle avec satisfaction que le bilan de l'Etat ne comporte plus de découvert et ce depuis le 1^{er} janvier 2010.

6. CONSIDERATIONS GENERALES

6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires

6.1.1 Crédits supplémentaires

Le total général des crédits supplémentaires nets est passé de 94,5 mios (1,03%) en 2016 à 72,1 mios (0,78%) en 2017. Les pages 364 à 368 de la brochure des comptes détaillent les crédits supplémentaires, avec leur ventilation respective, ayant un impact sur les charges brutes supérieures à 100'000 fr.

	Budget 2017 voté Charges brutes	Crédits supplémentaires nets	Crédits supplémentaires en % du budget voté
DTE	206'950'900	-659'700	-0.32
DFJC	2'854'825'300	2'795'600	0.10
DIS	553'089'000	5'948'300	1.08
DSAS	3'545'734'000	49'126'500	1.39
DEIS	676'391'400	10'373'800	1.53
DIRH	575'287'900	2'037'200	0.35
DFIRE	725'473'400	1'877'500	0.26
OJV	151'809'500	655'000	0.43
SGC	8'469'000	0	0.00
Total	9'298'030'400	72'154'200	0.78

Le nombre de crédits supplémentaires demandés par les services est en légère baisse par rapport à l'année 2016, avec un solde net également inférieur. Ainsi, 177 demandes ont été acceptées pour un total de 72,2 mios en 2017 contre 188 demandes pour 94,5 mios en 2016.

Historique du total des crédits supplémentaires (en mios de fr. nets, après compensation)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre	292	283	272	257	220	201	190	183	188	177
En mios de CHF	16.0	24.4	12.6	40.7	50.2	52.0	47,5	86.1	94.5	72,1

Les 72,1 mios découlant des 177 demandes acceptées en 2017 se répartissent comme suit :

- 25 demandes pour 0 fr. net (montant brut totalement compensé) de compétence des chefs de département (art. 24, al. 2 LFin) ;
- 124 demandes pour 565'600 fr. nets de compétence du Conseil d'Etat (art. 24, al. 1 et 25, al. 2 LFin) ;
- 28 demandes pour 71'588'600 fr. nets de compétence COFIN (art. 24, al. 1 et 25, al. 3 LFin).

A la lecture des informations ci-dessus, on note que, même si le nombre de crédits supplémentaires soumis à la COFIN est modeste, les dispositions de la LFin lui ont permis d'examiner l'essentiel des demandes de crédits supplémentaires présentant des enjeux financiers importants. Un rapport d'activité semestriel est publié par la commission à l'attention du Grand Conseil où le détail des crédits supplémentaires adoptés, et autres bouclements de crédit, est visible.

6.1.2 Dépassements budgétaires

Le montant total des dépassements budgétaires lors du bouclage des comptes 2017 s'élève à 41,7 mios, soit 0,5% des charges totales du budget 2017 (groupes 30, 31 et 36 après suppression des effets financiers dus aux écritures de bouclage). Ce montant est en diminution par rapport à l'année 2016 qui à titre de comparaison et à périmètre constant (une fois neutralisé des effets purement comptables) laissait apparaître un montant de 104,1 mios, soit 1,3% des charges du budget 2016 pour ce même périmètre. Le nombre de rubriques en dépassement budgétaire diminue légèrement et passe à 207 au 31.12.2017 contre 210 une année auparavant. De manière générale, les dépassements se décomposent comme suit (seuls les montants les plus significatifs, supérieurs à 1 mio, sont détaillés) :

- 112 (54,1%) inhérents à des dépassements inférieurs à 10'000 fr. pour un montant global de 0.3 mio (0.7%) ;
- 55 (26,6%) inhérents à des dépassements compris entre 10'000 fr. et 100'000 fr., pour un montant global de 1,6 mio (3,8%) ;
- 34 (16,4%) inhérents à des dépassements compris entre 0.1 mio et 1 mio, pour un montant global de 10,5 mios (25,2%) ;
- 5 (2,4%) inhérents à des dépassements compris entre 1 mio et 10 mios, pour un montant global de 18,8 mios (45,0%) ;
 - DFJC / DGES : 5,2 mios (augmentation du nombre d'étudiants hors canton supérieure aux prévisions budgétaires)
 - DSAS / primes assurance maladie : 2,2 mios (évolution des primes des bénéficiaires de PC AVS / AI supérieures aux prévisions budgétaires)
 - DEIS / SPOP : 2,6 mios (compensation 2016 versée au Centre social d'intégration aux réfugiés (CSIR), totalement compensé par un financement du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM))
 - DIRH / DGMR : 6,9 mios (frais en lien avec l'entretien des routes, notamment service hivernal et prestations supplémentaires demandées par l'Office fédéral des routes (OFROU))
 - DFIRE / DGF : 1,9 mio (dépassement lié à la part communale sur les gains immobiliers)
- 1 (0,5%) inhérent à des dépassements supérieurs à 10 mios, pour un montant global de 10,5 mios (25,2%).
 - DSAS / régime réduction des primes : 10,5 mios (évolution du nombre de nouvelles requêtes de subsides supérieure au crédit supplémentaire déposé)

6.1.3 Suivi budgétaire

Les montants nets des crédits supplémentaires ont évolué comme suit au cours des cinq dernières années :

Exercice	Charges nettes crédits supplémentaires	Revenus nets crédits supplémentaires	Montants nets crédits supplémentaires
2012	80'531'800	30'365'400	50'166'400
2013	106'645'200	54'613'700	52'031'500
2014	98'282'700	50'741'700	47'541'000
2015	160'260'400	74'127'900	86'132'500
2016	175'680'000	81'096'400	94'583'600
2017	178'574'900	106'420'700	72'154'200

Il y a lieu de rappeler que la LFin du 20 septembre 2005, par ses articles 28 (suivi du budget de fonctionnement) et 36 (suivi du budget d'investissement), constitue un outil de surveillance indispensable, non seulement pour le Conseil d'Etat, mais également pour le Grand Conseil par l'intermédiaire de sa COFIN. Celle-ci veille au respect de ces dispositions et le Conseil d'Etat s'est engagé à lui communiquer le résultat du suivi en la forme la plus élaborée possible. Le point de situation au 30 juin 2017 a été fait pour la COFIN le 6 novembre 2017, dans le cadre de ses travaux sur le projet de budget 2018, alors que le point au 31 décembre 2017 découle de la présentation des comptes de l'exercice.

6.2 Reports de crédits

La LFin précise qu'en principe, après la clôture des comptes, les départements ne peuvent pas disposer des crédits budgétaires non utilisés. Toutefois, le Conseil d'Etat peut autoriser le report sur l'année suivante des crédits partiellement ou totalement inutilisés pendant l'exercice budgétaire ; la COFIN est informée de ces reports. A la fin de l'année, les crédits reportés sont en principe périmés.

Les reports de crédits adoptés par le Conseil d'Etat en 2017 sont les suivants :

	Reports totaux 2017 sur 2018	Pour comparaison	
		Reports totaux 2016 sur 2017	Reports totaux 2015 sur 2016
DTE	10'141'923	6'064'000	9'779'167
DFJC	190'000	290'000	150'000
DIS	1'205'000	2'006'100	448'900
DSAS	105'400	194'100	2'913'391
DEIS	1'000'000	1'680'000	700'000
DIRH	3'221'700	2'894'200	2'700'202
DFIRE	3'937'200	6'054'224	3'567'600
OJV	0	198'500	168'500
SGC	0	108'000	
Total	19'801'223	19'489'124	20'427'761

6.3 Revenus fiscaux

Dans le cadre de ses travaux sur l'examen des comptes 2017, la COFIN a pris connaissance du rapport de la Direction générale de la fiscalité (DGF - voir tableau complet ci-dessous, relatif au groupe 40 « revenus fiscaux ») traitant des recettes fiscales. Un commentaire est également rédigé dans le rapport annuel du Conseil d'Etat aux pages 32 et 36 sur les évolutions de « budget 2017 à comptes 2017 » et de « comptes 2016 à comptes 2017 » notamment pour les groupes 40 (Revenus fiscaux), 41 (Patentes et concessions) et 42 (Taxes et compensations). L'évolution du produit des impôts depuis 2012 est disponible en page 327 de la brochure sur les comptes.

De budget à comptes, le total du produit des impôts présente un écart favorable de 418,7 mios (+7,3%) qui découle principalement d'effets exceptionnels (95 mios), conjoncturels (223 mios) et de modifications légales (10 mios). Sans ces éléments, l'écart est réduit à 90 mios (+1,6%), soit proche de l'évolution 2016 – 2017 du PIB vaudois (1,7%).

De comptes à comptes, le résultat enregistre une progression de 139 mios (+2,3%) et est en légère amélioration par rapport à 2015 (+1,4%) et 2016 (+2%). Cette situation de 2017 trouve essentiellement sa source dans les recettes liées impôts directs sur les personnes physiques (principalement revenu, fortune, source, frontaliers, étrangers, pour une moyenne de + 3,85%), pondérées par les résultats des impôts sur les personnes morales (bénéfice, capital, autres impôts PM, pour une moyenne de – 8,5%). A noter que, entre les comptes 2013 et 2017, l'évolution des trois groupes d'impôts déterminants (conjoncturels, personnes morales et physiques) se situe à une moyenne de 1,5%.

	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart comptes/budget 2017		Comptes 2016	Ecart comptes 2017/2016	
CHF							
Impôts sur le revenu	3'438'500'000	3'594'559'739	156'059'739	4.5%	3'477'204'350	117'355'389	3.4%
Impôts sur la fortune	560'000'000	675'237'613	115'237'613	20.6%	641'055'808	34'181'805	5.3%
Impôts à la source	164'000'000	184'964'713	20'964'713	12.8%	170'631'378	14'333'336	8.4%
Impôt sur les frontaliers	100'000'000	100'016'697	16'697	0.0%	100'390'108	-373'411	-0.4%
Impôt spécial des étrangers	116'500'000	111'866'273	-4'633'727	-4.0%	104'342'873	7'523'399	7.2%
Impôts sur le bénéfice	581'600'000	612'715'702	31'115'702	5.4%	663'211'632	-50'495'929	-7.6%
Impôts sur le capital	90'000'000	93'663'828	3'663'828	4.1%	107'570'358	-13'906'530	-12.9%
Autres impôts personnes morales	25'000'000	27'959'971	2'959'971	11.8%	31'437'075	-3'477'104	-11.1%
Gains immobiliers	190'000'000	213'361'773	23'361'773	12.3%	196'250'525	17'111'248	8.7%
Droits de mutation	150'000'000	172'640'126	22'640'126	15.1%	158'521'984	14'118'142	8.9%
Successions et donations	80'000'000	111'038'615	31'038'615	38.8%	119'240'970	-8'202'355	-6.9%
Taxes véhicules	241'970'000	246'470'849	4'500'849	1.9%	241'412'908	5'057'942	2.1%
Divers	27'000'000	38'763'386	11'763'386	43.6%	32'919'454	5'843'933	17.8%
	5'764'570'000	6'183'259'287	418'689'287	7.3%	6'044'189'421	139'069'865	2.3%

6.4 Garanties accordées par l'Etat de Vaud

Lors du bouclage des comptes, le SAGEFI demande sous une forme standardisée à tous les services des informations ciblées sur les garanties et cautionnements octroyés. L'information demandée a trait aussi bien à la base légale qu'au détail du prêt sous-jacent. Pour chaque garantie et cautionnement octroyé, les services doivent se positionner quant au risque pour l'Etat d'être actionné en garantie dans un délai d'une année par les institutions financières. Dans le cadre de ce contrôle, des risques supérieurs à 1 mio pour un total de 8 mios ont été identifiés à la fin 2017 à la DGE (6,3 mios) et au SPECo (1,7 mio).

Le détail des garanties hors bilan accordées par l'Etat se trouve en pages 323 à 325 de la brochure des comptes. Au 31 décembre 2017, le total s'élève à 1,436 mrd et est en hausse en comparaison aux années précédentes : 1,271 mrd à fin 2016 et 1,113 mrd à fin 2015.

6.5 Fonds, dons et legs

Les pages 321 et 322 de la brochure des comptes présentent la ventilation des 59 fonds par l'Etat; leur nombre est en légère diminution par rapport à 2016 (62) et revient à son niveau de 2015, pour un montant total de financements spéciaux et fonds de capitaux propres ainsi que capitaux tiers de 209,1 mios contre 223,2 mios en 2016. Parmi ces 59 positions, 18 fonds dépassent 1 mio, dont 5 d'entre eux qui possèdent un capital supérieur à 10 mios ; le plus important étant celui pour l'énergie, avec 76 mios. Les 37 dons et legs se trouvent détaillés à la page 369 de la brochure des comptes et totalisent un capital de 14,7 mios contre 12,7 mios à fin 2016.

6.6 Régimes financiers particuliers

6.6.1 Université de Lausanne

Le rapport de révision d'Ernst & Young figure en pages 380 et 382 de la brochure des comptes.

6.6.2 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV)

Ce chapitre est intégré au rapport de la sous-commission pour le DSAS. Le rapport de révision d'Ernst & Young figure en pages 377 à 379 de la brochure des comptes

6.6.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud)

Le rapport de révision de Prateo figure en pages 383 à 385 de la brochure des comptes.

6.6.4 Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD)

Le rapport de révision de PWC figure en pages 386 à 388 de la brochure des comptes.

6.6.5 Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL)

Le rapport de révision de PWC figure en pages 386, 391 et 392 de la brochure des comptes.

6.6.6 Haute école de santé Vaud (HESAV)

Le rapport de révision de PWC figure en pages 386, 389 et 390 de la brochure des comptes.

6.7 Participations (patrimoine administratif)

L'inventaire des participations appartenant au patrimoine administratif de l'Etat se trouve dans la brochure des comptes (Titres et participations), en page 301. Leur valeur comptable en 2017 à l'actif du bilan se monte à 9,011 mios et reste inchangée depuis 2014.

7. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ETAT

Selon l'article 139 de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat remet au Grand Conseil son rapport de gestion et les comptes d'Etat pour l'année écoulée le 31 mai au plus tard, sauf cas exceptionnel.

Ces dispositions ont été respectées et la COFIN a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport. Elle invite le lecteur à s'y référer, notamment en ce qui concerne l'évolution du bilan de l'Etat.

8. RAPPORT DU CONTROLE CANTONAL DES FINANCES (CCF)

Le 15 mai 2018, lors d'une séance commune avec la Commission de gestion, la COFIN a pris acte des conclusions du CCF quant à la révision des comptes 2017. **Cet organe d'audit interne recommande, sans réserve, l'approbation des comptes annuels et du bilan pour l'exercice 2017 (voir son rapport en page 373 et 374 de la brochure sur les comptes).**

Cette recommandation sans réserve est un point important : depuis que la responsabilité du contrôle des comptes de l'Etat incombe au CCF, soit 1996, il s'agit du cinquième exercice où ce dernier peut délivrer son opinion sans réserve. Parallèlement, le CCF émet un constat, qui ne remet toutefois pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus, concernant le système de contrôle interne (SCI). En effet, le déploiement de ce dernier au sein de l'administration, bien que concrètement entamé, ne peut pas encore être considéré comme effectif puisque seuls treize services ont obtenu leur certification. La COFIN suit avec attention cette mise en œuvre progressive.

9. CONCLUSIONS

9.1 Remerciements

La COFIN tient à relever, en particulier, la grande disponibilité du SAGEFI. Elle remercie M. le chef du département des finances, M. le chef du SAGEFI et ses collaborateurs, M. le secrétaire de la Commission, ainsi que l'ensemble des services visités par les sous-commissions.

9.2 Prise de position de la COFIN sur les comptes 2017

9.2.1 *Compte de résultat*

Les comptes de l'Etat de Vaud sont bénéficiaires pour la treizième année consécutive, avec un excédent de revenus net de 147 mios dans le compte de résultat. Ce résultat, arrêté par le Conseil d'Etat, tient compte des écritures de boucllement, des préfinancements et d'autres attributions liées à mise à en œuvre dès 2019 de la RIE III vaudoise, pour un montant total de 494,2 mios.

Pour l'exercice 2017, les charges de l'Etat de Vaud s'élèvent à 10,004 mrds. Ce résultat comprend sept écritures de boucllement et trois écritures de préfinancement, dont une aux autres capitaux propres. Dans le cadre de ces écritures de boucllement, les amortissements totalisent 101 mios, 27,2 mios représentent des subventions pour remboursement d'emprunts d'EMS et institutions échus et 27 mios en rapport avec une compensation aux communes dans le cadre de la baisse d'imposition du bénéfice des sociétés. Des préfinancements destinés à favoriser la diversification du tissu économique vaudois sont enregistrés pour 75 mios et 8 mios visent à accroître la participation de l'Etat aux chantiers patrimoniaux et archéologiques dans le canton. D'autre part, une attribution de 256 mios aux autres capitaux propres en vue de la mise en œuvre en 2019 et 2020 de la RIE III vaudoise est également comptabilisée. Ce dernier montant correspond au surcoût estimé pour les deux années (2 x 128 mios) d'absence de compensation fédérale et de non augmentation des recettes provenant des actuelles sociétés avec statut fiscal particulier. Hors écriture de boucllement, les charges de fonctionnement de l'Etat dépassent de 85 mios la prévision budgétaire. A noter que l'augmentation réelle des charges par rapport aux comptes précédents se situe à 198 mios. Les principaux écarts entre les comptes 2016 et 2017 concernent le secteur social (+109 mios), l'asile (+28 mios), des correctifs et amortissements sur les créances fiscales (+33 mios).

L'augmentation du total des revenus est supérieure de 853 mios à ce que prévoyait le budget (+9.2 %). Cet écart s'explique pour moitié par l'augmentation des revenus fiscaux. L'autre moitié comprend notamment la part à l'IFD (+116 mios), au versement du bénéfice de la BNS (+107 mios), à la facture sociale (+38 mios), à l'asile (+46 mios) et à la part de l'impôt anticipé (+41 mios). Dans le cadre de l'augmentation des revenus, fiscaux (+418 mios), il provient principalement d'effets exceptionnels (95 mios), conjoncturels (223 mios) et de modifications légales (10 mios). Sans ces éléments, l'écart est réduit à 90 mios, soit proche du PIB vaudois de 2016 (1.7 %). Par rapport aux comptes 2016, les recettes d'impôts présentent une légère augmentation de 2.3 %. L'impôt sur le revenu marque une reprise de 3.4 % (+117.4 mios).

9.2.2 *Compte de résultat extraordinaire*

L'écart constaté s'explique par des écritures en lien avec des attributions à des préfinancements et à des capitaux propres qui s'élèvent à 339.0 mios en 2017 contre 38.5 mios une année auparavant. Ainsi, un montant de 75.0 mios a été comptabilisé pour un préfinancement destiné au programme de renforcement de la diversification du tissu économique, un deuxième montant de 8.0 mios pour une participation vaudoise aux chantiers patrimoniaux et archéologiques et une attribution aux autres capitaux propres pour 256.0 mios correspondant à une estimation de deux ans de surcoûts liés à la feuille de route RIE III vaudoise pour les années 2019 et 2020.

Sont notamment comptabilisés en 2017 dans les revenus extraordinaires, 57.6 mios dus au versement de la BCV à ses actionnaires par un prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital et ceci pour la septième année consécutive ; une correction du produit à recevoir en lien avec une subvention fédérale de 14.0 mios ; un solde transitoire de participation par l'Etat au déficit 2016 du CHUV de 13.0 mios. Les prélèvements annuels sur les préfinancements ont été effectués pour un montant total de 26.1 mios.

9.2.3 *Bilan*

Selon le rapport du Conseil d'Etat, à l'actif, la variation du total s'explique notamment par : l'augmentation des paiements d'avance, par les contribuables vaudois, des acomptes d'impôts 2018 en 2017 (+109 mios) et

l'augmentation de 38 mios pour l'impôt anticipé. A noter que trois années de cet impôt sont à récupérer (2015, 2016 et 2017) auprès de la Confédération et que le compte courant de la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois a vu son solde progresser de 14 mios à fin 2017. Au passif, l'analyse met notamment en évidence une diminution des engagements courants (- 24 mios) une augmentation des passifs de régularisation (+ 168 mios) ainsi qu'une diminution des engagements financiers à long terme (-201 mios). Voir les commentaires détaillés aux pages 39 à 43 du rapport du Conseil d'Etat.

9.2.4 Etat de la dette

Après neuf réductions consécutives, la dette nette du Canton remonte légèrement depuis 2014 pour atteindre 825 mios aux comptes 2017. Cette croissance s'explique principalement par le versement d'une nouvelle tranche de recapitalisation de la Caisse de pension et le volume croissant des investissements. La charge d'intérêt reste négative à - 8 mios, en raison des intérêts rémunérateurs sur les créances fiscales.

9.2.5 Investissements

S'agissant des investissements, la Commission des finances constate que, globalement, l'Etat a investi 570 mios dans l'économie vaudoise. Les montants engagés par l'Etat pour l'année 2017 sont les suivants :

Investissements bruts y compris la part des tiers	287 mios
Octroi de nouveaux prêts par l'Etat pour	41 mios
Nouvelles garanties de l'Etat pour	242 mios

A titre de comparaison, il est relevé que le Grand Conseil a octroyé :

- pour 2010 : 33 EMPD, 40 objets, 44 décrets pour un total net de 384,9 mios ;
- pour 2011 : 18 EMPD, 29 objets, 29 décrets pour un total net de 239,9 mios ;
- pour 2012 : 26 EMPD, 36 objets, 41 décrets pour un total net de 271,1 mios ;
- pour 2013 : 28 EMPD, 30 objets, 32 décrets pour un total net de 618,5 mios ;
- pour 2014 : 31 EMPD, 39 objets, 41 décrets pour un total net de 495,9 mios ;
- pour 2015 : 32 EMPD, 38 objets, 39 décrets pour un total net de 381,8 mios ;
- pour 2016 : 26 EMPD, 29 objets, 31 décrets pour un total net de 302,6 mios ;
- pour 2017 : 26 EMPD, 29 objets, 33 décrets pour un total net de 247,5 mios.

Ces montants ne comprennent toutefois ni les garanties ni les prêts.

9.2.6 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement se calcule en additionnant les amortissements au résultat opérationnel après attributions, divisés par les dépenses nettes d'investissements. En d'autres termes et d'une manière générale, l'objectif recherché est de 100%, ce qui indique que le flux de trésorerie dégagé par le compte de résultat (résultat + amortissement) permet de financer les investissements du patrimoine administratif.

Pour l'exercice 2017, cet indicateur se situe à 166,6%, alors qu'il était de 190,7% en 2016 et de 143,1% en 2015. L'historique complet de cet indicateur ainsi que d'autres valeurs sont mentionnées en page 326 de la brochure sur les comptes 2017.

9.2.7 Note finale

Les comptes 2017 de l'Etat de Vaud se bouclent avec un excédent de revenus de 147 mios après enregistrement des écritures de bouclement, des préfinancements et d'une attribution aux capitaux propres liée à la mise en œuvre dès 2019 de la RIE III vaudoise. La croissance des charges courantes se situe à 2,2 %. A ces résultats, il y a lieu de tenir compte que la progression des revenus notamment fiscaux, s'appuie principalement sur des revenus non pérennes. Cet état de fait a déjà été observé lors du bouclement des comptes précédents. La COFIN salue ce résultat positif, mais reste bien entendu attentive aux défis qui attendent le canton pour les années suivantes.

9.3 Proposition d'approbation des comptes 2017

La COFIN propose au Grand Conseil, par 12 oui et 1 abstention, d'approuver les comptes 2017 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat. Un rapport de minorité est annoncé.

10. OBSERVATION

Néant.

11. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

11.1 Département du territoire et de l'environnement

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Pour examiner les comptes 2017, notre sous-commission a rencontré les chefs de service et les responsables financiers de chacun des 4 services du Département du territoire et de l'environnement (DTE). Tout au long de ces 4 séances, nous avons été accompagnés par Monsieur Jacques Ehrbar, responsable financier du Département. Nous le remercions pour sa disponibilité et ses précieuses informations. Au terme de nos travaux, nous avons rencontré Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du DTE que nous remercions pour son accueil et sa disponibilité.

2. Récapitulation des comptes 2017

a) Comparaison avec le budget 2017

	Charges	Revenus
Budget 2017	206 950 900	425 059 800
Comptes 2017	221 010 561	451 994 554
Différence en fr.	14 059 661	26 934 754
Différence en %	6,79%	6,34%

b) Comparaison avec le budget total 2017 (y.c.les crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2017	206 950 900	425 059 800
Crédits supplémentaires	1 545 700	2 205 400
Budget total 2017	208 496 600	427 265 200
Comptes 2017	221 010 561	451 994 554
Différence en fr.	12 513 961	24 729 354
Différence en %	6,00%	5,79%

Par rapport au budget 2017 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2017 du DTE montrent

- une augmentation des charges de 12,5 mios, représentant une augmentation de 6%
- une augmentation des revenus de 24,7 mios, représentant une augmentation de 5,79%

c) Comparaison avec les comptes 2016

	Charges	Revenus
Comptes 2016	183 461 851	405 602 723
Comptes 2017	221 010 561	451 994 554
Différence en fr.	37 548 710	46 391 831
Différence en %	20,47%	11,44%

Par rapport aux comptes 2016

- L'augmentation des charges en 2017 est de 37,548 mios, soit une hausse de 20,47%
- Les revenus 2017 ont augmenté de 46,393 mios, soit une hausse de 11,44%

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Revenu net	230 983 993	218 108 900	222 140 872

3. Reports de crédits

a) 2016 sur 2017 pour un montant total de 6'064'000 fr.

Service publié	No	Montant	Description
003 SAN	400000183	200'000	Retard acquisition matériel
005 DGE	400000187	5'864'000	Report de crédit conventions-programmes 2016

b) 2017 sur 2018 pour un montant total de 10'941'023.10 fr.

Service publié	No	Montant	Description
003 SAN	400000225	142'000	Report d'achat de matériel et d'entretien
005 DGE	400000187	281'823	Report de crédit conventions-programmes 2016
005 DGE	400000224	9'718'100	Report de crédit conventions-programmes 2017

4. Remarques de détail

001 Secrétariat général DTE, avec le BEFH et l'UDD

Notre sous-commission a rencontré M. Nicolas Chervet, secrétaire général du DTE, et Mme Maribel Rodriguez, cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous les remercions tous deux pour leurs précieuses informations et les réponses apportées à nos questions.

Secrétariat général du DTE (SG)

3132 Le Secrétariat général a confié à des conseillers externes moins de mandats que prévu, notamment en matière de recours liés à l'environnement.

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

L'équipe du BEFH est très active au niveau de la publication de brochures d'information et de la participation au sein de diverses commissions cantonales ainsi que dans la promotion de campagnes pour promouvoir l'égalité. Certains montants budgétés n'ont pas été utilisés par manque ou absence de personnel.

3010 Des pourcentages de postes ont été vacants une partie de l'année.

3102 La création de publications en lien avec l'égalité emploi et violence domestique a été reportée, le cadre légal n'ayant été approuvé que fin 2017.

3130 La campagne harcèlement des apprentis a été reportée en 2018 et certaines activités en lien avec le programme « Mariages forcés » ont été annulées car le réseau des institutions en charge de cette thématique était moins étendu que prévu.

3132 Les mandats externes au BEFH ont été moins importants que prévu pour le contrôle de l'égalité emploi dont le cadre légal n'a été approuvé qu'à l'automne. Par ailleurs, il y a eu moins de demandes d'assistance technique pour la mise en œuvre du programme « Sortir ensemble et se respecter ».

3170 Aucun frais de déplacement pour des conférences intercantionales ou autres.

Unité de développement durable (UDD)

L'UDD se profile comme une entité qui donne des impulsions aux services cantonaux pour qu'ils intègrent dans leur travail une pratique permanente de développement durable.

3010 Transfert de 0,7 ETP de l'UDD au SG-DIRH en cours d'année, qui n'a fait l'objet d'aucune demande de compensation.

3102 L'édition de la publication « Jalons », prévue en 2017, a été prise en charge par le SIPaL et aucune autre publication n'a été éditée par l'UDD.

005 Direction générale de l'environnement (DGE)

Pour l'examen des comptes, notre sous-commission s'est entretenue avec MM. Cornelis Neet, directeur général de l'environnement, Olivier Lusa, adjoint à la direction générale (en charge des finances) et Christophe Avert, responsable finances. Qu'ils soient remerciés pour leurs explications et les réponses apportées à nos questions.

3120 L'entreprise CRIDEC a repris en 2017 l'activité relative à l'élimination des déchets ménagers spéciaux, aussi bien la prise en charge des frais que leur refacturation.

3132 Les frais de gestion de la convention-programme « Bâtiments » (entièrement financée par la Confédération), budgétés sur le compte 3132 « Honoraires conseillers externes », ont été principalement dépensés pour des salaires auxiliaires. Des projets en lien avec le Fonds pour l'énergie n'ont pas pu être lancés en 2017. Il y a également eu des non-dépenses de travaux pour la protection contre le bruit ferroviaire (financés par la Confédération).

3611 Ce compte libellé « Dédommagement cantons pour tâches domaines compétences Confédération ou Canton » concerne directement le thème d'étude que la commission des finances a décidé d'approfondir, à savoir « Analyse des coûts intercantonaux, avec ou sans bases légales ». Ci-dessous le détail des objets de ce compte dont seuls les 50'000 fr. relatifs aux réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel concernent une délégation de prestations à des tiers (hors canton de Vaud) et répond au thème d'étude.

Montant fr.	Objets du compte 3611
77 771	Projet de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) incluant les cantons de Vaud, du Valais, de Genève et la France pour des études, des recherches, des actions spécifiques ainsi que les frais d'exploitation du programme. La part du canton de Vaud s'élève à 23.85%.
3 301	Projet intercantonal en lien avec le Rhône et l'étude de prototype pour la retenue du bois flottant à son embouchure. La part du canton de Vaud est de 40%.
73 321	Projet entre l'Etat de Vaud et le canton de Fribourg pour l'entretien de la Petite Glâne et du Fossé Neuf.

50 000	<p>En application de l'article 5 de la décision de classement des réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel du 4 octobre 2001 du canton de Vaud et de l'article 4 du règlement du 6 mars 2002 accompagnant le plan d'affectation cantonal fribourgeois des réserves naturelles sur la rive sud du lac de Neuchâtel, le canton de Fribourg met à disposition de la surveillance des réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel, l'équivalent de 1.5 EPT parmi son personnel engagé à cet effet. Le Canton de Vaud s'engage à participer financièrement aux tâches de surveillances par un versement annuel au canton de Fribourg.</p> <p>Basé sur une convention entre l'Etat de Vaud et le Canton de Fribourg signée en décembre 2015 dans laquelle l'Etat de Vaud s'engage à verser au Canton de Fribourg un montant de 100'000 fr. par an. Ce montant est financé par l'Etat de Vaud (50'000 fr.) et la Confédération (50'000 fr.).</p> <p>Références légales:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan directeur intercantonal du 28 mai 1982 de la rive sud du lac de Neuchâtel, établi conjointement par les cantons de Fribourg et de Vaud. - Décision de classement des réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel du 4 octobre 2001. - Plan d'affectation cantonal Fribourg des réserves naturelles du 6 mars 2002 - Règlement du 6 mars 2002 accompagnant le plan d'affectation cantonal des réserves naturelles sur la rive sud du lac de Neuchâtel. - Convention-programme concernant les objectifs fixés pour les surfaces protégées de la rive sud du lac de Neuchâtel (Grande Cariçaie) dans les domaines Nature-Paysage et biodiversité en forêt signées entre la Confédération (OFEV) et les cantons de Fribourg et Vaud.
106 340	Projet intercantonal (Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Soleure, Berne) pour l'entretien de l'ouvrage de la 2 ^e correction des eaux du Jura.
16 400	Projet intercantonal en lien avec le Rhône pour un barrage de retenue des bois flottants au Bouveret. La part du canton de Vaud est de 40%.
2 400	Convention intercantonale (Vaud et Valais) pour la surveillance de la signalisation du barrage flottant du Bouveret. La part du canton de Vaud est de 40%.
9 912	Participation intercantonale aux 150 ans de JGK (Juragewässerkorrektion).
147 266	Participation intercantonale (Vaud, Genève, Valais) pour les travaux de maintenance du barrage du Seujet.
32 847	Ecriture transitoire en 2017 pour la part vaudoise de factures non reçues (prestations en 2017) pour un projet intercantonal sur le Rhône à Noville pour un barrage de retenue des bois flottants. Suite à des problèmes techniques non résolus en 2017, les factures n'ont pas été établies.
519 562	

3637 Les subventions dans le domaine de l'énergie varient d'une année à l'autre. Elles sont entièrement financées par le Fonds pour l'énergie.

Gr. 37 Les subventions fédérales ont augmenté, d'où ce dépassement de charges de 2,7 mios par rapport au budget. Par exemple, la convention-programme « Bâtiments » (assainissement énergétique des bâtiments et promotion des énergies renouvelables), augmentation de la part fédérale de 13,8 mios ; subventions reçues du programme « Bâtiments » datant d'avant 2017, supérieures au budget (6,8 mios) ; subventions de la Confédération et de la Fondation MAVVA pour des mesures urgentes liées à la biodiversité pour 1,6 mio ; avenant de la convention-programme « Gestion des forêts » de 1 mio, dont 300'000 fr. en 2017.

4610 Baisse de la participation fédérale pour l'assainissement du bruit ferroviaire, les travaux touchant à leur fin.

Synthèse financière du programme 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

Objet	31.12.2016	31.12.2017
Subventions payées	42,15 mios	54,26 mios
Subventions engagées	28,82 mios	29,78 mios
Subventions à engager	19,02 mios	5,96 mios
Réserve financière à attribuer	10,00 mios	10,00 mios
Total	100,00 mios	100,00 mios

Au 31 décembre 2017, un total de 84,04 mios – sur l'enveloppe de 100 mios – ont été engagés dans ce programme, dont 54,26 mios de subventions ont été payées. Répartition de ces 54,26 mios de subventions payées : 17,10 mios pour l'efficacité énergétique ; 20,56 mios pour les nouvelles énergies renouvelables ; 10,60 mios pour la recherche et le développement ; 1,84 mio pour la formation et l'information ; 4,15 mios pour la gestion du programme.

Conventions-programmes en fr. de la DGE – Période 2016 – 2019

Conventions-programmes	Part Vaud payée en 2017	Part Confédération payée en 2017
Biodiversité en forêt	1'043'679	1'661'992
Forêts protectrices	2'928'667	3'600'474
Gestion des forêts	1'872'372	2'494'258
Ouvrages de protection eaux	1'570'854	2'431'080
Ouvrage de protection forêts	25'432	502'261
Renaturation	901'838	2'909'525
Nature & Paysage	174'688	2'277'998
Parcs naturels	555'000	1'540'380
Grande Cariçaie	312'956	796'300
Bâtiments 2017	139'948	2'759'890
Oiseaux eaux & faune sauvage	0	204'288
Total	9'525'432	21'178'446

043 Service du développement territorial (SDT)

M. Pierre Imhof, chef de service, et Mme Florence Golaz, adjointe du chef de service, ont présenté et commenté les comptes à notre sous-commission. Qu'ils en soient remerciés.

3132 Plusieurs projets ont été finalisés en 2016. Les travaux relatifs à la 5^e adaptation du PDCn et aux agglomérations ont pris du retard.

3634 Moins de demandes que prévu relatives aux études et aux plans directeurs régionaux.

4210 Cette baisse de revenu est causée par la suppression de certains émoluments facturés aux communes.

003 Service des automobiles et de la navigation (SAN)

MM. Pascal Chatagny, chef de service, et Yves Wüthrich, chef division finances et controlling, ont présenté et commenté les comptes à notre sous-commission. Qu'ils en soient remerciés.

Durant l'exercice écoulé, le parc des véhicules vaudois a augmenté de 1,34% et les revenus provenant de la taxe de 2,08%. En 2017 le parc vaudois totalisait 572'181 véhicules et les recettes de la taxe automobile se sont élevées à 241,2 mios.

4210 Des absences maladies et accidents n'ont pas permis de convoquer le quota prévu de véhicules pour les expertises, d'où une baisse de revenu.

5. Dépenses et recettes d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2017	25'282'000	503'000	24'779'000
Comptes 2017	19'121'599	5'478'844	13'642'755
Ecart	-6'160'401	4'975'844	-11'136'245

Les investissements nets 2017 du DTE sont ventilés comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
001	SG-DTE	0	0
005	DGE	22'829'000	12'768'313
043	SDT	450'000	200'865
003	SAN	1'500'000	673'577
Total	DTE	24'779'000	13'642'755

Nombre de travaux liés à des investissements, dont les montants ont été budgétés pour l'exercice 2017, n'ont pas été effectués ou que partiellement effectués. Notre sous-commission a pointé quelques-uns de ces postes.

DGE

Compte	Objet	Budget 2017	Comptes 2017
1.000002.01	Part cantonale assainissement décharges. Projet de Chavanne à Lussery-Villars retardé, sera repris dans le prochain crédit-cadre. Crédit-cadre en cours de bouclage.	911'000	89'490
1.000010.01	Le Famollens en ville de Rolle. Procédure de consultation en cours suite à des oppositions.	700'000	0
1.000021.01	Plan protection Venoge 2. Projet bloqué lié à différentes procédures, notamment celle liée à un défrichement complémentaire.	900'000	121'183
1.000030.01	La Thielle à Yverdon-les-Bains. Retard d'exécution dû à une modification du projet par l'OFEV.	1'500'000	230'000
1.000036.01	Canal du Haut-Lac Basse Plaine du Rhône. Suite à des oppositions, les travaux n'ont pas pu débuter.	790'000	0
1.000437.01	Gestion des déchets, sensibilisation. Le décompte final de certaines déchetteries n'a pas encore été effectué, des communes n'ayant pas bouclé leurs comptes.	1'600'000	1'019'982
SDT	Il s'agit principalement du crédit-cadre de 5 mio pour subventionner les communes dans la révision de leur PGA liée au surdimensionnement des zones à bâtir. Difficile de prévoir ces dépenses, elles dépendent de l'avancement des projets des communes.	450'000	200'865

SAN	Le budget de 1,5 mio est composé de 2 objets :		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le crédit d'étude du futur nouveau SAN, budgété sur 2017 à 600'000 fr. accuse du retard par rapport à la planification ; ▪ Le schéma directeur des systèmes d'information (SDSI), budgété sur 2017 à 900'000 fr. La différence vient principalement du décalage du projet de réécriture du programme Viacar par rapport à la planification initiale budgétée. 	600'000 900'000	0 673'577

11.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Commissaires : M. Maurice Mischler, rapporteur
M. Guy-Philippe Bolay

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission des finances auprès du DFJC ont consacré sept séances à l'étude des comptes de l'année écoulée. Lors de ces séances, ils ont pu rencontrer, accompagnés de M. Laurent Schweingruber, responsable financier du Département, M. Jacques Grossrieder, Secrétaire général du Département; M. Alain Bouquet, directeur général, et Mme Christine Bossuat, directrice générale adjointe (administration et finances), à la DGEO; M. Lionel Eperon, directeur général, M. François Chapuis, directeur général adjoint, Mme Monique Astre, cheffe de l'unité finances, Mme Marinette Freymond, adjointe, et M. Jean-Franco Pesenti, adjoint, à la DGEP; Mme Chantal Ostorero, directrice générale, et M. Alexandre Dobjanschi, responsable financier, à la DGES; M. Christophe Bornand, chef de service, M. Franck Diaz-Sintes, adjoint au chef de service et responsable du pôle protection, prévention et surveillance, Mme Valérie Risse, cheffe de l'unité d'appui juridique, et M. Abderrahim Lagnimi, adjoint au chef de service et responsable du pôle finances et administration, au SPJ; Mme Nicole Minder, cheffe de service, Mme Sophie Donche-Gay, responsable institutions, M. Nicolas Gyger, responsable subventions, et M. Hervé Monnerat, adjoint administratif, au SERAC; M. Serge Loutan, chef de service, et M. Christian Velati, directeur finances et logistique, au SESAF.

Les commissaires ont pu, à la fin de leur visite des services, s'entretenir et échanger sur ce rapport avec Mme Cesla Amarelle, cheffe du Département, accompagnée de M. Jacques Grossrieder, Secrétaire général et de M. Laurent Schweingruber, responsable financier.

Ils tiennent à remercier chacune et chacun pour leur disponibilité, leur aide précieuse, ainsi que pour tous les compléments d'informations qui ont été apportés.

2. Récapitulation des comptes 2017

a) Comparaison avec le budget 2017

	Charges	Revenus
Budget 2017	2'854'825'300	431'342'300
Comptes 2017	2'864'181'479	447'607'366
Différence en fr.	9'356'179	16'265'066
Différence en %	0,33%	3,77%

b) Comparaison avec le budget total 2017 (y.c. les crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2017	2'854'825'300	431'342'300
Crédits supplémentaires	20'464'400	17'668'800
Budget total 2017	2'875'289'700	449'011'100
Comptes 2017	2'864'181'479	447'607'366
Différence en fr.	-11'108'221	-1'403'734
Différence en %	-0,39%	-0,31%

c) Comparaison avec les comptes 2016

	Charges	Revenus
Comptes 2016	2'801'982'673	437'121'900
Comptes 2017	2'864'181'479	447'607'366
Différence en fr.	62'198'806	10'485'467
Différence en %	2,22%	2,40%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Charge nette	2'416'574'113	2'423'483'000	2'364'860'774

3. Reports de crédits

a) 2016 sur 2017

Service	Montant	Description
012 DGEO	290'000	Aménagements des bibliothèques scolaires

b) 2017 sur 2018

Service	Montant	Description
017 SERAC	190'000	Numérisation herbier vaudois

4. Remarques générales

Pour 2017, le budget du DFJC a nécessité plusieurs crédits supplémentaires, totalisant un montant net de 2'795'600 fr. soit une charge de 20'464'400 fr. et un revenu de 17'668'800 fr. Ces crédits supplémentaires sont pour la plupart totalement compensés. Ils sont dus principalement à un ajustement budgétaire des subventions redistribuées aux hautes écoles concernant les revenus. Les charges s'expliquent notamment par la régularisation et l'ouverture de classes au sein des Gymnases et des Ecoles professionnelles.

Si l'on tient compte des crédits supplémentaires, nous voyons que les charges sont bien contenues et totalisent un non-dépassement de 11'108'221 fr. relativement au budget représentant une différence de 0.39% alors que les revenus sont inférieurs de 1'403'734 fr. par rapport au budget représentant une différence de 0.31%.

Dans tous les services publiés, le taux utilisé pour les cotisations patronales pour l'élaboration du budget était de 2.165% alors que celui réellement appliqué était de 2.205% correspondant à une hausse de 0.04%.

Les dépassements non autorisés se sont élevés à 8'437'371 fr. dont un dépassement de 5'215'984 fr. au compte 015/3611 dû à l'augmentation du nombre d'étudiants hors canton supérieur à ce qui avait été prévu au budget.

Concernant le préfinancement de 2014 en faveur de la formation professionnelle se montant à 6.7 mios pour le DFJC, il a été consommé à hauteur de 1'333'295.88 fr. Ce préfinancement est destiné au développement de la certification professionnelle initiale des adultes, à l'accessibilité à la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) et au développement de la mobilité internationale des jeunes vaudois-e-s en formation professionnelle initiale. Il concerne la DGEP et le SESAF.

Le thème d'étude transversale se rapporte aux coûts transversaux intercantonaux. Ils concernent le SG, la DGEO, la DGEP, la DGES, le SPJ et le SESAF. Ils sont régis par des concordats, des conventions et des accords intercantonaux. Ils règlent essentiellement les coûts inhérents à des élèves, des apprentis ou des étudiants concernés par le canton de Vaud et d'autres cantons. Les coûts se montent à 200'534'039.61 fr. Les revenus se

montent quant à eux à 212'385'504.77 fr. montrant une balance positive pour le canton de Vaud et une bonne attractivité de nos écoles. Remarquons néanmoins que les recettes sont des chiffres globaux qui n'ont pas toujours de liens directs avec les prestations déléguées; tel l'accord AIU qui règle la libre circulation des étudiants dans les universités suisses et définit le montant des compensations financières, ou encore l'accord AHES qui règle la libre circulation des étudiants dans les HES et les HEP suisses et définit le montant des compensations financières. Enfin, certains frais, comme les frais de placement en rapport avec le séjour de mineurs hors canton auprès des institutions sises dans notre Canton sont réglés directement entre le canton de domicile du mineur et l'institution concernée. Ces frais ne transitent donc pas par le DFJC.

Le montant total des dépassements budgétaires s'élève à 8.4 mios (hors fonds et rubriques 37/39), soit 0.3% des charges totales au budget 2017, une hausse inférieure à la moyenne (0.5%). Au final, les comptes 2017 du DFJC présentent néanmoins un excédent net de charges inférieur au budget, soit une différence de 6.9 mios (0.3%).

5. Remarques de détail

010 *Secrétariat général du DFJC (SG-DFJC)*

Le fonds congé sabbatique des enseignants (COSAB) a permis de financer 33 congés sabbatiques en 2017, correspondant à un prélèvement de 944'876.40 fr., ce qui représente une augmentation de 15.6% par rapport à l'année passée. Il concerne la DGEO, la DGEP et le SESAF.

Les transferts de postes prévus dans la PCE du 28 juin 2017 à hauteur de 149'900 fr. ont été effectués.

3130.2 Les frais de CCP ont été plus élevés que prévus.

3130.4 Cela concerne la commission des recours HEP et la commission des films.

3130.5 Ce dépassement non prévu concerne la journée de la CDIP à Montreux et les journées numériques à Yverdon.

3132 Contribution de la refonte du site internet de l'État. Les travaux ont été centralisés au BIC.

3137 Emolument communal pour la distribution de tracts sur les marchés au sujet des Journées européennes des métiers d'art.

3160 Dépassement dû à la facture de chauffage du bâtiment rue de la Barre 8.

3161 Diminution du fait que les copies et les impressions se font de manière décentralisée au sein des diverses entités du DFJC.

4210.2 Recettes liées à de petits festivals et en relation avec le poste 3130.4.

011 *Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)*

3010 Lors de l'élaboration du budget, l'effet des départs à la retraite a été surévalué.

3090.2 La demande de formation est en apparence moins importante que budgétée, car le CIPEO a organisé un certain nombre de cours pour ses collaborateurs avec des prestataires externes et leurs factures ont été imputées au SP012.

3099.1 Les frais liés aux décès des élèves et collaborateurs de la DGEO, voire de leurs proches, sont imputés sur ce compte (SP011). L'année 2017 a compté malheureusement plusieurs cas de décès d'élèves.

3110 Une PCE pour obtenir quelques moyens en mobiliers.

3130.1 Pour la moitié, non-remplacement de personnel externe (ayant démissionné durant 2017) en vue de la possibilité de charger des données automatiquement via un fichier dans le nouveau SIRH (notamment remboursement de notes de frais des 9'000 enseignants et leur direction). Pour l'autre moitié, le nombre de mandats donné à des entreprises par la Direction pédagogique a été inférieur à ce qui avait été projeté lors de l'élaboration du budget (graphistes, imprimeurs, traducteurs, etc.).

3130.2 Les travaux de mise en conformité n'ont pas encore tout à fait commencé, sauf pour les exercices d'évacuation. La salubrité est néanmoins examinée de près concernant l'amiante, le radon, les terrains synthétiques et le CO2 dans les classes. Les essais d'évacuation ont particulièrement bien porté leurs fruits notamment lors de l'incendie à Vevey.

4221- Surévaluation du budget pour les enseignants détachés (observé aussi au poste 3020). Il s'agit en général d'un à quatre postes détachés auprès de la CIIP (dans le cadre de la rédaction des moyens d'enseignement romands (charges au 3020, recettes au 4611 (et non pas au 4221 comme prévu initialement)).

012 Scolarité enfantine, primaire, secondaire et classes de rattachement

La DGEO couvre l'ensemble du territoire vaudois et comprend 92 établissements (pour 980 bâtiments). Le 92^e établissement, à Poliez-Pittet, n'accueillera les élèves qu'à la rentrée 2018, mais la direction a déjà été nommée. Pour cette année, les postes de directeurs ne représentent que 89.7 EPT (91-1.3), car l'établissement de Granges-Marnand est provisoirement confié à un doyen chargé de direction tant que la situation scolaire de Payerne et environs n'est pas réglée. Le directeur de Nyon-Marens (par ailleurs syndic de Coppet) ne travaille lui qu'à 70%, la différence étant compensée par du décanat supplémentaire à hauteur de 30%.

3030 Nombreuses absences en fin d'année civile, donc hors délai pour une PCE. Beaucoup de rotation chez les dépositaires.

3049 Engagements supplémentaires d'apprentis.

3050-55 Réorganisation avec le BIC du site internet de l'Etat et compensation pour l'informatique pédagogique.

3090 FORDIF est un institut de formation pour les futurs directeurs.

3104 Certains nouveaux moyens d'enseignement sont désormais distribués sous format électronique. Ainsi les coûts découlant de l'usage des photocopies augmentent alors qu'au contraire, les charges imputables au compte 3104 diminuent.

3113 Sur recommandation du CCF, une PCE sera proposée pour répartir différemment les comptes 3113, 3118, 3153 et 3158.

3130.1 Budget sous-évalué pour les interprètes permettant de converser avec les parents allophones et malentendants.

3130.2 Prestations directes aux élèves fournies par des spécialistes accompagnant les enseignants (ex : guides, notamment dans le domaine des sciences de la nature en 2017).

3130.14 Une PCE a été proposée pour une imputation comptable différente.

3153 Projet TUTTI : reprise à distance de la gestion des postes informatiques. Environ les 2/3 des machines sont déjà dans le périmètre. Fin 2018 toutes les machines (plus de 20'000) devraient être gérées de la sorte.

3161 Photocopies afin de diffuser des moyens d'enseignement (voir 3104). La moitié des factures des fournisseurs parvient à la DGEO après le dernier délai pour la production d'une PCE.

3170 Les notes de frais (exception faite de celles liées aux camps) sont centralisées grâce à un logiciel et transférées automatiquement via un fichier dans le nouveau logiciel mis en œuvre dans le cadre du projet SIRH. Il en découle un gain de temps important et une sécurité améliorée dans le cadre de la saisie des données/versements faits aux collaborateurs de la DGEO.

3171 Suite à une recommandation du CCF les frais relatifs aux camps imputés dans le groupe de comptes 3170 (soit, concernant le personnel sous contrat à la DGEO) seront désormais imputés dans le groupe 3171 (soit avec ceux des accompagnateurs externes (dotés des titres reconnus)).

3199 Les frais d'avocats sont difficilement prévisibles suivant la complexité des affaires, tant dans leur matérialité que dans les délais d'aboutissement.

3611 Dépassement découlant en majorité de l'augmentation imprévisible du nombre d'élèves de Lavey-Morcles-Vasselin scolarisés à St- Maurice.

3612.5 A noter un changement découlant d'une recommandation du CCF afin d'imputer désormais les coûts des apprentis en stage tant dans les communes que les administrations des écoles dans ce compte et non plus dans le compte 3010, si ceux-ci ont un contrat de base conclu par une commune, indépendamment du temps passé dans une administration cantonale versus communale, dans le cadre de leur formation de trois ans. A l'inverse ces mêmes apprentis, si leur contrat de base est conclu par l'Etat, voient leurs indemnités débitées au compte 3010.

- 4260.7 Concerne les enseignants de sports de glisse détachés par la DGEO à l'ISSUL et refacturés à l'UNIL (détachement concentré sur une ou deux semaines et dépendant de l'enneigement).
- 4501 Moins de congés sabbatiques que prévus.
- 4611 Echanges intercantonaux (pendant du poste 3611).
- 4612 Echanges intercantonaux effets sur les comptes de communes (pendant du poste 3612) et application des conventions DGEO-communes quant à la délégation de tâches scolaires communales aux directions des établissements scolaires (dispositif transitoire post-EtaCom).
- 4612.5 Un changement de pratique dans le cadre de la participation financière de J+S aux camps explique l'absence d'écritures. Il en découle une non-dépense par effet miroir dans le compte 3020.
- 4910.1 Participation du SESAF aux salaires de directeurs et secrétaires pour la gestion de classe de développement dans l'enseignement obligatoire.
- 4634 La subvention J+S est désormais versée aux communes (voir 4612.5), à l'exception de l'indemnité pour les coaches qui elle, reste versée à la DGEO. Note : dès 2019 c'est le compte 4630 qui sera utilisé.

Evolution du nombre des élèves de la DGEO

Cycle	Enfantine	Primaire	Sec.	Racc.	Accueil	Total
2013 (*)	15'137	43'068	22'494	610	500	81'809
2014 (*)	15'452	44'106	22'835	659	630	83'682
2015 (*)	15'799	45'387	22'286	628	650	84'750
2016 (*)	15'823	46'046	22'269	585	448	85'171
2017 (*)	15'644	46'893	22'374	743	576	86'230
Var.16-17	-179	847	105	158	128	1'059

* Nombre d'élèves figurant au budget soit, à l'état des lieux en avril de l'année n-1. Les élèves des années 7 et 8 HarmoS sont intégrés au primaire.

013 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP)

- 3130.4 Hausse de la mobilité internationale. La volonté du CE est de favoriser la mobilité aussi pour les apprentis, mais également de recentrer les destinations européennes. A noter une dépense de 59'767.20 fr. pour la promotion de la formation professionnelle (Mydisplay-salon des métiers) dépense nette de 23'345.10 fr., suite à la participation de la DGEO, du SESAF et de la DGES.
- 3160.2 Montant pour les locations de salles pour des cours de formation pour formateurs d'entreprise (CFFE).
- 3170 Frais de voyages pour la promotion internationale, ainsi que les dépenses de service du personnel de la DGEP.
- 3611.1 Coût de l'exportation d'élèves pour lesquels il n'existe pas de formation dans le canton de Vaud.
- 3611.5 Les postes 3611.5 et 3611.6 seront regroupés à l'avenir.
- 3636.9 Cours de perfectionnement. Ce subventionnement va tomber, c'est la Confédération qui payera.
- 3636.10 Sous-évaluation budgétaire pour l'école d'hôtellerie suisse.
- 3636.18 Une classe de plus que prévu. Projet de créer une école sur le site de St-Loup, avec suppression des autres sites à Morges et Vevey.
- 3636.19 Commission professionnelle. Refonte probable du statut de commissaire.

014 Enseignement secondaire II

Dépassement global de 4.5 mios, supérieur à l'effet démographique. Le problème sera examiné pour les gymnases, notamment en réévaluant les cours facultatifs et les cours d'appui.

Le thème de la gestion informatique, notamment de l'informatique pédagogique est un point d'attention de la

DGEP. Les problèmes de bandes passantes et d'équipement des écoles et des gymnases et la digitalisation de l'enseignement deviennent importants à traiter lors des prochaines années.

- 3020 Dépassement de 5.2 mios, compensé par 3.5 mios sur la PCE du 17 janvier 2018 sur la régularisation et l'ouverture de classes au sein des Gymnases et des Ecoles professionnelles.
- 3105 Les prix des repas ont diminué à l'ETML.
- 3113 Le budget sur la gestion du parc de 11'000 machines aurait besoin d'être augmenté pour les remplacements et les entretiens des équipements. Cette rubrique informatique a fait l'objet de deux crédits supplémentaires pour un total de 374'200 fr. (informatique pédagogique du SAVI/projet de cyber-sécurisation).
- 3138.1 Forte hausse des élèves en classes de maturité bilingue (évolution de 125 à 250). Un rééquilibrage est en cours.
- 3181 Pertes sur les facturations des finances d'inscription, transmis à l'office des impôts.
- 3419 Concerne les paiements sur la maturité bilingue.
- 3636.1 Les projections ont été calculées sur 12/12 au lieu de 5/12 car le cours supplémentaire (EPCO II) ne portait que sur un semestre.
- 4472 Transféré au SIPAL. La décision a eu lieu en cours d'année.
- 4635 Concerne l'ES Santé.

Une présentation sur la démarche transversale nous a été exposée par MM. Jean-Daniel Zufferrey et Christian Vernex. Les conventions et accords intercantonaux ont été commentés et expliqués dans leur ensemble et leurs spécificités.

Evolution des effectifs des étudiants et apprentis de l'enseignement secondaire 2

Effectifs	Gymnases	Form. prof.	Ecole Transition	Total
Au 15.11.13	11'837	22'691	1'120	35'648
Au 15.11.14	12'194	22'705	1'203	36'102
Au 15.11.15	12'717	22'688	1'245	37'318
Au 15.11.16	13'408	22'703	1'207	37'318
Au 15.11.17	14'119	22'612*	1'288	38'019
Var. 16/17	+711	-91	+81	+701

* effectif provisoire

Remarque : Le tableau présente donc désormais les effectifs scolaires annoncés à l'OFS au 15 novembre de chaque année depuis 2013.

015 Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Le nombre d'étudiants est en augmentation globale de 2.42% par rapport à 2016, mais cette augmentation est moins élevée de 0.74% par rapport aux prévisions. Cela s'explique notamment d'une part par une certaine volatilité des étudiants en économie à la HEIG, et d'autre part, l'école de la Source est en stagnation faute de locaux, mais ce problème sera bientôt réglé. La plus forte hausse d'étudiants concerne la HEP (+8.13%), mais c'est 3,06% de moins que prévu. L'UNIL continue sa progression et collabore bien avec l'EPFL. La HEMU est en restructuration, mais maintient son nombre d'étudiants qui est d'ailleurs fixé au niveau suisse. L'ECAL a la volonté de maintenir son effectif de manière stable. Enfin, l'HESAV maintient une progression régulière.

Evolution des effectifs des étudiants dans les formations bachelor, master et doctorat

Au 15.10.	Unil	HEP VD	HEIG-VD	HESAV	ELS	ECAL	HEMU	EESP
2013	13'257	1'690	1'680	900	673	532	497	694
2014	13'686	1'781	1'693	876	714	544	504	743
2015	13'716	1'893	1'663	948	756	546	510	767
2016	14'127	1'907	1'541	1'033	736	579	504	758
2017	14'508	2'062	1'478	1'060	746	567	507	770
Var. 16/17	+381	+155	-63	+27	+10	-12	+3	+12

Avec l'entrée en vigueur des dispositions financières de la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), les indicateurs utilisés pour répartir l'enveloppe fédérale aux universités ont été modifiés. Cela a pour conséquence un important correctif de 7'026'804 fr. au titre de l'exercice 2016, cela se voit dans les rubriques 015/3704 et 015/4701. Ainsi, entre ce correctif et le montant attendu pour 2017, le montant enregistré dans les comptes de l'État et de l'Université se monte à 93'526'804 fr.

Cette augmentation inattendue de la performance relative de l'Unil contribue largement à son bénéfice de 8'300'000 fr. Celui-ci est versé au fonds de réserve et d'innovation (FRI) dont le capital est de 39 mios fin 2017.

Concernant la HES-SO, le canton de Vaud reçoit 6422 étudiants sur son sol alors que 4301 étudiants vaudois étudient dans une école rattachée à la HES-SO. La balance nette d'étudiants est donc de 2121 en faveur du canton de Vaud. Cette balance est en augmentation de 125 étudiants relativement à 2016. Cela s'explique en partie grâce à l'augmentation des effectifs de l'école hôtelière (EHL). La HEIG-VD a réalisé un bonus de 3'985'467.44 fr. Cela est dû à la mise en place retardée de certains projets.

La HEIG-VD a réalisé un excédent de 3'985'467.44 fr. Cela est dû à la mise en place retardée de certains projets.

La participation cantonale au RERO (réseau romand des bibliothèques universitaires) étant supprimée, les cotisations aux institutions de droit privé sont passées de 1'294'030 fr. à 331'281 fr.

3010 Boni dû à des vacances temporaires de personnel.

3130.1 Les échanges internationaux se portent bien (entre 500 et 600 étudiants en profitent chaque année). Les agences swissnex sont très actives.

3130.3 Il s'agit principalement de cotisations de sociétés savantes.

3132 Une entreprise a fait une offre très agressive pour l'audit de trois HES cantonales.

3634 La DGES a contribué grandement à l'équilibrage de certains départements.

4230 Transfert DGEP-DGES, montants précédemment attribués à la DGEP.

4260 Paramétrage du nouveau logiciel comptable de la HES-SO. Les autres cantons y participent aussi. Restitution de l'avance de frais auprès du Tribunal Administratif Fédéral (TAF) pour la subvention fédérale relative à la construction de Géopolis. Dans les commentaires, remplacer « TAS » par « TAF ».

Le bouclage de l'objet Géopolis est tributaire de procédures juridiques encore pendantes.

4611 Différence due aux transitoires relatifs aux participations des cantons de Fribourg et du Valais pour les sites décentralisés de l'HEMU de Fribourg et de Sion.

017 Service des affaires culturelles (SERAC)

La Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC) qui émane de la CIIP a la volonté de développer le soutien à la culture romande notamment par la création d'associations de soutien à la culture, avec la participation non négligeable de la Loterie romande. Les clés de répartition sont régulièrement réévaluées avec des réorientations des objectifs. Ces structures, où le Canton est représenté, se prononcent sur un grand nombre de projets. Les coûts intercantonaux se montent à 2'446'000 fr. dont 2'000'000 fr. pour l'association cinéforum (association pour les subventions intercantionales pour le cinéma) et 100'000 fr. pour la CORODIS (associations pour les arts de la scène).

Un seul crédit supplémentaire au-dessus de 100'000 fr., de 210'000 fr. qui concerne la numérisation de l'herbier vaudois aux Musées et jardins botaniques cantonaux. Cela concerne plus de 120'000 spécimens intégrés dans une grande base de données. Les postes concernés sont le 017/3132 (170'000) et le 017/3030 (40'000).

Pour le projet plateforme 10, le transfert RH de la direction de projet a été effectué du DFJC au DFIRE à hauteur de 150'000 fr.

3030 Dépassements réguliers notamment par le besoin de travailleurs temporaires (compétences spécifiques), essentiellement dans les musées. Compensé par des recettes sur le compte 4309.

3049 Travail les samedis et jours fériés par des agents d'accueil et de surveillance des salles d'expositions et de lecture.

3119 Cela concerne notamment des œuvres de Félix Vallotton et d'Aloïse Corbaz.

3130 L'exposition Hai Wei Wei explique l'augmentation : les 106'000 visiteurs ont fait aussi tripler le nombre des autres musées du bâtiment de la Riponne.

- 3199 Bénéfices pour la marchandise vendue par la boutique Riponne-Arlaud de 48'000 fr. reversé aux fournisseurs des œuvres. Aucune boutique n'est rentable, mais fait office de caisse et permet de vendre des souvenirs qui valorisent la région.
- 3636 Les montants sont souvent conventionnés pour une durée de 3 ans. Certains en fonction du nombre d'habitants comme la subvention à la Fondation pour l'enseignement de la musique (2.19), parfois il s'agit d'une garantie de déficit (comme par exemple la ligne 2.10). Le sous-poste (8) présente les subventions ponctuelles financées par les fonds. Dès 2018, le commentaire du compte 3636 est présenté selon la logique des bases légales (LEM, LVCA, LPMI).
- 4240 Ce compte concerne la BCU Lausanne : il s'agit de la prévision de facturation aux lecteurs pour le rachat d'ouvrages en cas de non-retour. En 2017, ces recettes ont été comptabilisées sur le compte 420 (correction d'imputation par rapport à 2016) pour un montant de 20'450.65 fr. Le budget 2018 a été corrigé en ce sens.
- 4250 Ce compte concerne essentiellement : le Fonds de la Cathédrale : ventes du stand de la Cathédrale (23'284.50 fr.); la BCU Lausanne : ventes des publications BCU et divers autres articles aux guichets de prêts (23'035,15 fr.); le MCBA : ventes publications : (15'126 fr.).
- 4260 Notamment une recette de 128'522,75 fr. relative aux conventions de numérisation (projet Scriptorium) du bulletin du Grand Conseil, de la presse du Nord vaudois et de la presse de l'Est vaudois. Ces conventions sont soumises au Conseil d'Etat et impliquent un cofinancement (BCU Lausanne et éditeurs privés).
- 4630 Subvention au Musée d'Avenches plus versée depuis 2016. Décision de l'OFC non connue lors de l'élaboration du budget.
- 4631 Contribution de l'UNIL au Fonds des acquisitions de documentation électronique. Les dépenses liées à ce fonds sont indiquées au compte 3119.

018 Service de la protection de la jeunesse (SPJ)

Les statistiques 2017 ne sont pas encore finalisées, mais on peut observer une hausse des dossiers passant de 6730 en 2016 à 6784 en 2017 qui représente environ 60 dossiers par assistant social à la fin de l'année, mais chacun d'entre eux a traité 85 dossiers dans l'année. Il y a environ 1500 signalements par année. Il est à relever que 12 EPT ne font qu'apprécier des signalements et que chaque assistant social n'a que 2,5 heures par dossier et par mois pour le suivi. La hausse des signalements augmente de 5% chaque année, alors que la population n'augmente que de 1%, il y a donc un problème structurel à régler. Du fait de la médiatisation de certains dossiers et des mandats judiciaires sur certaines affaires, la tendance est de ne pas prendre de risque sur la gestion de ces dossiers et les professionnels signalent plus facilement les situations au SPJ.

La modification d'une ordonnance permettant l'adoption par le conjoint de même sexe aura peut-être des incidences pour le SPJ.

La révision de la loi pour le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ) est en cours.

La modification de l'art. 314 du Code civil a failli faire perdre au canton de Vaud l'obligation par les médecins de signaler tout mineur en danger. Une excellente collaboration avec l'OAE a permis d'interpeller les partenaires fédéraux afin de les sensibiliser.

Le logiciel PROGRES (1998) nécessitera un prochain remplacement, en collaboration avec le DSAS, ce qui occasionnera passablement de travail. Les démarches sont réalisées en collaboration avec la DSI.

- 3103 Entre autres, pour les 7 apprentis et les 2 stagiaires MPC.
- 3120 Les nouveaux locaux sont plus grands que les anciens.
- 3130 Economie et décompte 2016 d'électricité sur les envois et la téléphonie, avec nouveau plan tarifaire.
- 3132 Dépassements constatés en fin d'année, avec frais d'avocats et de conseils.
- 3170 Du fait de l'augmentation du nombre de collaborateurs.
- 3636.3 Selon une convention intercantonale. D'une part pour le placement d'enfants pour des préformations dans d'autres cantons (p. ex. à St-Raphaël dans le canton du Valais). D'autre part, pour l'exécution de mesures pénales lorsque les enfants vont hors canton.
- 3636.7 Formation de famille d'accueil, un cours organisé au lieu de deux.
- 3636.9 Compensé par le compte 4511. Le fonds est alimenté par le 20% du montant des taxes perçues par l'Etat sur les loteries, tombolas et lotos.

- 3637.8 Concerne les places hors canton (par exemple en montagne, en Valais). La procédure de mise en place n'est pas encore stabilisée. Le crédit supplémentaire de 480'000 fr. n'a pas permis de couvrir les frais.
- 3637.9 La différence est due à la franchise annuelle, et à la quote-part aux primes d'assurances qui ne sont pas remboursées et au décalage dans les remboursements des assurances; cette différence est compensée également par les contributions facturées aux parents (4637.1).
- 4210.2 En fonction des mandats effectués par les collaborateurs sur mandat de justice et facturé aux parents..
- 4430 Le domaine se trouve à Villette.

019 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Un crédit supplémentaire de 7'665'000 fr. a dû être demandé, notamment pour le salaire des enseignants supplémentaires et pour la logopédie indépendante. Ce crédit est compensé entièrement par la DGES. Il existe des besoins avérés dans le système scolaire obligatoire. Environ 3% des enfants, soit 3000, nécessitent des mesures renforcées, 2% en institutions et 1% en écoles. 1150 enfants bénéficient de soutiens personnalisés; et une proportion grandissante d'entre eux souffrent de polyhandicaps. De plus en plus d'enfants ne sont pas propres à leur entrée à l'école. Les aides à l'intégration sont payées 32.55 fr. de l'heure et représentent 7500 heures hebdomadaires.

La mise en application de la LPS devrait être mise en œuvre à la rentrée 2019. Elle doit notamment préciser les domaines d'application entre le SESA, la DGEO, le SPAS et le CHUV. Des liens existent déjà comme le projet DINO entre le SESA et le CHUV qui a fait lui aussi l'objet d'un crédit supplémentaire de 947'000 fr. pour le développement du « dispositif nord de pédopsychiatrie et de pédagogie spécialisée ».

Enfin, l'office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE) a été transféré au DSAS le 1^{er} juillet 2017.

- 3612 Réorganisation comptable, économie réalisée sur les transports avec des rationalisations et des déplacements d'une commune à l'autre.
- 3634 Projets avec le CHUV et l'AVASAD.
- 3636 Compensation partielle des comptes 3020, 3634 et 047/3158, PCE du 29 janvier 2018. La mise en œuvre de la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée aura, entre autres, pour effet un nouveau système d'allocations des ressources aux établissements de pédagogie spécialisée nécessitant notamment la mise en place d'un fonds d'égalisation des résultats.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2017	68'621'000	5'550'000	63'071'000
Comptes 2017	50'451'219	11'552'966	38'898'253
Ecarts	-18'169'781	6'002'966	-24'172'747

Les investissements 2017 du DFJC sont ventilés par services publiés (SP) comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
010	SG-DFJC	0	0
011	DGEO	300'000	974'293
012	Scolarité enfantine.	0	0
013	DGEP	21'527'000	12'322'747
014	Ens. Sec. II	0	0
015	DGES	34'873'000	15'774'407
017	SERAC	6'321'000	9'826'806
018	SPJ	0	0
019	SESAF	50'000	0
Total	DFJC	63'071'000	38'898'253

Analyse des investissements

DGEP

Les dépenses nettes en retrait de 9.2 mios par rapport aux prévisions découlent principalement d'une part d'un report en 2018 dans l'élaboration des demandes de crédit pour les objets suivants :

- Gymnase d'Echallens (1.26 mio)
- Gymnase intercantonal de la Broye, extension (0.8 mio)
- Gymnase de Burier, extension (4.8 mios)
- Ecoles professionnelles Lausanne-Vennes (3.7 mios)

Et d'autre part de décalage dans le temps pour un grand projet :

- Gymnase du Chablais, Aigle (0.94 mio)

DGES

Les dépenses nettes en retrait de 19.1 mios par rapport aux prévisions découlent d'une part de retard dans l'élaboration des demandes de crédit pour les objets suivants :

- Unil Epalinges réaménagement bâtiment F (0.9 mio)
- Unil – Agrandissement station de pompage (4.0 mios)
- Unil Entretien lourd crédit 2017-2021 (1.1 mio)
- CrE Extension HEP Etape 1 (0.4 mio)

Et d'autre part de décalage dans le temps pour plusieurs grands projets qui sont en phase d'étude de détails ou de réalisation :

- Unil Sciences de la vie Ecublens (1 mio Côtes de la Bourdonnette, divers objets (6 mios)
- Agrandissement Unithèque – BCU (1.2 mio)
- Unil Amphipole Ecublens (1.9 mio)
- HEP Travaux rénovation Aula des Cèdres (3.3 mios)
- HEP Rénovation technique Cour 33 Lausanne (0.7 mio)
- HEIG Yverdon-les-Bains Mise à niveau (1.0 mio)

SERAC

Les dépenses supérieures de 3.5 mios par rapport aux prévisions portent essentiellement sur la construction du nouveau MCBA (2.9 mios) et les aménagements extérieurs du site de Plateforme 10 (0.5 mio).

CREDIT D'INVESTISSEMENTS A BOUCLER

Durant l'année 2017, 6 objets ont été bouclés.

Pour l'année 2018, il nous a été remis une liste de 25 objets ouverts qui pourraient être bouclés. Ceux-ci se répartissent de la manière suivante, 6 pour la DGEP, 18 à la DGES et 1 pour le SERAC. De même, ils sont gérés pour 11 par le SIPAL, 7 par le CHUV et 7 par la DGES.

11.3 Département des institutions et de la sécurité

Commissaires : M. Nicolas Glauser
M. Serge Melly, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont consacré 5 demi-journées à l'examen des comptes 2017. Les rencontres se sont tenues pour les premiers rendez-vous dans les locaux de Montchoisi entre les piles de carton et pour les secondes dans les locaux du château St-Maire que nous avons eu plaisir à retrouver.

Les commissionnaires ont recueilli les explications des chef-fe-s de service accompagné-e-s de leur responsable financier. Ils ont été suivis dans leurs travaux par Monsieur Roger Schibenegg, responsable financier départemental. Ils ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse des comptes.

Les commissaires tiennent à remercier tous les collaborateurs pour les disponibilités en cette difficile période de déménagement. Ils ont de plus grandement apprécié leur maîtrise des dossiers et ont ainsi reçu toutes explications demandées.

2. Récapitulation des comptes 2017

a) Comparaison avec le budget 2017

	Charges	Revenus
Budget 2017	553'089'000	199'736'300
Comptes 2017	561'097'544	215'882'787
Différence en fr.	8'008'544	16'146'487
Différence en %	1.45 %	8.08 %

b) Comparaison avec le budget total 2017 (y.c. les crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2017	553'089'000	199'736'300
Crédits supplémentaires	8'362'600	2'414'300
Budget total 2017	561'451'600	202'150'600
Comptes 2017	561'097'544	215'882'787
Différence en fr.	-354'056	13'732'187
Différence en %	-0.06 %	6.79 %

c) Comparaison avec les comptes 2016

	Charges	Revenus
Comptes 2016	564'995'564	220'253'097
Comptes 2017	561'097'544	215'882'787
Différence en fr.	-3'898'019	-4'370'310
Différence en %	-0.69 %	-1.98 %

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Charge nette	345'214'757	353'352'700	344'742'466

3. Reports de crédits

a) 2016 sur 2017 pour un montant total de 2'006'100 fr.

Service publié	No	Montant	Description
004 SSCM	400000177	33'500	Concept communication de la PCi
004 SSCM	400000178	22'000	Conférence de la protection de la population
004 SSCM	400000179	26'000	Conseil pour le Château de Morges
004 SSCM	400000180	38'000	Nouvelle brochure du Château de Morges
004 SSCM	400000181	14'800	Sponsoring Athéna
004 SSCM	400000182	60'000	Automatisation du processus de recouvrement
022 OCTP	400000192	34'000	Revue processus - évaluation SI (Tutelec)
024 SPEN	400000193	110'000	Mandat GED Papillon et porte-monnaie électronique EPO
024 SPEN	400000194	350'900	Matériel sécuritaire et installation surveillance
024 SPEN	400000198	1'316'900	Renfort personnel auxiliaire dans les établissements pénitentiaires

b) 2017 sur 2018 pour un montant total de 1'205'000 fr.

Service publié	No	Montant	Description
004 SSCM	400000238	20'000	Adaptation de l'uniforme de l'EMCC
004 SSCM	400000236	10'000	Analyse cantonale des dangers et des risques
004 SSCM	400000237	80'000	Signalétique et documentation
004 SSCM	400000234	12'000	Système de bâchage en extension de l'Unité de conduite coordonnée de l'EMCC
004 SSCM	400000235	45'200	Extension des locaux
022 OCTP	400000192	25'000	Revue processus - évaluation SI (Tutelec)
022 OCTP	400000231	50'000	Base de données non créée en 2017
024 SPEN	400000250	962'800	Acquisition matériel sécuritaire

4. Remarques générales

Les commissaires tiennent à relever la très bonne correspondance entre le budget et les comptes, et ce dans tous les services. On ne peut que féliciter les responsables pour les aptitudes à contenir les dépenses le mieux possible. L'excellente présentation des comptes avec une page d'explications toujours plus étoffée diminue fortement le nombre de questions et demandes d'explication. Les minutes ainsi gagnées ont permis aux commissaires de discuter de quelques aspects du fonctionnement des services, débordant l'examen formel des comptes.

Les comptes 2017 du DIS se montent à 561 mios de charges et 216 mios de revenus, laissant apparaître un excédent de charges de 345 mios au lieu d'un montant de 353 mios prévu au budget (crédits supplémentaires inclus). Cette différence minime de 8 mios est due à une augmentation des charges de 8 mios compensée par une augmentation des revenus de 16 mios.

5. Remarques de détail

020 *Secrétariat général du DIS (SG-DIS)*

Point important de la discussion : voici l'explication historique et chiffrée qui est à la base de la subvention entre EERV et FEDEC-VD.

En 2010, la situation des Églises se présentait comme suit au plan de subventionnement global :

EERV :	228	ETP	35'701'400 fr.
FEDEC :	175, 73	ETP	24'009'200 fr.
CILV :	1	ETP	134'300 fr.

La lecture de ces chiffres met en lumière le déséquilibre quant aux montants alloués à chaque Église. La chose découle de l'évolution historique que les Églises ont connue par rapport à leur relation avec l'État. Reconnaisant la nécessité d'une solution à ce déséquilibre, les Églises ont passé un premier accord financier le 10 juillet 2008, complété d'un second le 11 mars 2010, cela en vue d'une forme de rééquilibrage. Il en découle que depuis 2010 la subvention accordée à l'EERV a été régulièrement diminuée en faveur de la FEDEC. Le système appliqué a été le suivant :

- transfert de 150'000 fr. par an ;
- transfert de 2 ETP dans le courant de l'année 2010, prorata temporis
- puis, transfert de 1 ETP par an au coût unitaire moyen le plus bas de deux Églises (aujourd'hui : 135'500 fr.)

Le processus a donc commencé en 2008 et doit se prolonger jusqu'en 2025.

022 *Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)*

L'OCTP a fait face à une augmentation des mandats en 2017 dans le domaine de la protection de l'adulte (+ 375 de variation nette). Cela a nécessité un crédit supplémentaire partiellement compensé pour faire face à l'insuffisance budgétaire afin de gérer les mandats lourds supplémentaires confiés à l'OCTP par les Justices de Paix, selon l'art. 40 de la LVP AE.

Grâce à l'optimisation de ses procédures, l'OCTP a augmenté d'environ 50 % la productivité de son support administratif et financier ces 5 dernières années. Parallèlement, le système d'information (SI) métier TUTELEC est en cours d'évaluation en collaboration avec la DSI. Il en ressort que ce dernier, arrivant à bout de course, doit être changé afin que l'OCTP puisse gérer sa croissance en s'appuyant sur un SI performant, ceci notamment pour limiter l'engagement de nouvelles ressources.

Concernant la réforme vaudoise de la curatelle, la campagne de recrutement des curateurs volontaire, lancée en mai 2017, a rencontré un grand succès auprès de la population vaudoise et créé un élan de solidarité. En effet, plus de 1200 personnes privées seront formées en vue d'exercer un mandat de curatelle. Une attention devra être portée néanmoins ces prochaines années pour disposer sur un long terme d'un nombre suffisamment élevé de curateurs volontaires.

Concernant les revenus de l'OCTP, ce dernier est rémunéré sous forme d'honoraires et débours, prélevés sur la fortune des personnes par les Justices de Paix pour la gestion des mandats de curatelle qui lui sont confiés. En cas d'indigence, à savoir moins de 5'000 fr. de fortune, c'est l'État qui assure la rémunération des curateurs. L'OCTP renonce à percevoir sa rémunération pour ce cas de figure.

021 Service juridique et législatif (SJJ)

Une fois encore, les éléments significatifs, notamment en termes de dépassements budgétaires, se trouvent sur les comptes 3130, 3199 et 3181 :

- le compte 3130 enregistre divers frais, dont en particulier les frais de justice mis à la charge de l'assistance judiciaire, montants qui sont versés à l'Ordre judiciaire, et les frais de contentieux et de poursuites, qui sont également versés aux offices de poursuites et faillites vaudois pour l'essentiel. Ces frais étant importants et difficiles à estimer en début d'exercice, un crédit supplémentaire de 1,7 mio a dû être requis pour cette rubrique, crédit supplémentaire qui s'est finalement avéré légèrement insuffisant en fin d'année ;
- le compte 3199 enregistre pour l'essentiel les frais d'avocats mis à la charge de l'assistance judiciaire, ainsi que les indemnités versées aux prévenus acquittés conformément aux articles 429 et suivants du code de procédure pénale suisse. Pour la première fois depuis plusieurs années, le montant budgété n'a pas été dépassé, les montants versés au titre de l'assistance judiciaire ayant été plus faibles que prévu. Il semble toutefois, au vu des premiers chiffres disponibles pour 2018, que la baisse enregistrée en 2017 ne soit que passagère ;
- le compte 3181 enregistre d'une part les amortissements directs effectués sur des créances (AJ, frais pénaux), par exemple lorsque les poursuites aboutissent à un acte de défaut de biens ou lorsque le débiteur part à l'étranger ou disparaît sans laisser d'adresse. Dans ces cas, les perspectives de recouvrement devenant notablement plus faibles, la créance est amortie comptablement, ce qui ne signifie pas qu'elle soit abandonnée. Les statistiques annexées relatives aux encaissements sur actes de défaut de biens montrent au contraire que des montants importants sont encore encaissés, comptabilisés ensuite au compte 4290. D'autre part, le compte 3181 enregistre un correctif d'actifs calculé en fin d'année sur les créances de frais pénaux (NPF) ouvertes. Seules ces créances sont prises en compte, les autres étant comptabilisées à l'encaissement, et non à la facturation. On enregistre alors un correctif de valeurs équivalent à 65 % du montant des créances ouvertes, partant du principe que le taux de recouvrement des NFP oscille actuellement entre 35 et 40%. Cette pratique sera réexaminée avec le SAGEFI et le CCF dans le cadre de la migration de l'outil informatique SAP Inkasso, que nous utilisons actuellement, vers une nouvelle version plus moderne. Enfin, vous aurez noté que malgré un dépassement important, aucun crédit supplémentaire n'a été demandé pour ce compte. En effet, dans la mesure où il n'enregistre que des pertes comptables, et non des dépenses effectives, il a été convenu avec le SAGEFI d'insérer un commentaire dans les comptes, une demande de crédit supplémentaire portant sur des charges purement comptables n'ayant guère de sens. Le CCF a été informé de cette décision.

Pour le reste, les comptes du SJJ ne présentent pas d'aspects particuliers. Le compte 4260 enregistre les recettes facturées des NPF et celles de l'assistance judiciaire lors de leur encaissement. Le compte 4270 enregistre quant à lui les créances compensatrices, dont le produit est versé au fonds pour la lutte contre les addictions (v. cpte 3511).

004 Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Sur le plan financier, l'exercice 2017 du SSCM est caractérisé par la stricte cohérence entre le budget et les comptes. L'existence d'un système de contrôle interne (SCI) permet de sécuriser de manière exemplaire la gestion des flux financiers.

En ce qui concerne le fonds 2007 (Fonds de la Protection civile), les dépenses par habitant s'élèvent à 5.74 fr. Ces dépenses sont dès lors conformes au cadre décidé et validé par l'Assemblée des Comités directeurs régionaux de protection civile.

Pour le fonds 2025 (Fonds de contribution de remplacement), la difficulté à planifier les recettes s'est à nouveau présentée en 2017. Il est en effet très délicat d'anticiper le nombre de dispenses accordées, tout comme il est très difficile de prévoir les contributions réellement encaissées. La commission des finances s'étonne du retard pris dans la réalisation de base opérationnelle, dont certains montants figuraient déjà au budget 2015 ! Elle considère

que cette infrastructure doit être réalisée sans délai, et invite dès lors le CE à tout mettre en œuvre pour une livraison début 2019.

002 Police cantonale (POLCANT)

Dans le cadre du contrôle des comptes 2017, il est apparu que la brochure des comptes mentionnait un montant de 0 fr. de charges pour le compte 3910 « imputations internes pour prestations de service », alors qu'un montant de 393'100 fr. avait été accordé dans le cadre d'un crédit supplémentaire compensé.

Pour mémoire, ce montant correspond aux prestations fournies par le SSCM, respectivement par les prestataires commandités dans le cadre de l'organisation de la visite d'état du Président chinois en janvier 2017.

Suite aux recherches effectuées, il apparaît que ce montant a été transféré du compte 3910 au compte 3130 « prestations de tiers » de la Polcant, à la demande du SAGEFI. Cette extourne était motivée par des raisons purement techniques (l'opération a dû être extournée des comptes 39/49 resp. de la Polcant et du SSCM pour être réenregistrée dans des comptes 31/46 de ces services).

Cette extourne a été faite postérieurement à la validation du crédit supplémentaire compensé. Cela explique pourquoi le compte 3910 de la Polcant s'est retrouvé à 0 fr.

024 Service pénitentiaire (SPEN)

2017 a été une année de stabilisation, toutefois compliquée en terme de personnel, en raison des nombreuses absences longue durée, des difficultés de recrutement notamment dues à la faible attractivité des métiers du pénitentiaire. Il a été fait appel à des renforts en doublon sur des postes, ce qui a nécessité un crédit supplémentaire compensé.

La surpopulation carcérale est toujours forte, cela se traduit par une augmentation des journées de détention dans les zones carcérales de police par rapport à 2016 et 2015, ceci malgré l'augmentation des placements hors canton, notamment à Curabilis et Zürich.

L'encaissement des jours-amendes et des peines pécuniaires a baissé de 1.0 mio par rapport à 2016, ce qui était prévisible suite au transfert du recouvrement au SJL en septembre 2014. Le SPEN est maintenant au bout du stock et n'encaisse que suite aux convocations en prison.

Les condamnations à une mesure thérapeutique pour traitement des addictions (art. 60 CP) continuent leur baisse (2017 : 8.2 placements, contre 11.7 en 2016 et 25 en 2014). C'est en quelque sorte un constat d'échec de ces placements en institution pour traitement thérapeutique, à la place d'une peine privative de liberté.

La monétique (remplacement de l'argent liquide par une carte de débit) a été introduite le 7 décembre aux EPO. Ce projet a nécessité une refonte des processus comptables ; le secteur comptable a par ailleurs connu des jours difficiles depuis l'été 2017 avec de nombreuses absences longue durée ce qui a engendré des retards dans les gestions des comptes des personnes détenues et de nombreuses réclamations. La situation est à nouveau régularisée, elle a nécessité l'engagement d'une contrôleuse de gestion ad interim ainsi que de deux aides-comptables en contrat auxiliaire.

Les recettes de certains ateliers sont en baisse. Une réflexion est en cours pour faire évoluer les ateliers dont l'activité ne correspond plus à un besoin du marché.

025 Service des communes et du logement (SCL)

Les principaux écarts budgétaires proviennent principalement de la division logement et du secteur des droits politiques, un scrutin prévu au budget n'ayant pas eu lieu. S'agissant du logement, les taux hypothécaires actuellement très bas impactent directement les subventions accordées aux propriétaires d'immeubles (compte 3636). Par ailleurs, les communes attendent l'issue de la nouvelle LATC pour prendre des décisions et fixer des nouveaux objectifs en matière de politique du logement (compte 3632).

026 Ministère public (MP)

La charge nette du service est inférieure de 1,3 mio par rapport au budget et inférieure de 0,9 mio par rapport aux chiffres de 2016.

3010 « salaire du personnel administratif et d'exploitation » : crédit supplémentaire compensé de 220'000 fr. pour assurer le remplacement du personnel permanent lors de congé maternité, d'absence maladie de longue durée ou encore le paiement des heures supplémentaires effectuées par les procureurs dans le cadre du service de piquet et de permanence.

3110 « meubles et appareils de bureau » : crédit supplémentaire compensé de 20'000 fr. destiné à équiper en mobilier les bureaux des procureurs et du personnel administratif ayant été affecté à la nouvelle structure STRADA centralisée au sein du Ministère public de l'arrondissement de Lausanne, soit 5,7 ETP de procureurs, 3 ETP de greffiers et 6 ETP de gestionnaires de dossiers (anciennement 2,5 ETP de procureurs et 3 ETP de gestionnaires de dossiers).

4390 « Autres revenus » : excédants relatifs aux frais de formation facturés aux interprètes (forfait de 150 fr./interprète, comprenant les frais d'inscription d'examen, le matériel de cours, le repas de midi, le défraiement des formateurs externes, etc.) œuvrant au profit des autorités pénales vaudoises. Formation obligatoire mise en place conjointement par les autorités pénales des cantons de Neuchâtel, Jura, Valais, Fribourg, Berne et Vaud et destinée à renforcer les compétences des interprètes en matière de connaissance de la procédure pénale ainsi que des techniques et outils de l'interprétariat. De fait de la mise à disposition gratuitement des salles de formation par le SSCM, coûts inférieurs à la prévision (forfait unique 150 fr. dans tous les cantons partenaires du projet).

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2017	19'356'000	3'900'000	15'456'000
Comptes 2017	5'363'887	2'129'314	3'234'573
Écarts	-13'992'113	-1'770'686	-12'221'427

Les investissements du DIS sont ventilés comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
020	SG-DIS	0	0
022	OCTP	0	0
021	SJL	0	0
004	SSCM	500'000	0
002	POLCANT	5'756'000	4'523'751
024	SPEN	9'200'000	-1'289'178
025	SCL	0	0
026	MP	0	0
Total	DIS	15'456'000	3'234'573

11.4 Département de la santé et de l'action sociale

Commissaires : Mme Anne Baehler Bech, rapportrice
M. Gérard Mojon, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 5 demi-journées à l'examen des comptes 2017. Durant ses travaux, elle a rencontré Mmes et MM. les chefs de service et leurs collaborateurs qui ont répondu à leurs demandes et fourni tous les documents nécessaires à l'exécution de leur mandat. Qu'ils soient ici tous remerciés de leur disponibilité et la qualité des informations reçues.

Conformément à la procédure mise en place dans le cadre de l'application de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES), les commissaires COFIN – DSAS sont conviés à une présentation des projets d'investissements des établissements de santé, deux fois par année (au printemps et en automne) qui leur permet d'être informés des dossiers réalisés et à venir.

2. Récapitulation des comptes 2017

a) Comparaison avec le budget 2017

	Charges	Revenus
Budget 2017	3'545'734'000	1'184'376'200
Comptes 2017	3'715'411'214	1'253'394'374
Différence en fr.	169'677'214	69'018'174
Différence en %	4.79%	5.83%

Les charges **nettes** 2017 sont supérieures au budget (sans les crédits supplémentaires) de 100.66 mios, soit +4,3%. Les principales explications de cette progression en termes de charges brutes sont les suivantes :

- + 29 mios subsides assurance maladie (dont -22.2 mios pour les subsides RI et +51 mios pour les subsides partiels);
- + 17 mios pour les rentes pont et PC famille ;
- + 26 mios pour les prestations financières RI (hors CSIR) et les avances sur pensions alimentaires du BRAPA ;
- + 20 mios pour les prestations RI et les mesures d'insertion pour les bénéficiaires du CSIR ;
- + 58 mios pour des amortissements non planifiés au groupe CHUV

b) Comparaison avec le budget total 2017 (y.c. les crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2017	3'545'734'000	1'184'376'200
Crédits supplémentaires	107'107'600	57'981'100
Budget total 2017	3'652'841'600	1'242'357'300
Comptes 2017	3'715'411'214	1'253'394'374
Différence en fr.	62'569'614	11'037'074
Différence en %	1.71%	0.89%

c) Comparaison avec les comptes 2016

	Charges	Revenus
Comptes 2016	3'631'538'001	1'243'818'719
Comptes 2017	3'715'411'214	1'253'394'374
Différence en fr.	83'873'213	9'575'656
Différence en %	2.31%	0.77%

d) Comparaison avec la charge nette

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Charge nette	2'462'016'840	2'361'357'800	2'387'719'282

Les charges nettes 2017 présentent une augmentation de 74,3 mios par rapport aux comptes 2016, soit 3.1%

3. Reports de crédits

a) 2016 sur 2017 pour un montant total de 194'100 fr.

Service publié	No	Montant	Description
027 SG-DSAS	400000201	42'300	Mandats à l'IDHEAP et à l'Association Forum Handicap Vaud
027 SG_DSAS	400000202	20'000	Organisation congrès pauvreté
028 Admin du SASH	400000206	98'000	Salaires auxiliaires RC de 2016 à 2017
036 SPAS	400000155	33'800	Mandat non réalisé

b) 2017 sur 2018 pour un montant total de 105'400 fr.

Service publié	No	Montant	Description
027 SG-DSAS	400000242	46'900	Mandats non réalisés en 2017
036 SPAS	400000240	58'500	Mandat non réalisé en 2017

Des reports de crédits 2017 sur 2018 d'un montant de 46'900 fr. au Secrétariat général et de 58'500 fr. au SPAS ont été obtenus pour des mandats qui ont pris du retard dans leur finalisation.

4. Remarques générales

Facture sociale 2017

Le décompte définitif de la facture sociale présente un supplément de 37.6 mios, soit un écart comptes/budget de 5.1 %. Les principales augmentations en termes de pourcentage concernent les assurances maladie (régime no 2) et les prestations pour la famille et autres prestations sociales (régime no 5).

Facture sociale 2017 aux communes Régimes	comptes	budget	variation comptes /budget 2017	
	2017	2017	en CHF	en %
PC à domicile et hébergement	233'418'640	233'161'400	257'240	0.11%
Assurance maladie	84'016'508	69'580'900	14'435'608	20.75%
RI+part. cantonale ass. chômage	263'659'425	253'150'300	10'509'125	4.15%
Subv. et aide aux personnes handicapées	108'809'030	106'976'400	1'832'630	1.71%
Prestations famille et autres prest.soc.	53'044'173	42'599'400	10'444'773	24.52%
Bourses d'étude et d'apprentissage	30'583'180	30'504'400	78'780	0.26%
Total régimes	773'530'956	735'972'800	37'558'156	5.10%
DRPTC*	-900'000	-900'000	0	
FS à charge des communes	772'630'956	735'072'800	37'558'156	

*Décret réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises pour la facture sociale

5. Remarques de détail

5.1 Secrétariat général

027 *Secrétariat général (SG)*

Par rapport aux comptes 2016, les charges ont augmenté de 0.9 mio, essentiellement du fait du rattachement de la CIVESS au SG DSAS.

Par contre, comme en 2016, le budget des charges alloué n'a pas été totalement utilisé (-0.2 mio), essentiellement du fait du remplacement de divers collaborateurs légèrement plus tardif qu'initialement prévu.

3090 Ce budget est destiné à tous les services du DSAS. Au SG en particulier il est à relever que toutes les formations budgétées n'ont pas pu avoir lieu compte tenu des importantes rocade et remplacements intervenus au sein du service durant l'exercice.

3102 Le Rapport social et la nouvelle Brochure sur la facture sociale y sont inclus.

3132 La liste exhaustive des mandats externes réalisés en 2017 a été remise à la sous-commission. Plusieurs mandats prévus pour 2017 ont été repoussés à une date ultérieure.

3636 Subvention à l'association "Appartenances".

4401 Les communes ont payé leurs contributions d'une manière plus ponctuelle qu'anticipé.

4463 Ristourne des Blanchisseries Générales (intérêt préférentiel pour les emprunts garantis par l'Etat - part de leurs activités privées).

5.2 SASH

Les charges globales du SASH se sont élevées à 1'539 mios, soit 61.8 mios de plus que le budget 2017.

55.2 mios de crédits supplémentaires ont été accordés en cours d'année. Ainsi les charges présentent un dépassement de 6.6 mios. Ces charges sont partiellement compensées par des revenus de 772.9 mios.

028 *Administration générale du SASH*

Le budget des charges alloué n'a pas été totalement utilisé, ce qui a permis de compenser des crédits supplémentaires octroyés au SASH.

3010 Effets des transferts liés à l'hébergement et à la filière psychiatrique (+4,15 etp du SSP, +0,6 etp du SPAS). Des retards dans les engagements prévus pour le personnel fixe, des maladies expliquent le disponible.

3130 Envoi de lettres d'information ciblées a été reporté en 2018 ce qui explique la diminution des frais de port

3132 Mandats planifiés, mais non exécutés pour certains ou décalés dans le temps.

4210 baisse des revenus, car moins d'ouvertures d'homes.

4260 + de jetons de présence touchés par le service.

029 Régime cantonal de réduction des primes

Les charges s'élèvent à 420.9 mios, soit 38.6 mios de plus que le budget voté. 28,2 mios de crédit supplémentaire ont été accordés, ce qui représente un dépassement de 10,4 mios.

3634 - 40'000.- fr, compensation en faveur du secrétariat général pour des travaux informatiques pour le RDU

3637.1 + 17 mios dus à l'augmentation des subsidiés (+17'000 bénéficiaires). Cette hausse s'explique par la croissance démographique (+1,3%) et surtout par la hausse de primes maladies en 2017. Cette hausse des primes (4,9% en moyenne) incitant une part croissante et difficile à estimer de vaudois à demander un subside.

3637.2 +12.1 mios. Mêmes causes et mêmes effets qu'au 3637.1

3637.3 +5.6 mios dus à l'augmentation des primes impayées et donc du contentieux.

030 Prestations complémentaires AVS / AI

3637 PC Homes : distinction dès 2017 des établissements EMS (gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé), EPSM (psychiatrie pour les adultes) et ESE (handicap physique et mental, addictions).

3637.1-3 Les dépenses 2017 sont inférieures de 7.2 mios. L'évolution des coûts dépend du nombre de places et des tarifs d'hébergement. En EPSM, les résidents sont aidés par les régimes sociaux, d'autres par les aides LAPRAMS (pas de rente AI).

3637.4 + 4 mios L'évolution des coûts dépend de la démographie. Le nombre de rentiers AVS augmente de même que le nombre de rentiers ayant droit à une PC.

031 Hébergement

3636 Subvention des infrastructures d'hébergement. Ecart positif dû à des retards de travaux et des consolidations différées. En 2016, ces montants émergeaient au SSP.

3637 Les principaux écarts des aides individuelles LAPRAMS sont liés aux aides longs-séjours (-1.2 mio), aux garanties particulières (+ 1,9 mio) et au financement des soins (-0,9 mio). Ces écarts se compensent et sont dus à la ventilation dans le budget du montant transféré par le SPAS pour les EPSM. Les cotisations AVS dépassent de +1,7 mio. Elles ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire entièrement compensé.

032 Hospitalisation

3637.1 Augmentation des frais médicaux des étrangers de passage, des clandestins, des SDF pris en charge par les Hôpitaux.

033 Primes d'assurance maladie pour les prestations complémentaires

3637 +10.3 mios. Un crédit supplémentaire de 8.2 mios a été accordé vu la hausse des besoins. Il faut savoir que la hausse des primes maladies se répercute sur les dépenses des subsides PC avec un effet levier puis que ces bénéficiaires sont sous-représentés chez les assureurs les moins chers et pratiquant le tiers garant. Il faut savoir également que le nombre de nouvelles requêtes de subsides déposées durant le 2^e semestre n'a pas pu être estimé correctement.

034 Politique familiale et autres régimes sociaux

3634.5 Augmentation de l'activité de la caisse cantonale de compensation et qui s'occupe de la trésorerie des PC familles et rente-pont et de celle des 6 centres régionaux de décision, qui sont en charge eux des traitements de dossiers et donc des frais de gérance.

3637.4 +5,9 mios. Une augmentation des bénéficiaires (+320 ménages) et une augmentation de dépenses pour différents frais (de garde et de maladie).

3637.5 + 11.3 mios Une augmentation des bénéficiaires en 2017 (+100 personnes) et l'abaissement de l'âge d'accès à la rente pont (+260 personnes, soit +8 mios) expliquent cette hausse.

035 Promotion du maintien à domicile

3636 variation à la hausse ou à la baisse des activités des différentes institutions subventionnées.

5.3 SPAS

036 Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Les charges brutes du SPAS se sont élevées, en 2017, à 887.2 mios, soit 51.0 mios de plus que prévu au budget 2017. L'intégralité des charges supplémentaires a été couverte par des crédits supplémentaires octroyés en cours d'année. Ces charges sont partiellement compensées par des revenus de 466.4 mios, soit 38.5 mios de plus que budgétés. 37.4 mios ayant été annoncés dans les crédits supplémentaires, les revenus sont 1.1 mio plus élevés que prévu.

Ainsi les charges nettes du SPAS s'élèvent, pour 2017, à 420.8 mios (408.3 mios en 2016), soit avec un dépassement de 12.5 mios par rapport au budget initialement voté ; mais -1.5 mio si l'on tient compte des crédits supplémentaires adoptés.

Par rapport aux comptes 2016, la croissance des charges nettes est de 12.5 mios, soit + 3.1%.

En termes de charges brutes, cette augmentation se monte à 25.0 mios soit 12.9%, partiellement compensée par une augmentation des revenus provenant de la facture sociale.

Cette progression s'explique essentiellement par :

- La mise en place de la révision de la LASV, avec le nouveau dispositif jeunes et l'anticipation de la rente-pont. Ces mesures ont permis de réduire la croissance du nombre de dossiers, celle-ci passant (hors CSIR) de 4.6% en 2016 à 1.3% en 2017.
- Le rattachement de l'Office cantonal des bourses d'études au SPAS depuis juillet 2017.
- Le ralentissement de la croissance du nombre de dossiers CSIR.
- La réduction du déficit lié à l'augmentation du nombre de Vaudois dans les établissements socio-éducatifs.

83.1% des recettes du SPAS, soit 387.8 mios, proviennent de la facture sociale, donc des communes et 10.7%, soit 49.7 mios, de la Confédération.

L'étude de détail du compte de résultats permet de relever les éléments suivants, complémentaires aux notes figurant dans la brochure :

30 et 31 Les frais de personnel intègrent la croissance de l'effectif du SPAS qui a passé de 122.8 ETP à 150.6 ETP (+22%), essentiellement du fait de la croissance des effectifs du CSIR (+13.8 ETP) et de l'intégration de l'OCBE (+12.1 ETP).

3611/12 L'aide sociale pour les vaudois domiciliés dans d'autres cantons est en net recul en 2017, en raison de l'arrêt de la refacturation dès avril 2017, décidée par le parlement fédéral. L'écart avec les chiffres du budget (+0.5 mio) vient de la difficulté de projeter le solde des charges. Les subventions des Régions d'action sociales (+0.6 mio) sont légèrement supérieures aux prévisions.

3635/6/7 Aide sociale et mesures d'insertion (+24.5 mios vs C16 / -0.6 vs B17 + CS)
Revenu d'Insertion

Le nombre de dossiers RI a continué à croître en 2017 (+2.2%), mais à un rythme beaucoup plus bas qu'en 2016 (+6.1%), suite à la révision de la LASV, notamment pour les jeunes et les personnes au bénéfice de la rente-pont.

Mesures d'Insertion Sociales

Le nombre de jeunes entrant au RI est inférieur aux projections, grâce au nouveau dispositif JAD, ce qui implique moins de recours aux mesures de transition qu'attendu.

Le programme FORMAD destiné à la formation des bénéficiaires du RI âgés de 25 à 40 ans se poursuit.

Bourses d'études

Le retard du traitement des dossiers a été estimé dans les transitoires.

Etablissements socio-éducatifs et organismes

11.05 mios ont été transférés au SASH pour les établissements de la filière psychiatrique.

Le dépassement budgétaire (+1.9 mio), inférieur à celui de 2016 (+2.6 mios), est essentiellement dû au changement de proportion entre Vaudois et non-Vaudois dans les Etablissement socio-éducatifs.

La création de nouvelles places et le renforcement de l'encadrement afin de faire face à l'alourdissement des pathologies expliquent une importante part de la croissance des charges.

Gr 4 *Recettes*

Facture sociale (+6.0 mios vs C16 / +14.0 mios vs B17 / +0.1 vs B17+cs)

1/2 des charges nettes 2015 auquel s'ajoute 1/3 de la croissance entre 2015 et 2017.

Subventions du SEM (+12.3 mios vs C16 / 27.7 mios vs B17 / +5.4 mios vs B17+cs)

En lien avec l'augmentation de l'activité du CSIR (migrants).

Remboursements OCBE (-1.7 mios vs B17)

Priorité a été mise sur les décisions d'octroi de bourses, plutôt qu'à la gestion du contentieux.

5.4 ***SSP et CHUV*****037** ***Administration générale du SSP***

De manière globale, les charges nettes du service publié, avec un crédit supplémentaire accordé de 0.68 mio présentent un écart positif par rapport au budget 2017 de 1,4 mio. Des retards et des priorisations expliquent que le budget alloué n'ait pas été entièrement utilisé.

3010 Les délais nécessaires pour repourvoir certains postes vacants expliquent les non-dépenses en matière de personnel.

3102 Non-dépenses dues à la non-impression de brochures. Volonté d'améliorer de manière générale la politique de la communication.

3131 Charges dues au bouclage des frais d'études concernant l'institution Sylvabelle.

3634.4 +1,2 mio pour répondre à l'augmentation de besoins en matière de santé des mineures non accompagnés (MNA).

3635 Matériels pour ORCA ventilé dès 2017 dans les rubriques 3634 et 3636.

4260.4 Remboursement de subventions par l'AVASAD non budgétisé.

064 ***Système de santé***

L'écart de 57.5 mios dans les charges brutes entre le budget et les comptes s'expliquent principalement par les amortissements non planifiés du CHUV de 57.8 mios. Les charges de fonctionnement sont légèrement inférieures au budget (0.6 mio). Le principal dépassement est dû à l'augmentation des dépenses soins à domicile (+3.1 mios) compensé par des non-dépenses à la chaîne des urgences (-3 mios).

3180 Provisions sur débiteurs pour la Centrale d'encaissement.

3511 Alimentation du fonds de prévention ainsi que l'écriture de bouclage de divers fonds.

3632 Chaîne des urgences (-0.7 mio). Les activités et donc les revenus sont plus élevés et cela impacte à la baisse les subventions du SSP. Le financement de certains projets par les fonds a été retardé.

3635 +3.4 mios pour l'augmentation des activités de l'OSAD ; +0.3 mio pour l'augmentation des activités en matière de SSJN.

3636.1 -6.1 mios de dépenses pour la FHV (activité moins importante que prévu et retard dans certains projets).

3636.1.3+7.8 mios dus à la hausse des hospitalisations extra cantonales.

3636.2 -2.2 mios augmentation des activités des services ambulanciers. Cela impacte à la baisse les subventions en la matière du SSP

3636.4 -1.9 mio les réseaux ont financé une partie de leurs coûts par leurs réserves.

CHUV :

Les comptes 2017 du CHUV présentent un excédent de revenus de 2.4 mios alors que ceux de 2016 bouclaient exactement à l'équilibre. Le résultat opérationnel est déficitaire de 8.8 mios (7.2 mios en 2016) ; le résultat d'investissement est excédentaire de 11.1 mios (6.8 mios en 2016).

Ce résultat global positif de 2.4 mios est largement meilleur que celui annoncé au budget définitif 2017 qui présentait une perte de 10.5 mios. Cet écart est essentiellement le fait des éléments d'investissement (11.1 mios, contre 0 au budget définitif, soit +11.1 mios) même si nous nous plaisons à relever que la perte opérationnelle est plus faible que prévue au budget définitif (perte de 8.7 mios contre 10.5 mios au budget définitif, soit -1.8 mio).

Cette amélioration de 12.9 mios est due à des effets conjoncturels, partiellement compensés par la constitution de provisions et d'attributions à divers fonds.

Eléments conjoncturels (+34.7 mios) :

- +14.0 mios de non dépensé sur la masse salariale au budget ordinaire principalement lié à des retards de démarrage d'activité en oncologie et en psychiatrie ;
- +11.0 mios d'impact des reports d'investissements sur les amortissements ;
- + 9.7 mios liés essentiellement à des revenus supplémentaires non-budgétés sur les années antérieures et sur les rémunérations supplémentaires SWISSDRG.

Provisions et attributions aux fonds (-21.8 mios) :

- 6.6 mios pour risque de perte TVA médicaments ;
- 7.0 mios pour l'introduction de la structure tarifaire TARPSY en matière de psychiatrie ;
- 3.2 mios attribués à la réserve fonds de développement ;
- 2.0 mios à la réserve fonds de service ;
- 1.3 mio à la réserve pour les cas humanitaires
- 1.7 mio pour la mise à 0 de fonds ne pouvant pas être déficitaires (entraide et perfectionnement) et éléments divers

Le compte de pertes et profits 2017 du CHUV se présente de la manière suivante :

<i>Objet (en mios)</i>	<i>Comptes 2017</i>	<i>Budget 2017</i>	<i>Comptes 2016</i>
<i>Revenus opérationnels</i>	1'611.54	1'605.97	1'578.24
<i>Revenus non opérationnels</i>	0.66	3.18	1.05
<i>Revenus d'investissement</i>	145.82	83.33	187.40
TOTAL REVENUS	1'758.02	1'692.49	1'766.69
<i>Charges opérationnelles</i>	1'620.36	1'619.63	1'585.44
<i>Charges non opérationnelles</i>	0.59	0.03	0.64
<i>Charges d'investissement</i>	134.70	83.33	180.61
TOTAL CHARGES	1'755.65	1'702.99	1'766.69
<i>Résultat opérationnel</i>	- 8.82	- 13.66	- 7.20
<i>Résultat non opérationnel (sur ex. antérieur)</i>	0.07	3.16	0.41
<i>Résultat d'investissement</i>	11.12	0.00	6.79
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	2.37	- 10.50	0.00
<i>Variation fonds institutionnels</i>	6.55		- 0.76
<i>(exploitation auxiliaire)</i>			
RESULTAT NET GLOBAL	8.92		- 0.76

Tendances principales 2017

L'exercice 2017 du CHUV s'est essentiellement déroulé dans un environnement marqué par les éléments dominants suivants :

- L'activité d'hospitalisation se caractérise par une stabilisation dans les activités chirurgicales alors qu'une progression soutenue a eu lieu dans celles de médecine, neuroscience et oncologie.
- Le CHUV enregistre une stabilisation du nombre de patients pris en charge associée à une diminution de la durée moyenne de séjour pour une lourdeur moyenne des cas en augmentation.
- L'activité ambulatoire progresse dans tous les secteurs sauf en psychiatrie.
- Le recul constaté ces dernières années des lits occupés de manière inadéquate s'est inversé pour quasi atteindre le niveau de 2014 avec 86 lits en moyenne annuelle. Cette tendance haussière indique que le nombre de lits occupés de manière inadéquate reste un sujet de préoccupation majeure pour l'institution, car 6% des capacités d'hospitalisation restent bloquées par ce fait.
- En 2017, les charges ont progressé linéairement aux revenus (+3.0%).

Comparaison Comptes 2017 – Comptes 2016

Résultat opérationnel

Par rapport aux comptes 2016, les principaux écarts expliquant l'augmentation de 1.6 mio du déficit opérationnel net (-8.8 mios vs -7.2 mios), sont les suivants :

Revenus opérationnels : (+33.3 mios)

<i>Revenus d'exploitation :</i>	<i>(+52.2 mios) :</i>	
Augmentation activité ambulatoire		19.8 mios
Suppression TVA médicaments		-6.6 mios
Activité hospitalière 2017		15.5 mios
Exercices antérieurs hospitalisation		6.6 mios
TARpsy à cheval 2017-2018		-8.3 mios
Augmentation PIG/TSP (dont 12 transferts subv. inv)		13.2 mios
Complément UNIL (ITRC, Subv. Ophtalmique, IUFRS, 220 étudiants)		2.9 mios
Transfert de subvention PIG (ROHE en 2016)		6.9 mios
Autres (alloc affiliés, ...)		2.2 mios

Revenus opérationnels hors enveloppe : (-15.2 mios) :
Transfert de subvention PIG (RGE en 2017), reconstitution des fonds

<i>Autres revenus opérationnels :</i>	<i>(-3.7 mios) :</i>	
Diminution des dons p. recherche/divers		-2.5 mios
Revenus financiers et divers (change, intérêts, etc.)		-1.2 mio

Charges opérationnelles (+34.9 mios)

<i>Charges de personnel:</i>	<i>(+ 30.1 mios)</i>	
• Augmentation de l'effectif exploitation		24.1 mios
• Augmentation du salaire moyen exploitation		0.4 mio
• Augmentation auxiliaires		3.3 mios
• Personnel intérimaire et divers.		2.3 mios
<i>Biens et services médicaux :</i>	<i>(+9.4 mios)</i>	
• Agents thérapeutiques, produits chimiques et divers		6.4 mios
• Matériel d'implantation		-0.8 mio
• Matériel à usage unique		-2.1 mios
• Biens divers médicaux		-0.4 mio
• Produits chimiques		1.2 mio
• Services médicaux		5.1 mios

<i>Charges de gestion courante :</i>	<i>(+1.4 mio)</i>	
• Immeubles		-4.7 mios
• Charges hôtelières		-0.5 mio
• Gestion courante/équipements		6.6 mios
 <i>Frais financiers et provisions :</i>	 <i>(-6.0 mios)</i>	
Pertes sur débiteurs et frais de recouvrement		- 0.5 mio
Ajustement des stocks		- 0.3 mio
Subventions et contributions		- 5.0 mios
Frais financiers		- 0.2 mio

Résultat d'investissement

Les revenus d'investissement diminuent de 41.6 mios, principalement du fait que les amortissements extraordinaires à charge de l'exercice 2017 ne sont "que" de 57.8 mios, alors qu'ils étaient de 126 mios à charge de l'exercice 2016.

Les charges d'investissement diminuent de 45.9 mios, essentiellement du fait de l'amortissement extraordinaire de l'exercice précédent.

Comparaison Comptes 2017 - Budget 2017

Résultat opérationnel

Les principaux éléments expliquant la réduction du déficit d'exploitation de 4.8 mios, sont les suivants :

Revenus opérationnels : (+5.6 mios)		
<i>Revenus garantis d'exploitation</i>	<i>(+16.3 mios)</i>	
Revenus ambulatoires		2.3 mios
Revenus d'hospitalisation		11.5 mios
Tâches de santé publique, subvention UNIL et divers		2.5 mios
<i>Revenus opérationnels hors enveloppe et autres revenus opérationnels</i>	<i>(-10.7 mios)</i>	
Reconstitution / non utilisation de fonds		
Charges opérationnelles (+0.7 mio)		
<i>Frais de personnel :</i>	<i>(-13.2 mios)</i>	
<i>Biens et services médicaux</i>	<i>(+8.2 mios)</i>	
Agents thérapeutiques		7.8 mios
Matériel à usage unique, produits chimiques, div.		-0.3 mio
Autre matériel		0.1 mio
Services médicaux		0.6 mio
<i>Charges de gestion courante :</i>	<i>(+3.40 mios)</i>	
Charges hôtelières		-1.5 mio
Gestion courante, maintenance		3.1 mios
Immeubles		-1.2 mio
Equipements		3.0 mios
<i>Frais financiers et provisions</i>	<i>(+2.4 mios)</i>	

Résultat d'investissement

Les revenus d'investissement ont augmenté de 62.5 mios par rapport au budget 2017, essentiellement du fait de la subvention extraordinaire accordée (57.8 mios) à charge des comptes 2017, pour procéder à des amortissements non planifiés des objets de moins de 8 mios et du crédit d'inventaire.

Les charges d'investissement ont augmenté de 51.4 mios du fait de l'amortissement extraordinaire réalisé grâce à la subvention susmentionnée.

Perspectives 2018

L'objectif de la direction financière du CHUV, annoncé à la sous-commission, est d'améliorer le résultat de l'ordre de 20 à 30 mio afin de pouvoir faire face à l'augmentation des amortissements liés aux investissements en cours - comme à la réduction des tarifs Tarmed. Le but est d'atteindre le niveau d'efficacité des hôpitaux universitaires suisses alémaniques, dans le domaine de l'hospitalisation comme de l'ambulatoire, et l'équilibre opérationnel, dans les meilleurs délais possibles. Dans un contexte de croissance de l'activité qui perdure, la direction financière estime bien maîtriser ses charges et poursuit la politique d'optimisation de celles-ci.

Revenus d'exploitation et participation du SSP

	Comptes 2017	dont part SSP grp CHUV	Comptes 2016	dont part SSP grp CHUV	Comptes 2015	dont part SSP grp CHUV
Revenus d'exploitation "garantis"	1'430.2	576.5	1'378.0	556.4	1'311.3	543.1
<i>Revenus d'hospitalisation</i>	<i>667.3</i>	<i>275.5</i>	<i>780.0</i>	<i>403.0</i>	<i>745.6</i>	<i>390.6</i>
<i>Revenus ambulatoires</i>	<i>337.7</i>	-	<i>324.5</i>	-	<i>299.0</i>	-
<i>Subventions Prestations d'Intérêt Général</i>	<i>425.3</i>	<i>301.0</i>	<i>273.5</i>	<i>153.4</i>	<i>266.7</i>	<i>152.5</i>
Revenus opérationnels hors enveloppe	174.0	-	189.2	7.2	196.9	8.2
Autres revenus opérationnels	7.3	-	11.0	-	8.6	-
Revenus opérationnels	1'611.5	576.5	1'578.2	563.6	1'516.8	551.3
Revenus non opérationnels/ sur exercices antérieurs	0.7	-	1.1		1.0	-
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION	1'612.2	576.5	1'579.3	563.6	1'517.7	551.3

Ce tableau met en évidence la participation de l'Etat dans les revenus opérationnels du CHUV et son évolution 2016 - 2017. Il peut ainsi être constaté que :

- les revenus opérationnels du CHUV ont augmenté de 33.3 mio entre 2016 et 2017 (+2.1%).
- la participation du SSP a augmenté de 12.9 mio entre 2016 et 2017 ce qui représente une hausse de +2.3% de la participation de l'Etat au financement des activités cliniques du CHUV.
- le solde a été généré par l'augmentation de la facturation de l'activité hospitalière aux autres payeurs (assureurs maladie, assureurs fédéraux, autres cantons) et par le produit de la facturation ambulatoire (à charge quasi exclusive des assureurs maladie), ainsi que par une augmentation de la subvention UNIL pour les activités de recherche et formation.

Un transfert a eu lieu entre l'hospitalisation et les subventions PIG, consécutivement à la mise en place d'un nouveau modèle de financement de l'hospitalisation (126,5 mio). Par ailleurs, toutes les subventions du SSP sont maintenant imputées dans les revenus garantis (7,2 mio dans les Autres revenus opérationnels en 2016).

Suite au transfert de l'Unité de soins aux migrants dans un Contrat de prestation SSP/PMU, la subvention aux affiliés baisse de -4,1 mio. Les moyens mis à disposition du CHUV par le SSP pour l'exploitation ont donc augmenté de 17.0 mio (12.9 mio + 4.1 mio).

Sur ces 17 mios,

- 1,3 mio l'ont été pour réaliser des mandats spécifiques à la demande du SSP (développement E-Health cantonal, collège cantonal de pédiatrie, programme diabète, renforcement du registre des tumeurs, participation au dispositif cantonal d'addictologie).
- Pour le reste, ces moyens ont été obtenus dans le cadre de la procédure budgétaire et ont contribué à :
 - couvrir l'effet des revalorisations des fonctions infirmières intervenues entre 2016 et 2017 (1,2 mio)
 - poursuivre les développements stratégiques en oncologie (1,5 mio), dans le domaine de l'autisme et de la maltraitance (2,3 mios) et la réorganisation des blocs opératoires (1,8 mio)
 - renforcer certains secteurs d'activité (ouverture de 4 lits supplémentaires pour les maladies infectieuses, renforts en neurochirurgie pédiatrique, hématologie, hôpital de jour de cardiologie)

Fonds au bilan du CHUV

Les fonds au bilan du CHUV sont régis par la Loi sur les Hospices cantonaux (LHC) et les règlements et directives qui en découlent. Ils sont affectés soit à l'activité hospitalière, soit à la recherche.

Les activités respectives des fonds du CHUV au cours de l'exercice 2017 peuvent se résumer de la manière suivante :

2017	Valeur au 31 décembre	Valeur au 1 ^{er} janvier	Variation 2017
Fonds institutionnels hospitaliers	11'602	11'673	-71
Fonds de développement et de perfectionnement	29'333	21'405	7'928
Fonds d'entretien	6'799	8'134	-1'335
Fonds de réserve des unités	7'232	7'039	193
Fonds institutionnels	54'966	48'251	6'715

Fonds de services	24'661	21'700	2'961
Fonds de recherche du CHUV	1'045	4'171	-3'126
Fonds de recherche	25'706	25'871	-165

Fonds des honoraires	26'694	20'745	5'949
Fonds nationaux	12'074	11'258	816
Fonds de tiers et divers	86'134	83'665	2'469
Fonds des honoraires, nationaux et divers	124'902	115'668	9'234

Objets d'investissement liés au CHUV

Le CHUV a réalisé en 2017 des investissements s'élevant à 85.1mios.

Ceux-ci se répartissent de la manière suivante :

(en milliers de francs)

	2017	2016
Entretien du CHUV	6'107	5'499
Transformations du CHUV	15'642	15'220
Total entretien et transformations du CHUV	21'749	20'719
Travaux dans locaux de tiers	1'396	2'645
Objets de moins de 8 mios (financés par fonds y relatif)	16'102	23'955
Total financement CHUV	17'498	26'600
Budget de l'Etat : construction et grosses transformations	45'658	56'621
Total général entretien, transformations et constructions bâtiments CHUV	84'905	103'940
Financement hors CHUV (université)	153	181
Total général des travaux pilotés par la CIT du CHUV	85'058	104'121

6. Dépenses d'investissements DSAS

	Dépenses nettes
Budget 2017	83'263'000
Comptes 2017	52'562'548
Ecart	-30'700'452

Dépenses nettes par Service publié (SP)

SP	Service	Budget 2017	Comptes 2017
027	SG-DSAS	1'250'000	2'355'777
028	SASH	2'819'000	4'548'979
038	CHUV	79'194'000	45'657'792
Total	DSAS	83'263'000	52'562'548

11.5 Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Commissaires : Mme Amélie Cherbuin
M. Jean-Marc Sordet, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 4 demi-journées à l'examen des comptes 2017 du DEIS.

Elle remercie les chef-fe-s de service et les collaboratrices et collaborateurs du Département de la clarté et, dans la plupart des cas, de la diligence avec lesquelles lui ont été fournies les informations demandées, ainsi que la responsable de l'unité financière du Département, Mme M. P. Grego Pasinelli, qui l'a accompagnée tout au long de ces séances.

Elle tient également à remercier M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, chef du Département, pour son accueil et sa disponibilité lors de l'entretien qu'elle a eu avec lui à l'issue de ses travaux.

2. Récapitulation des comptes 2017

a) Comparaison avec le budget 2017

	Charges	Revenus
Budget 2017	676'391'400	513'389'900
Comptes 2017	699'538'681	527'378'049
Différence en fr.	23'147'281	13'988'149
Différence en %	3.42%	2.72%

b) Comparaison avec le budget 2017 (y.c. les crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2017	676'391'400	513'389'900
Crédits supplémentaires	31'670'400	21'296'600
Budget total 2017	708'061'800	534'686'500
Comptes 2017	699'538'681	527'378'049
Différence en fr.	-8'523'119	-7'308'451
Différence en %	-1.20%	-1.37%

c) Comparaison avec les comptes 2016

	Charges	Revenus
Comptes 2016	724'295'188	533'103'624
Comptes 2017	699'538'681	527'378'049
Différence en fr.	-24'756'507	-5'725'575
Différence en %	-3.42%	-1.07%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Charge nette	172'160'632	163'001'500	191'191'564

3. Remarques générales

Les charges 2017 du DEIS se montent à 699,5 mios et les revenus à 527,3 mios, laissant apparaître un excédent de charges de 172,1 mios au lieu d'un montant de 163 mios prévu au budget (crédits supplémentaires non inclus). Cet écart de 9,1 mios est le fruit d'une augmentation des charges de 23,1 mios et d'une augmentation des revenus de 14 mios.

Depuis le début de la législature, le département a changé de dénomination, le DECS est devenu le Département de l'économie, de l'innovation et du sport, soit le DEIS.

4. Reports de crédits

a) 2016 sur 2017 pour un total de fr. 1'680'000

Service publié	No	Montant	Description
042 SEPS	400000176	1'000'000	Contribution VD candidature JO 2026
044 SPECo	400000152	400'000	AFP LADE 2016 à Fondation Beaulieu
044 SPECo	400000153	200'000	AFP LADE 2016 à Télédôle SA
044 SPECo	400000154	60'000	Refonte supports de communication
009 SCAV	400000191	20'000	Frais d'installation instrumentations mycotoxines

b) 2017 sur 2018

Service publié	No	Montant	Description
042 SEPS	400000176	1'000'000	Contribution VD candidature JO 2026

5. Remarques de détail

039 Secrétariat général du DEIS

3110 Crédit supplémentaire compensé pour le remplacement du mobilier des salles de conférence et de la réception départementale et l'équipement de matériel de projection.

4390 Excédent de liquidation sur affaire traitée par le service juridique : retour de frais et dépens suite à une fraude, dans le cadre de la LFAIE (Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger).

040 Service de l'emploi (SDE)

25'706 demandeurs d'emploi en moyenne ont été suivis par les ORP, plus de 22'309 ont retrouvé un emploi en 2017 dont 1'677 bénéficiaires RI.

28'788 sanctions ont été prononcées en 2017 à l'encontre des demandeurs d'emploi assurés LACI et 5'278 sanctions pour les bénéficiaires RI.

Les chômeurs longue durée sont aussi en diminution.

Le taux de chômage est retombé à 4,4% fin 2017.

La Cour des comptes a publié un rapport d'audit début 2018 sur le processus d'octroi des indemnités en cas d'insolvabilité (ICI). S'il n'a pas été identifié de versement indu d'ICI, la Cour a toutefois relevé des éléments non conformes au cadre réglementaire.

Contrôle du marché du travail (en nombre)

	2017	2016	2015
Contrôles effectués dans le cadre des MALCP* et lutte contre le travail au noir	1'304	1'225	1'320
Contrôles effectués dans le secteur de l'hôtellerie-restauration	272	231	261
Contrôles effectués dans le secteur de la construction	1'052	1'086	1'045
Contrôles en matière de santé et sécurité au travail	1'367	1'229	1'402
Contrôles en entreprise de la durée du travail des chauffeurs routiers	40	38	50
Audits sur la Loi sur le service de l'emploi et la location de service	16	16	16
Infractions constatées dans le cadre de la lutte contre le travail au noir	1'843	1'884	2'537
Dénonciations pénales d'employeurs pour infractions à la loi sur les étrangers	283	306	308

*Mesures dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes

Emoluments et amendes (en francs)

Emoluments pour actes administratifs	1'224'155	1'229'235	1'207'980
Amendes administratives	198'600	100'000	143'500

- 3130 2. Frais de téléphone, pas d'augmentation, mais un décalage de paiement en 2018
- 3132 1. Honoraires des médecins-conseils relatifs à l'assurance perte de gain maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage. Diminution de recours aux médecins.
2. Moins de sessions pour la formation destinée aux employeurs dans le cadre de la lutte contre le travail illicite dans le secteur des métiers de bouches et activités analogues.
- 3511 L'excédent de revenus est viré au compte capital du fonds cantonal de lutte contre le chômage.
- 3613 Frais de fonctionnements et d'investissements des ORP. Logistique des mesures du marché du travail. Instance juridique chômage intégralement pris en charge par le fonds de compensation de l'assurance chômage. Retour compte 4613.
- 3637 1. Prestations versées aux assurés de l'assurance perte de gain maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage. Dépassement de 1'146'588 fr. financé par le fonds APMG.
- 4210 3. Emoluments dans le cadre des mesures d'accompagnement et frais de contrôle facturés aux entreprises en cas de constatation de travail au noir. Moins de contrôles effectués. Incidences de la nouvelle loi fédérale. L'annonce des travailleurs AVS doit se faire au plus tard lors de l'établissement du décompte salarial au début de l'année suivante, avant 1 mois.
- 4270 Le montant des amendes administratives est supérieur au budget.

041 Service de l'agriculture (SAVI)

Le SAVI est composé de 4 divisions, à savoir la division formation Agrologie, la division marchés et améliorations foncières, la division paiements directs et agroécologie et la division support. Il est à noter le départ de la responsable de l'unité financière ayant occasionné l'engagement de membres d'une fiduciaire pour effectuer le travail

- 3010 Augmentation due aux salaires pour personnel administratif et d'exploitation.
- 3030 Les coûts supplémentaires sont dus à la mise en place du géoréférencement des exploitations agricoles, à la rémunération des commissaires et préposés agricoles, à la rémunération du personnel d'appoint nécessaire au service, notamment la lutte contre la flavescence dorée.
- 3105 Approvisionnement du réfectoire de Grange-Verney et de Marcelin charges supérieures compensées en partie par les recettes au compte 4221.
- 3111 2.Installation d'une station météo non prévue au budget
- 3130 4. Les frais de représentation ont été sous-évalués au budget, en effet ils étaient plus élevés en 2016 d'une vingtaine de milliers de francs.
5. Commission des grands crus, 32 dossiers ont été traités d'où l'augmentation.
16. L'augmentation provient de l'activité des commissaires professionnels et des frais d'experts aux examens
- 3132 Plusieurs projets (irrigation, abeilles, fertilité des sols) ont pris du retard dans le processus et la réalisation.
11. Suite au départ de la responsable de l'unité financière, honoraires versés à une fiduciaire qui a accompli le travail.
12. Mise en place d'un outil Géomatique Accorda et simplification administrative (carnet des champs, annonces diverses).
13. Coûts pour un site internet intercantonal.
- 3170 L'augmentation des frais de transport privés a été engendrée par la prise en compte des enregistrements BDTA pour les équidés, plus de 10000 chevaux et autres équidés ont été identifiés. Cette charge n'était pas prévue au budget.
- 3634 3. Gestion dossiers AF, la somme n'a pas été prévue au budget et c'est une erreur.
- 3635 1.Ces programmes fédéraux de protection ne sont pas encore d'actualité.
- 3636 12-13. La gestion du domaine de Marcelin a été changée et confiée à un exploitant.
24. Aucune mise en place et étude d'une filière pour le lait d'industrie, situation bloquée.
- 3637 4. Les contributions surfaces sous convention soit les mises en réseau ont été quelque peu surévaluées. La démarche doit être initiée par les exploitants.
8. Les programmes en cours pour 2017 ont été retardés et seront mis en place en 2018.Ceux-ci concernent la compensation aux exploitants qui améliorent l'usage qu'ils font des ressources telles que l'eau, le sol ou l'air.
9. Les contributions BIO sols vergers suite à la reconversion, sont plus élevées que prévues.
- 4210 1. Emoluments fonciers, l'historique de l'analyse des comptes signale une surbudgétisation .
- 4250 La diminution des ventes est due au transfert de la gestion du domaine de Marcelin à l'UFL.
- 4260 1. Sur cette ligne budgétaire, un montant de 500'000 fr. apparaît par erreur. Cette somme correspond à des subventions, contributions à la surface, versées aux agriculteurs et dont le financement provient entièrement de la DGE, et non à des retenues pour frais de contrôle. L'écart réel sur les frais de remboursements de frais de contrôles est de 182'812 fr. L'erreur figure aussi au budget 2018 et fera l'objet d'une PCE pour reclassement correct.

042 Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

L'exercice 2017 présente quelques points principaux :

- Le Conseil d'Etat a accordé en 2016 un montant de 1'000'000 fr. pour la contribution du canton de Vaud à la candidature Sion 2026 (dossier inter cantonal), la somme n'était pas prévue au budget.
- Subvention pour la Journée suisse de sport scolaire (qui n'avait pas été prévue au budget 2017, car cette organisation n'était pas envisagée au moment de l'élaboration du budget).
- Sous contrôle du SAGEFI et pour des raisons de liquidités, anticipation en 2017 d'une partie de la subvention SEPS prévue en 2018, pour pallier le versement plus tardif que prévu de la subvention fédérale, pour les JOJ 2020.

3104 1. Toutes les salles prévues en 2017 n'ont pas été équipées, car pas forcément réalisées.
2. Du matériel didactique et pédagogique n'a pas été produit.

3130 7. Indemnités des guides de montagne qui interviennent dans les cours de formation J+S

3636 9. Infrastructures sportives régionales : pas de dépense en 2017.

023 Service de la population (SPOP)

L'activité du service est fortement liée aux fluctuations en termes de demandes d'asile. En 2017, 18'088 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 9'119 de moins qu'en 2016. C'est le chiffre le plus bas enregistré depuis 2010 (15'567 demandes). Avec une proportion de 2,2 demandes d'asile par tranche de 1'000 habitants la Suisse se situe encore nettement au-dessus de la moyenne européenne (1,4 demande). Les requérants sont répartis proportionnellement à la population de chaque canton, pour Vaud environ 8% du total des arrivées. La Confédération ne rembourse qu'une partie des frais de renvois touchant le domaine de l'asile et aucun s'ils relèvent de la LEtr. Le nombre de mineurs non accompagnés a diminué et se monte à 161 pour le canton. On constate une forte augmentation des naturalisations. Avant 2016, environ 4'000 naturalisations étaient accordées. 6'849 personnes ont reçu leur naturalisation en 2017.

3111 Achat de machines pour les empreintes digitales.

3120 La numérisation des documents a considérablement réduit les coûts de destruction des documents confidentiels.

3130 6. Le GRAAP a été mandaté pour assumer l'acheminement du courrier interne.

3612 Le remboursement des frais de scolarisation se base sur un recensement communal des élèves demandeurs d'asile scolarisés au cours de l'année civile. Le relevé ne pouvant pas être réalisé avant le bouclage comptable de l'exercice, le montant comptabilisé est le résultat d'une estimation. Pour 2017, la charge est estimée à plus de 2'539'851 fr. La dotation budgétaire est insuffisante et engendre un écart.

3634 Pour la subvention versée à l'EVAM, le budgétisé a été arrêté sur un effectif moyen de 5'467 personnes à prendre en charge en début d'année alors qu'il est en réalité de 6'351. A noter qu'à la fin de l'exercice l'EVAM n'avait plus aucune structure d'urgence en exploitation.

3637 Augmentation des frais de l'aide au retour, de l'exécution des décisions de renvois et du refus de départ sur les vols de ligne, conduisant à l'organisation de vols spéciaux pour les requérants d'asile déboutés et les personnes n'ayant pas ou plus l'autorisation de séjourner en Suisse.
Les frais d'annulation de vols spéciaux ont été facturés au canton par le SEM et non prévus au budget, cette nouvelle pratique de la confédération n'était pas connue lors l'établissement de celui-ci.

- 4210 2. Le budget 2017 a été établi sur la base des comptes des années précédentes, or en 2017 il est constaté une forte diminution des émoluments pour les documents d'identité.
3. La hausse des émoluments est due aux mariages d'exception qui sont de plus en plus prisés.
- 4260 Diminution du nombre d'actes commandés par internet et des refacturations des frais d'envoi aux administrés.
- 4610 En 2016 la facturation de la confédération se faisait en fin de détention. En 2017, la facturation des personnes en cours de détention a été possible grâce à l'évolution des systèmes informatiques

044 Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)

Les commissaires relèvent la qualité du document présenté lors de la visite du Service et remercient leurs auteurs. Les comptes du service sont maîtrisés. La grosse différence de charge est due :

- à une correction de valeur concernant l'amortissement du prêt POLE19 (Biopôle)
- Le nombre de projets et de financements LADE et LPR a été moins important que prévu.
- Le produit effectif de la taxe sur les ventes de boissons alcooliques à l'emporter a été sous-évalué.
- En 2017 l'Etat a été amené à couvrir les engagements d'une entreprise privée en vertu du cautionnement émis en sa faveur.

- 3130 3. Le service représente le canton à des événements/manifestations en Suisse ou à l'étranger (missions économiques), accueille des délégations étrangères et organise des conférences de presse et des séances d'informations à ses partenaires.
- En 2017, aucune action de promotion n'a été mise sur pied directement par le Service.

- 3132 1. Un retard dans la réalisation et l'actualisation des supports de communication influence le montant dépensé
4. Concerne des études, enquêtes et évaluations liées au tourisme

- 3180 Enregistrement d'une correction de valeur sur une position ouverte débiteur au 31.12.2016 pour l'annuité d'un prêt. Ce dossier sera régularisé en principe cette année par la vente d'un terrain à l'Etat de Vaud (EMPD en cours d'élaboration). Le montant perçu permettra à la société de rembourser intégralement le solde du prêt en question.

- 3511 Attribution au Fonds pour la protection de la jeunesse et en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée, en vertu de l'art. 59, al. 3 de la Loi sur la protection des mineurs (LProMin), qui stipule que le 20% du montant des taxes perçues sur les loteries, les tombolas et lotos sert à alimenter ce fonds. Le produit effectif des taxes (rubrique 4130) s'étant révélé supérieur au montant budgété, le Fonds a bénéficié d'une attribution plus élevée.

- 3632 1. Projets régionaux et cantonaux (LADE), moins de projets.

- 3634 1. La consommation des subventions est variable selon les régions et les années.

- 3635 3. Le nombre de projets régionaux soutenu a été moins important que prévu.
5. Projets d'entreprises, soutien à l'innovation, environ 700 entreprises.
6. Perte sur cautionnement, l'Etat a été amené à couvrir les engagements d'une entreprise privée en vertu de cautionnements émis en sa faveur.
9. Aides à fonds perdu allouées par le biais du fonds de soutien en faveur des PME industrielles vaudoises.

- 3705 Aide au développement économique allouée par la Confédération (LPR). Le nombre de projets soutenus a été moins important que prévu. Les fonds reçus de la Confédération sont enregistrés à la rubrique 4701.

- 4120 Taxe sur les ventes de boissons alcooliques à l'emporter. Depuis 2016, le canton perçoit la taxe cantonale et communale et reverse la part des communes selon le lieu de l'exploitation des débits de boissons alcooliques à l'emporter. Augmentation des ventes, produit effectif de la taxe supérieur au budget.
- 4130 Plus de revenus des taxes sur les jeux de loterie, lotos et tombolas
- 4210 1. Autorisation LADB. Une augmentation du nombre de licences est à constater
- 4309 1. Prélèvement sur l'enveloppe des préfinancements du programme de soutien à l'industrie et à l'innovation. Sa comptabilisation intervient à la rubrique 4893.
- 4511 Excédant de charges virées au compte capital du fonds de soutien à l'industrie vaudoise.

009 Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

En début d'année 2018, le Conseil d'Etat a validé la création d'une nouvelle Direction Générale d'Agriculture, de la viticulture et des affaires Vétérinaires (DGAV). Cette nouvelle structure sera effective à compter du 1^{er} juillet 2018, regroupera l'actuel Service de l'Agriculture et de la Viticulture (SAVI) et la division Affaires Vétérinaires du Service de la Consommation et des affaires Vétérinaires (SCAV) et sera mise sous la direction du Chef de SAVI. La division protection du consommateur du SCAV rejoindra le Service de la promotion économique. Le SCAV disparaîtra donc sous cette appellation et dans sa structure actuelle.

Le service a rejoint le DEIS en 2017.

- 3010 Diminution due à des vacances des postes.
- 3156 Non-occurrence de panne importante touchant les équipements de laboratoires.
- 3634 La situation épizootique n'a pas engendré des pertes de bétail importantes en 2017, la participation du canton aux indemnités versées par la Caisse d'Assurance du Bétail (CAB) demeure donc inférieure au budget.
- 3636 Bien qu'en hausse, les demandes de subventionnement demeurent plus faibles que les montants budgétisés.
- 4120 Peu de renouvellements de patentes marchandes de bétail en 2017.
- 4210 Jusqu'en 2016, les analyses sur les denrées alimentaires étaient budgétisées et comptabilisées dans le compte 4309 Autres revenus d'exploitation. Or, ces analyses sont parties intégrantes des émoluments selon le Règlement fixant les émoluments perçus par les organes de contrôle des denrées alimentaires du 21 janvier 2004.
- 4309 Référence au commentaire sur la variation dans le compte 4210 Emoluments pour actes administratifs pour un impact en diminution des autres revenus d'exploitation par rapport au montant budgétisé, partiellement compensé par une hausse des revenus du laboratoire d'analyses vétérinaire Institut Galli-Valerio (IGV).

6. Dépenses d'investissement 2017

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2017	31'649'000	4'140'000	27'509'000
Comptes 2017	29'441'682	3'570'032	25'871'650
Ecart	-2'207'318	-569'968	-1'637'350

Dépenses nettes par Service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
041	SAVI	3'600'000	9'558'476
042	SEPS	8'000'000	8'420'417
023	SPOP	100'000	59'275
044	SPECo	15'759'000	7'826'570
009	SCAV	50'000	6'912
Total	DEIS	27'509'000	25'871'650

11.6 Département des infrastructures et des ressources humaines

Commissaires : M. Hadrien Buclin (rapporteur)
M. Georges Zünd

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont rencontré le 25 avril les responsables du Contrôle cantonal des finances (CCF), rattaché administrativement au DIRH. Ils ont ensuite rencontré le 27 avril les chefs de service du DIRH, en présence de Mme Guggiari Fresquet, responsable financière départementale. A noter enfin que M. Zünd a participé en sus à la présentation des comptes 2017 de la Direction des systèmes d'information (DSI) dans le cadre de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI).

2. Récapitulation des comptes 2017

a) Comparaison avec le budget 2017

	Charges	Revenus
Budget 2017	575'287'900	142'140'300
Comptes 2017	567'733'206	158'477'238
Différence en fr.	-7'554'694	16'336'938
Différence en %	-1.31%	11.49%

Les charges 2017 sont inférieures au budget de 7,55 mios, soit -1,31% ; ces 7,55 mios d'écart comptes/budget se décomposent notamment de -0,7 mio d'écart au Secrétariat général (SG), -1,68 mio à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), -1,13 mio. à la DSI et -3,42 mios au Service du personnel (SPEV).

L'excédent de revenus de 16,33 mios (soit 11,49%) par rapport au budget s'explique en particulier par des revenus plus élevés de 14,55 mios à la DGMR, en particulier grâce à des subventions de la Confédération plus élevées que prévu.

b) Comparaison avec le budget total 2017 (y.c. les crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2017	575'287'900	142'140'300
Crédits supplémentaires	5'643'500	3'606'300
Budget total 2017	580'931'400	145'746'600
Comptes 2017	567'733'206	158'477'238
Différence en fr.	-13'198'194	12'730'638
Différence en %	-2.27%	8.73%

Les charges 2017 sont inférieures au budget total, crédits supplémentaires compris, de 13,19 mios, soit -2,27%. Quant aux revenus, ils sont supérieurs par rapport au budget total pour 12,73 mios, soit 8,73%.

c) Comparaison avec les comptes 2016

	Charges	Revenus
Comptes 2016	551'037'785	148'950'651
Comptes 2017	567'733'206	158'477'238
Différence en fr.	16'695'421	9'526'586
Différence en %	3.03%	6.40%

Les charges 2017 présentent une augmentation de 16,69 mios par rapport aux comptes 2016, soit 3,03%. Les revenus 2017 sont supérieurs de 9,52 mios par rapport à ceux de 2016, soit un différentiel positif de 6,4%.

d) Comparaison des dépenses nettes

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Charge nette	409'255'969	433'147'600	402'087'134

3. Remarques générales

Par rapport au budget 2017, les charges du Secrétariat général (SG) aux comptes 2017 sont en léger retrait (52,65 mios, contre 53,36 au budget avant crédit supplémentaire), de même que celles de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) à 343,43 mios (contre 345,11 au budget), de la Direction des systèmes d'information (136,96 mios contre 138,1 au budget) et du Service du personnel (SPEV) ; ce dernier budgétait 21,18 mios de charges, mais présente des charges effectives de 17,76 mios. En termes relatifs, c'est le SPEV qui globalement dégage l'écart budget/comptes le plus important, et principalement au niveau du groupe 30 – (charges de personnel) ; c'est le résultat des quelques crédits centralisés et gérés au SPEV dont certains, comme la réinsertion, sont peu utilisés.

Quant aux revenus, ils sont supérieurs pour le SG par rapport à ce qui avait été budgété (8,75 mios aux comptes contre 7,91 au budget) ; il en va de même des revenus de la DGMR (125,25 au budget ; 139,82 aux comptes) et du SPEV dont les revenus sont supérieurs de 700 000 fr. env. par rapport au budget (2 mios au budget ; 2,78 aux comptes).

En conclusion, on peut donc dire que les charges et revenus ont été budgétés de manière prudente en 2017 et que la croissance des charges est maîtrisée dans tous les services du DIRH.

Enfin, s'agissant du thème d'étude choisi par la Commission des finances pour les comptes 2017, relevons que le DIRH n'est pas concerné par des prestations déléguées à des tiers hors canton.

4. Reports de crédits

a) 2016 sur 2017 pour un total de 2'894'200 fr.

Service publié	No	Montant	Description
045 SG-DIRH	400000203	55'000	Divers mandats non réalisés
047 DSI	400000168	220'000	Maintenance corrective et adaptative RCPers
047 DSI	400000169	120'000	Refonte de la gestion informatique ARAS
047 DSI	400000170	50'000	Système d'information du Bureau de la protection des données et transparence
047 DSI	400000171	184'000	Migration de l'outil de gestion de projets PPMS
047 DSI	400000172	96'000	Evolutions de la cartographie du SI ACV
047 DSI	400000173	600'000	Renforcement de la sécurité infrastructures informatiques

047 DSI	400000174	990'000	Migration technique applications et composants socle
047 DSI	400000175	400'000	Automatisation des tests de non-régression
050 Chancellerie d'Etat	400000160	50'000	Mérite vaudois
050 Chancellerie d'Etat	400000161	29'700	Audit retardé dans le cadre de la protection des données et transparence
050 Chancellerie d'Etat	400000204	49'500	Chancellerie - Report de crédits auxiliaires
054 SPEV	400000166	50'000	Travaux d'aménagement des locaux reportés

b) 2017 sur 2018 pour un total de 3'221'700 fr.

Service publié	No	Montant	Description
046 DGMR	400000227	45'000	Finalisation travaux réaménagement et densification de l'utilisation des locaux
046 DGMR	400000244	242'000	Entretien débarcadères VD et améliorations techniques LEB + CGN
047 DSI	400000213	60'000	Gestion de la certification professionnelle pour adultes
047 DSI	400000214	46'000	Remplacement des bornes de timbrage obsolètes
047 DSI	400000215	400'000	Migration technique de l'application Gescopp
047 DSI	400000216	64'000	Migration technique de l'application de conduite des projets de construction de la DGMR
047 DSI	400000217	217'000	Adaptation du système d'information des bâtiments (SIBAT)
047 DSI	400000218	75'000	Autorisations de transport exceptionnel (AUTEX)
047 DSI	400000219	95'000	Finalisation de la mise en œuvre ISO 20022 et du chiffrage Inkasso
047 DSI	400000220	24'000	Etude "Référentiel des composants de l'environnement utilisateur"
047 DSI	400000221	55'000	Mise en œuvre d'une démonstration de faisabilité de fédération des identités
047 DSI	400000222	1'264'000	Remplacement de la plate-forme de messagerie
047 DSI	400000223	60'000	Dématérialisation des dossiers de bourses d'études
050 Chancellerie d'Etat	400000229	29'700	Audit retardé dans le cadre de la protection des données et à l'information
054 SPEV	400000245	200'000	Formations prévues, mais non réalisées
054 SPEV	400000247	180'000	Honoraires externes prévus, mais non réalisés
054 SPEV	400000248	150'000	Frais de recrutement prévus, mais non réalisés
056 CCF	400000226	15'000	Mandat TAO PM non réalisé

5. Remarques de détail

045 *Secrétariat général (SG)*

- 3010 Les charges légèrement inférieures au budget s'expliquent comme souvent par des postes laissés vacants quelques mois suite au départ d'un collaborateur. Concernant le compte 3030 (travailleurs temporaires), le SG y recourt notamment pour des remplaçants dans les crèches et garderies de l'Etat ; ceux-ci sont trouvés via une entreprise privée proposant des spécialistes qualifiés dans le domaine de la petite enfance.
- 3130.4 Les frais de représentation renvoient à des frais de réception pour des délégations extérieures au Département.
- 3130.9 Avant avril 2017, le nettoyage des garderies destinées aux enfants des employés de l'Etat était effectué par des temporaires (compte 3030) ; les garderies recourent désormais à une entreprise spécialisée, car le nettoyage d'un lieu destiné à des enfants peut s'avérer délicat (choix des produits de nettoyage p. ex.).
- 3132.1 Le dépassement est entièrement compensé par les factures aux propriétaires apparaissant au compte 4260 du SG ; à noter que certaines factures sont arrivées en fin d'année, il n'y avait donc plus le temps de demander un crédit supplémentaire.
- 3636.1 Il s'agit d'une subvention à la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO) pour des projets de développement en lien avec des domaines d'expertise du Département (p. ex. soutien récent à un projet de route à Haïti dans le cadre de la reconstruction post-séisme de 2010).

046 *Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)*

Rappelons en préambule que la DGMR planche actuellement sur environ 230 projets, dont environ 70 figurent actuellement au budget d'investissement, et s'appuie pour ce faire sur env. 530 collaborateurs.

Concernant les comptes 2017, le service signale en particulier un dépassement budgétaire important, de l'ordre de 5 mios, dû à la rigueur de l'hiver qui a imposé des efforts de déneigement intenses (rappelons qu'une partie des frais de déneigement et sel sur les routes sont ensuite refacturés aux communes et apparaissant comme revenu de la DGMR sous rubrique 4309, pour un montant de 1,53 mio). Cependant, comme déjà signalé au point 2.a du présent rapport, ce dépassement n'amène pas d'excédent de charges pour les comptes globaux de la DGMR, qui sont même en léger recul par rapport au budget 2017. Cela s'explique en particulier par des charges inférieures à ce qui a été budgété en matière de subventions aux transports publics (voir ci-dessous les explications pour la rubrique 3635)

- 3132 Les exigences de maîtrise de charges obligent souvent à un budget inférieur au volume des études à mener, d'où le dépassement, entièrement compensé par un crédit supplémentaire, par rapport au budget 2017 qui prévoyait 1,16 mio (finalement 1,75 mio aux comptes).
- 3141 Malgré des mesures de rattrapage depuis 2009, le faible entretien des routes durant la période de difficultés budgétaires du canton n'est pas encore totalement résorbé aujourd'hui ; cette réalité a été soulignée dans un rapport de la Cour des comptes en mars 2018, qui considère qu'environ 20% du réseau cantonal de routes est dans un état critique en 2016 ; cela reste une préoccupation pour la DGMR ; à noter que la croissance conséquente des dépenses d'entretien des routes par rapport aux comptes 2016 (49,91 mios contre 43,44 mios en 2016) n'est pas à comprendre exclusivement comme une augmentation des dépenses liées à des travaux de rénovation des routes ; en effet, le dépassement budgétaire lié au service hivernal apparaît également dans cette rubrique et explique pour large part la croissance des charges.
- 3510 Attributions au fonds de la gravière de Bioley-Orjulaz en contrepartie des recettes comptabilisées sous rubrique 4309 ; à noter que des recettes extraordinaires sous cette rubrique ne pourraient pas être utilisées par la DGMR dans son budget ; ces rubriques sont rattachées à la DGMR, mais ne sont pas gérées par le service.
- 3635 Cette rubrique réunit l'ensemble des subventions aux entreprises de transport public du canton ; les charges sont inférieures d'environ 12 millions à celles budgétées en 2017 ; cela s'explique par les bons résultats financiers des Transports publics lausannois (TL) en 2016 (rappelons qu'il y a une année de décalage entre les résultats financiers des transports publics et leur impact sur les comptes de cette rubrique), grâce en particulier à une correction des recettes de l'exercice 2015 sur l'exercice 2016,

provoquant une hausse des recettes ponctuelles du m1 d'environ 1 million, ainsi qu'à des charges moins importantes que planifiées sur le m2 et le réseau d'agglomération. On peut aussi relever une collaboration et mutualisation progressivement renforcées des entreprises de transport vaudoises, processus qui aura un impact financier positif.

- 4309 Sont comptabilisés sous cette rubrique et regroupés sous le point 2 « autres recettes » dans les renseignements complémentaires de la brochure des comptes (pour 510'570 fr.) des facturations concernant des autorisations d'usage du domaine public (AUDP) ; cela concerne par exemple, entre autres, le droit d'implanter des antennes de téléphonie par des opérateurs de télécommunication sur le domaine public des routes ; on y trouve aussi le produit des ventes de sel aux communes et la location de signaux lors de travaux sur les routes.
- 4600.2 Comme les factures pour la H144 (Rennaz VD – Evouettes VS) sont arrivées en fin de processus, la Confédération a versé une contribution supérieure à ce qui était budgété en 2017 (6,83 mio contre 1 mio initialement escompté).

047 Direction des systèmes d'information (DSI)

En préambule, relevons que la progression des charges de personnel relève aussi bien des augmentations normales de la masse salariale que de l'augmentation du nombre d'ETP consécutive au projet d'internalisation des ressources externes. Les comptes informatiques progressent de 2,45% par rapport à 2016 et sont très proches du budget voté (sans les crédits supplémentaires).

Les revenus sont inférieurs au budget malgré une augmentation du nombre de prestations facturées. La différence provient d'une révision des prix des prestations de télécommunications pour être adaptée aux prix du marché.

- 3049 Il s'agit dans cette rubrique d'indemnités pour le personnel de piquet (p. ex. le weekend).
- 3132 Il s'agit de dépenses pour des audits, des études de sécurité, etc.
- 3133 Cette puissante machine gérée par l'entreprise privée Bedag SA et permettant l'hébergement d'applications est en train d'être progressivement désengagée et le sera entièrement au 31 mars 2018 ; certains logiciels y recourent encore en 2017, notamment le Système d'information des ressources humaines (SIRH).
- 3153 Pour des raisons commerciales, les fournisseurs poussent à un renouvellement le plus rapide possible du matériel informatique, tous les 3 à 4 ans environ, en faisant en sorte que les coûts de maintenance augmentent très fortement après 3 à 4 ans d'utilisation ; le service a peu de marge de manœuvre face à de telles pratiques connues sous le nom d'obsolescence programmée et très problématique sur le plan écologique – si ce n'est négocier âprement en amont la facture de maintenance, car celle-ci est souvent fixée en même temps que l'achat du matériel ; cette dernière méthode a contribué à contenir l'augmentation des charges dans cette rubrique.
- 3158 Le nombre de crédits supplémentaires figurant aux explications complémentaires de cette rubrique peut étonner ; la procédure via crédits supplémentaires est néanmoins utile, car elle permet aux services de l'Etat d'avoir une vue claire des coûts engendrés par leurs demandes de prestations informatiques, ce qui ne serait pas le cas si les prestations de la DSI étaient mises pour ainsi dire gratuitement à disposition des services.
- 4240 Les revenus de cette rubrique sont tirés de facturations pour des prestations de la DSI à des entités paraétatiques comme l'ECA ou l'AVASAD ; la DSI ne fournit pas de prestations pour des entités privées, si ce n'est un kit d'information en cours de préparation pour les PME.
- 4411 Les explications complémentaires renvoient à des gains comptables ; en clair, il s'agit de matériel usagé vendu plus cher que ce qu'il a été amorti.

054 Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)

Les charges salariales et d'exploitation du service sont maîtrisées. Les dépenses sont inférieures au budget et l'écart se décompose notamment comme suit : -0,55 mio de charges en moins liée à la réinsertion professionnelle ; -0,26 mio lié aux postes vacants impactant la masse salariale ; -0,84 mio dans les dépenses de personnel temporaire ; -0,24 mio lié à la formation et enfin, une restitution de la subvention du Centre d'éducation permanente (CEP) pour -0,57 mio.

- 3010.2 Le budget 2017 prévoyait 0,55 mio en réserve à l'intention de services de l'Etat décidant de recourir aux mesures de réinsertion ; mais en général, les services financent ces mesures sur leur propre budget, raison pour laquelle rien n'a été dépensé ; au budget 2018, cette rubrique est en conséquence fortement réduite.
- 3030 Figure dans cette rubrique le personnel temporaire (c'est-à-dire contrats de moins de 3 mois conclus via une entreprise privée) engagé par des services de l'Etat ; pour des contrats plus longs, les personnes engagées obtiennent le statut d'auxiliaires et n'apparaissent plus dans les comptes du SPEV.
- 3132 Notamment, pour 99 000 fr. d'expertises liées à des contentieux autour de la grille salariale DECFO-SYSREM (contrôle par une entreprise externe de la méthode d'évaluation mise en œuvre par le SPEV, mais développée par ladite entreprise).
- 3090.2 Le CEP est en charge de la formation continue du personnel de l'Etat ; il s'agit d'une fondation de droit privé créée à l'instigation de l'UNIL et du CHUV, mais qui a d'autres clients comme p. ex. la Ville de Lausanne et d'autres communes ; la restitution par rapport au budget 2017, pour 0,57 mio., est proche de celle de 2016 (0,55 mio.) ; il est difficile pour le CEP d'estimer précisément le nombre de personnes qui aura recours dans l'année à ses prestations de formation.

050 Chancellerie d'Etat

On relèvera une certaine montée en puissance des activités liées à la protection des données, rattachées à la Chancellerie, en raison notamment de nombreuses sollicitations des communes en lien avec la vidéosurveillance (protections des données mobilisaient 0,7 ETP en 2008 et 3,4 ETP en 2017 – voir aussi à ce sujet l'observation de la COGES). Quant aux Archives cantonales vaudoises, elles ont été très sollicitées en 2017 en lien avec la problématique des anciens enfants placés et doivent progressivement relever le défi de la numérisation de sources, ce qui demande de nouvelles compétences.

- 3000 Malgré son nom, la rubrique ne contient pas les salaires des juges, mais uniquement ceux des autorités.
- 3010 Cette rubrique contient notamment les salaires du personnel des Archives cantonales vaudoises, de la protection des données, de la médiation, du BIC et des huissiers.
- 3054 Changement de taux de cotisations en 2017.
- 3099 Cadeaux de départ en retraite des employés et fête du personnel.
- 3132 Y compris dépenses pour expertises liées à la protection des données.
- 3170 Frais de représentation des conseillers d'Etat, frais de voiture, etc.
- 3199 43 000 francs env. de cadeaux pour les centenaires et, en sus, frais divers tels que compositions florales funéraires, cartes de condoléances, etc.
- 4309 Le groupe Impact peut facturer à des tiers lors des périodes durant lesquelles il a les ressources suffisantes, c'est-à-dire quand ses ressources ne sont pas entièrement mobilisées par des cas de conflits et harcèlements internes à l'administration cantonale ; ces tiers sont avant tout des entités parapubliques (les centres de compétence sur les questions de harcèlement sont en effet rares et ces entités apprécient donc de pouvoir recourir au groupe Impact).

056 Contrôle cantonal des finances (CCF)

- 3010 En 2017, le Conseil d'Etat a décidé de transférer un ETP du SPAS vers le CCF suite à un conflit affectant une employée du SPAS. Du point de vue de ses compétences, cette employée a pu s'intégrer aisément au sein du CCF. Le CCF devra rendre ce poste au SPAS lors d'un prochain départ.
- 3030.2 Les mandats se font par contrat avec calcul du nombre d'heures lors de la signature du contrat et éventuel avenant au contrat s'il s'avère que davantage d'heures sont nécessaires en cours de mandat.
- 3030.3 Le CCF est reconnu par l'Autorité de surveillance de la révision qui procède à un contrôle de qualité du CCF sur mandat (attestation NCQ1).
- 3090 Une personne membre de la direction du service se prépare à un master en lutte contre la criminalité économique ; une telle spécialisation pour une personne au sein du CCF paraît utile pour mieux connaître de nouvelles formes de fraudes potentielles de nature sophistiquée (p. ex. fausses factures réalisées sur informatique)

3132 Les crédits supplémentaires s'expliquent en particulier par l'augmentation des besoins en matière d'assistance à l'audit informatique, ainsi que pour l'audit de sécurité des systèmes d'information et de télécommunication pour lesquels le budget 2017 était insuffisant. Afin de tenir compte des besoins susmentionnés, le budget 2018 a été adapté en conséquence Rappelons l'importance de la tâche de suivi de projets informatiques par le CCF, vu les risques financiers inhérents à de tels projets : certains d'entre eux, par le passé, ont été interrompus suite à l'intervention du CCF (p. ex. SIEF destiné à l'administration des établissements de formation en 2009).

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2017	125'392'000	10'253'000	115'139'000
Comptes 2017	83'193'874	8'226'481	74'967'393
Ecart	-42'198'126	-2'026'519	-40'171'607

Les dépenses nettes d'investissement sont inférieures de 40,17 mios par rapport au budget 2017 : 74,9 mios aux comptes au lieu des 115,13 mios prévus au budget. Un tel écart substantiel était déjà à relever entre le budget et les comptes 2016.

Cet écart s'explique en particulier par des investissements nets moins élevés que prévu à la DGMR (63,4 mios. au lieu de 96,57) ainsi qu'à la DSI (2,21 mios. au lieu de 6,35).

Concernant la DGMR, rappelons que lorsqu'un projet est ralenti ou bloqué (p. ex. par un recours ou une opposition), il n'est pas possible pour la DGMR d'utiliser directement les moyens financiers ainsi dégagés pour un autre projet ; les projets bloqués ou ralentis par un recours (p. ex. la rampe Vigie-Gonin à Lausanne) contribuent à expliquer le fait que les investissements sont moindres que budgétés.

Concernant la DSI, les investissements bruts sont dans la ligne des dépenses des années précédentes avec une moyenne sur 3 ans de 24,3 mios.

SP	Service	Budget	Comptes
045	SG-DIRH	6'400'000	4'874'414
046	DGMR	96'573'000	63'404'148
047	DSI	6'350'000	2'217'613
054	SPEV	4'000'000	2'006'663
050	Chancellerie	1'816'000	2'464'557
Total	DIRH	115'139'000	74'967'393

11.7 Département des finances et des relations extérieures

Commissaires : M. Pierre-André Pernoud, rapporteur
M. Stéphane Montangero

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré cinq séances à l'examen des comptes 2017 des divers services du DFIRE et de l'institution rattachée à ce dernier :

- Cour des comptes
- Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
- Entretien groupé de l'Office des affaires extérieures (OAE), de Statistique-VD (Stat.VD) et du Secrétariat général (SG)
- Direction générale de la fiscalité (anciennement ACI et Registre foncier)
- Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

La sous-commission a pu obtenir tous les renseignements, documents et réponses aux questions posées. Elle remercie tous les chefs de service et les collaboratrices et collaborateurs du département pour leur disponibilité et leurs compétences.

2. Récapitulation des comptes 2017

a) Comparaison avec le budget 2017

	Charges	Revenus
Budget 2017	725'473'400	6'315'546'300
Comptes 2017	877'687'755	7'010'034'175
Différence en fr.	152'214'355	694'487'875
Différence en %	20.98%	11.00%

b) Comparaison avec le budget 2017 (y.c. les crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2017	725'473'400	6'315'546'300
Crédits supplémentaires	3'083'700	1'206'200
Budget total 2017	728'557'100	6'316'752'500
Comptes 2017	877'687'755	7'010'034'175
Différence en fr.	149'130'655	693'281'675
Différence en %	20.47%	10.98%

L'augmentation des charges est de 149 mios. Ce dépassement budgétaire s'explique principalement par des écritures de boucllement.

Une augmentation des revenus est constatée à hauteur de 693 mios.

Les crédits supplémentaires octroyés en 2017 au DFIRE représentent une augmentation des charges de 3.08 mios et une augmentation des revenus nets de 1.2 mio.

c) Comparaison avec les comptes 2016

	Charges	Revenus
Comptes 2016	986'184'968	6'749'798'751
Comptes 2017	877'687'755	7'010'034'175
Différence en fr.	-108'497'213	260'235'424
Différence en %	-11.00%	3.86%

On peut observer une augmentation des revenus de 260.2 mios.

La diminution des charges de 108.5 mios du DFIRE n'est nullement significative compte tenu des écritures de bouclage ainsi que des préfinancements.

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Revenu net	6'132'346'420	5'590'072'900	5'763'613'783

Le revenu net évolue de 368.7 mios par rapport à 2016.

3. Reports de crédits

a) 2016 sur 2017 pour un montant de 6'054'224.30 fr.

Service publié	N°	Montant	Description
051 SG-DFIRE	400000162	3'500	Mémento statistique de la métropole lémanique
052 DGF	400000163	30'000	Mandat Ernst & Young
052 DGF	400000164	63'000	Formations non réalisées
052 DGF	400000165	261'000	Travailleurs temporaires
052 DGF	400000184	22'500	Séances d'information non réalisées
053 SAGEFI	400000156	40'000	Mandat de mise à jour du rapport 2015
048 SIPAL	400000074	782'224	Travaux au Musée et Jardins botaniques cantonaux
048 SIPAL	400000185	4'436'300	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments
048 SIPAL	400000186	25'700	Mandat pour l'amiante
048 SIPAL	400000205	270'000	Subvention Château de la Sarraz
048 SIPAL	400000196	50'000	Financement travaux augmentation valeur d'une parcelle
059 CC	400000190	70'000	Mise en œuvre différée de certains mandats

b) 2017 sur 2018 pour un montant de 3'937'200 fr.

Service publié	N°	Montant	Description
051 SG-DFIRE	400000210	23'000	Publication 5e Conférence sur le fédéralisme
051 SG-DFIRE	400000211	3'000	Rapport annuel 2017 du CE au GC
048 SIPAL	400000074	782'200	Travaux au Musée et Jardins botaniques cantonaux
048 SIPAL	400000185	324'000	Financement des travaux d'aménagement extérieur du Château cantonal et du Parlement
048 SIPAL	400000243	2'435'000	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments
048 SIPAL	400000205	270'000	Subvention Château de la Sarraz
052 DGF	400000232	30'000	Mandat non réalisé
059 CC	400000209	70'000	Mise en œuvre différée de certains audits

4. Remarques générales

L'exercice comptable 2017 fait apparaître un revenu net de 6.132 mrd. Les comptes 2017 du DFIRE bouclent avec un revenu net de 542 mios supérieur au budget 2017. Comparativement aux comptes 2016, le revenu net est supérieur de 368.7 mios.

La dette a atteint au 31.12.2017 la somme de 825 mios soit une progression de 50 mios. Cette croissance s'explique principalement par le versement d'une nouvelle tranche de recapitalisation de la Caisse de pension (180 mios) et la montée en puissance des investissements.

La charge des intérêts est désormais négative (-8 mios) en raison d'intérêts rémunérateurs sur créances fiscales et des taux d'emprunt extrêmement bas.

Les responsables des services soulignent la qualité et la nécessité des formations SAP et MCH2 mises en place par le SAGEFI. Ce système se révèle précieux pour la gestion financière et l'élaboration du budget.

La commission a eu accès aux documents du système de contrôle interne (SCI).

5. Remarques générales

051 Secrétariat général (SG)

Ce service publié comprend de façon consolidée le secrétariat général du DFIRE (SG), l'entité Statistique Vaud (STAT VD) ainsi que l'Office des affaires extérieures (OAE): sans complément d'information, cette organisation rend la lecture difficile étant donné la nature très différente des activités. L'ensemble des responsables était présent et le détail des informations demandées pour chacune des trois entités a été transmis aux commissaires. Par conséquent, les commentaires rédigés sous chaque entité ne concernent que chacune d'entre elles et non l'ensemble du service. La sous-commission rend attentifs les lecteurs au fait que cette ventilation en trois entités n'est pas visible en détail dans la brochure des comptes dans la mesure où ce document mentionne des données consolidées au niveau du service.

Secrétariat général, Office des affaires extérieures, Statistique Vaud

Les charges brutes pour l'ensemble du SG-DFIRE (y.c. OAE et Stat-VD) sont supérieures de 258'314 fr. aux comptes 2016.

Les revenus progressent de 316'264 frs comparativement aux comptes 2016.

Secrétariat général

Les dépenses nettes sont inférieures au budget de 5.2 mios.

3010 Les salaires du personnel sont inférieurs au budget en raison de postes non repourvus immédiatement et des remplacements de personnes aux salaires inférieurs au salaire médian, mais pratiquement équivalent aux comptes 2016

- 3132 L'utilisation du montant de la réserve stratégique budgétée à hauteur de 4.7 mios dépend fortement des projets initiés par le Conseil d'Etat. En l'occurrence un montant de 35'000 frs. a été accordé par le Conseil d'Etat pour le transfert des mandats plateforme 10.
- 3160 Ce compte est soumis aux fluctuations des prix de l'énergie.

Office des affaires extérieures (OAE)

Les dépenses nettes sont inférieures au budget de 243'161 fr.

- 3130 Les participations financières aux conférences intercantionales gouvernementales sont proportionnelles à la population de chaque canton. Cela concerne la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale et la Fondation ch. Les contributions au Conseil du Léman, à la Conférence Transjurassienne (CTJ) au Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI), ou encore au Comité régional franco-valdo-genevois (CRFG) sont fixes.
- 3132 Production de documents et d'argumentaires, frais de traduction et mandats pour échanges, dont avec la province chinoise du Jiangsu.
- 3631 Attribution au fond du bilan de la part cantonale Interreg. Cette part est gérée par le Canton de Vaud alors que la gestion de la Contribution fédérale est assurée par la coordination régionale interreg à Neuchâtel.
- 4511 Le montant total des aides versées ne correspond pas forcément aux montants attribués, les versements étant alloués en fonction de l'avancement des projets, en plusieurs tranches.

Le canton de Vaud a été mandaté par le Conseil fédéral, le Conseil des Etats et la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) pour organiser la cinquième conférence nationale sur le fédéralisme. Celle-ci s'est déroulée à Montreux en octobre 2017. Cette manifestation a rencontré un franc succès au niveau de la participation et de son contenu. Le budget imparti a été respecté et contrôlé par le Contrôle Cantonal des Finances.

Statistique Vaud.

Les charges nettes de cette entité sont supérieures de 246'143 fr. en comparaison aux comptes 2016.

- 3030 Personnel auxiliaire pour la gestion d'enquêtes engagé selon les besoins avérés

052 Direction générale de fiscalité (DGF)

L'administration cantonale des impôts représente une part extrêmement importante des comptes de l'Etat du point de vue des produits, mais il existe toutefois une marge d'incertitude, étant donné qu'ils subissent la conjoncture économique, même si certaines tendances sont prévisibles.

La DGF incite les contribuables que cela soit des personnes morales ou des personnes physiques à payer leur impôt rapidement, les déclarations par voie informatique remportent un franc succès. Une information auprès des jeunes citoyens a été mise sur pied pour les sensibiliser à leur devoir, même jeune, et devrait permettre d'éviter des procédures néfastes aux deux parties.

L'échange automatique des données génère des répercussions financières positives pour les comptes de l'Etat, car faisant émerger bon nombre de biens jusqu'alors non déclarés à l'étranger. L'évolution des contribuables se situe à hauteur de 1.3% par année et se situe aux alentours de 479'000 à ce jour.

Les charges sont supérieures de 48,5 mios comparativement aux comptes 2016. Les produits sont supérieurs aux comptes 2016 de 172.2 mios. Une comparaison de l'évolution des comptes montre, après épurement d'éléments exceptionnels et conjoncturels, une légère augmentation des revenus fiscaux.

L'entier des comptes du Registre foncier est totalement intégré dans la Direction générale de la fiscalité.

Les effets exceptionnels en regard du budget représentent 221,9 mios. Les effets législatifs 31.8 mios. Les effets conjoncturels 223.7 mios.

Remarques spécifiques

- 3010 Ligne inférieure au budget pour des raisons de recrutement de personnel spécialisé, rare sur le marché.
- 3030 Essentiellement lié à des contrats en CDD, en conformité avec les directives du SPEV.
- 3090 Les différentes formations sont maintenues à un niveau performant, les cours volontaires sont largement suivis.
- 3102 Fortement inférieur aux comptes et au budget lié à changement de modèle d'impression par le recto verso permet des économies massives.
- 3110 Matériel obligatoire pour équiper d'une manière convenable les postes de travail.
- 3130 Cette rubrique est proportionnelle aux comptes 4002 impôts à la source.
- 3132 Le mandat de l'ancien directeur s'est finalisé par la mise en œuvre de SIPM et l'internalisation du calcul du 3181 a été finalisée.
- 3137 Consultation du RF à distance. Emoluments.
- 3160 Economies liées à la réorganisation des bureaux du RF.
- 3180 Provision pour débiteurs douteux, les risques sont toujours évalués à leur plus haut niveau, les critères de calculs sont idem à 2016. Augmentation sensible des annonces spontanées.
- 3400 Baisse du taux à hauteur de 0,125%.
- 4000 Les recettes 2017 sont supérieures de 117.3 mios par rapport aux comptes 2016. Les recettes 2017 sont supérieures de 156 mios en comparaison du budget 2017.
- 4009 Impôts récupérés après défalcation : la nouvelle gestion des reprises des ADB a permis d'optimiser leur règlement.
- 4010 Baisse du taux d'imposition des entreprises au 1 01 2017 de 8,5 % à 8% il en résulte une régression de 50.4 mios en comparaison des comptes 2016.
- 4024 Un certain nombre de dossiers exceptionnels explique la progression positive en comparaison du budget 2016. Par contre, il en résulte une diminution de 8,2 mios en regard des comptes 2016.
- 4033 Cette rubrique confirme les observations de la sous-commission par rapport aux comptes 2016
- 4270 Amendes taxation d'office concernant environ 20'000 cas, l'objectif de la DGF étant de sensibiliser les citoyens confrontés à cette problématique.
- 4401 Intérêt des créances : cet intérêt est à hauteur de 3,5%, la progression de ce compte provient d'un suivi rigoureux des procédures de contentieux, de règlement de cas particuliers, et d'une augmentation des intérêts compensatoires des personnes physiques.

053 Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Les amortissements des investissements et la gestion de la dette sont gérés par le SAGEFI. Depuis l'année 2014, les amortissements des divers projets commencent dès la première dépense et sont calculés sur la base des montants effectivement dépensés et non plus sur la base du montant des décrets.

Les amortissements non planifiés sont conséquents, ils concernent les objets informatiques, des subventions AF, des subventions communales, le CHUV pour un montant global de 169.6 mios.

Les préfinancements s'élèvent à 83 mios et sont les suivants :

- Programme renforcement et diversification tissu économique : 75 mios ;
- Chantiers patrimoniaux et archéologiques : 8 mios.

Il y a lieu de noter également l'attribution aux autres capitaux propres « surcoûts feuille de route RIE III – VD » de 256 mios.

La part au bénéfice de la BNS n'a volontairement pas été portée au budget en raison de la volatilité des cours de change et le risque d'encaissement. Toutefois, il impacte positivement les comptes du SAGEFI.

Remarques spécifiques

- 3010 Inférieur au budget en raison de la vacance de poste.
- 3030 Inférieur au budget par rapport aux besoins liés à SAP.
- 3132 Inférieur au budget et au compte. Les mandats externes ont été utilisés à financer le rapport sur la situation financière 2014 et 2015 des communes vaudoises en comparaison avec celle du canton ceci en 2016.
- 3137 Aucune charge au budget et au compte 2017. En 2016, la somme de 18'122 concernait les droits de timbres de l'échange de titres des salines de Bex.
- 3300 Amortissement en fonction des dépenses effectives, en principe d'une durée de 15 à 25 ans.
- 3301 Amortissement non planifié pour un montant de 117,6 mios concernant des routes, des bâtiments, et le CHUV.
- 3321 Amortissement non planifié pour un montant de 19,6 mios concernant des objets informatiques.
- 3401 Inférieur au budget lié au renoncement de réalisé un emprunt public en 2017
- 3419 Gain ou pertes de change sur monnaie étrangère, ce poste n'est jamais budgété, ils résultent de la différence entre le taux du jour appliqué par la banque et le taux hebdomadaire inscrit dans SAP.
- 3612 Compensation des pertes financières des communes liée à la RIE III
- 3499 Financement des charges d'intérêts négatifs facturés par la BCV.
- 3361 Amortissements non planifiés pour un montant de 27,1 mios concernant des objets subventionnés auprès des communes, des privés (AF). Des entreprises de transport.
- 3636 Remboursement d'emprunts contractés par des institutions garanties par l'Etat (EMS).
- 3661 Ces amortissements non planifiés génèrent une diminution des charges pérennes.
- 4411 Biens immobiliers revendus VORTEX parcelle de la Pala
- 4600 Part vaudoise aux revenus de l'impôt anticipé, montant conséquent en regard des comptes 2016

048 Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

D'une manière globale, le SIPAL est un service dont la nature des charges est variable. Par conséquent, le recours fréquent aux crédits supplémentaires est considéré comme normal, compte tenu du nombre substantiel de variations entre le budget et les comptes. Les commissaires de la sous-commission ont pu avoir accès et contrôler la liste complète des opérations.

La stratégie de gestion et d'acquisition des immeubles de l'Etat est de conserver les immeubles destinés aux missions de l'Etat en propriété et d'acquérir tant que faire se peut les immeubles en location. Ce qui devrait avoir pour conséquence une meilleure maîtrise des charges.

Une analyse est réalisée lors de chaque départ naturel du personnel de nettoyage afin d'évaluer, si besoin, le recours à des prestations par des entreprises spécialisées.

Les charges sont inférieures de 4.58 mios frs par rapport aux comptes 2016. Les revenus sont inférieurs de 0,88 mio par rapport aux comptes 2016.

Remarques spécifiques

- 3030 Charge largement supérieure aux comptes et au budget et compensés par plusieurs crédits supplémentaires totalement compensés et validés par le Conseil d'Etat et la commission des finances, concernant l'engagement de personnel auxiliaire pour les chantiers archéologiques et la CADEV.
- 3102 Annonce de parution de classification de monument historique.
- 3104 Comptabilisation des achats de la CADEV, destinés à la production ou à la vente de matériel scolaire. Les ventes se font au prix coûtant. Les acquisitions se font principalement tous les quatre ans via des marchés publics.
- 3120 Le prix du mazout et du gaz retenu pour la détermination du budget était supérieur à celui réellement payé. Un suivi de l'assainissement des bâtiments et de l'impact envers les économies d'énergie fait l'objet d'une attention particulière. Augmentation de surface en comparaison des comptes 2016.
- 3132 Mandats particuliers concernant plusieurs sites archéologiques.
- 3137 Ce compte a été remis à niveau pour le budget 2018.
- 3134 Rabais exceptionnel ECA (20%) en 2015 non reporté en 2016 et acquisition de l'immeuble RTS.
- 3144 L'entretien des bâtiments correspond à 0.7 % de la valeur ECA du parc immobilier, ce qui est légèrement inférieur au taux de la Confédération. Prise en charge des travaux de sécurisation de l'Alcazar, à Territet.
- 3151 Crédit supplémentaire demandé pour réaffecter les budgets liés à la location des machines du Centre d'édition de la CADEV, qui ont été remplacées et sont maintenant propriété de l'Etat.
- 3170 Augmentation proportionnelle au personnel.
- 3706 Le SIPAL octroie et contrôle les subventions fédérales pour les travaux de restauration des monuments historiques et pour les fouilles archéologiques. Convention fédérale pour la période 2016-2020.
- 3635 Convention de législature concerne le château de Chillon à hauteur de 250'000 frs par an.
- 4309 Augmentation du volume produit par le Centre d'édition de la CADEV ainsi que des prestations facturées par le SIPAL à des tiers.
- 4430 Augmentation de 1.5 mio liée à la facturation d'un loyer à la RTS, suite à l'acquisition de l'immeuble de La Sallaz.

059 Cour des comptes

Les charges sont inférieures de 31'687 fr. par rapport aux comptes 2016. Les revenus sont identiques aux comptes 2016. La sous-commission peut constater l'extrême stabilité des comptes et du budget de la Cour des comptes

- 3030 Le but est de former des stagiaires, par contre cela se révèle ardu au vu de la complexité des audits. Une secrétaire a été engagée en CDD
- 3090 Le coût des cours de perfectionnement a été moins onéreux que budgété, suite à la participation à des cours gratuits organisés par des pairs.
- 3099 Le poste de directeur d'audit a été mis au concours
- 3100 Matériel fourni par la CADEV.
- 3160 Loyer inférieur à 2016 lié à des bâtiments mal isolés.
- 3161 Location photocopieuse.

6. Dépenses d'investissements 2017

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2017	50'888'000	16'148'000	34'740'000
Comptes 2017	41'918'269	2'158'650	39'759'619
Ecart	-8'969'731	-13'989'350	5'019'619

Dépenses nettes par Service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
051	SG-DFIRE	0	0
052	DGF	6'640'000	3'805'940
053	SAGEFI	0	0
048	SIPAL	28'100'000	35'953'679
059	CC		
Total	DFIRE	34'740'000	39'759'619

Récapitulation des éléments les plus impactant

SIPAL

I.000138.02 Château cantonal St-Maire Lausanne
 148.03 Bât. Perregaux Reconstruction Parlement
 186.01 HEIG Yverdon Ass .énergétique.
 213.01 CC3 entretien bâtiment.
 337.02/03 CE-Cité U La Pala Chavannes

I.000224.02 Payerne Gare 45
 000313.03 Orbe EPO Infrastructures
 000315.03 Synathlon

DGF

I.000204.01 Registres de l'ACV-RCPERS, RCEnt, SITI.
 204.02 Registres de l'ACV-applic. Des communes
 365.02 Désengagement du Host-fiscalité-tax. PM

Crédits d'investissements à boucler

N° d'EOTP	Désignation	N° d'EMPD	Date du décret	Montant du décret
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES				
Service des immeubles, du patrimoine et de la logistique				
I.000379.01	Acqu. parcelle 4949 Payerne cofinancé FR	189.2014	31.03.2015	1'700'000
I.000138.01	CE - Château St-Maire Conservation+rest.	411.2011	15.11.2011	2'255'000
I.000148.01	CE - Bâtiment Perregaux Lsne	029.2007	19.12.2007	850'000
I.000148.02	CE - Bâtiment Perregaux reconstruction	157.2009	19.05.2009	2'330'000
I.000148.03	Bât. Perregaux Reconstruction Parlement	018.2012	27.11.2012	15'570'000
I.000148.04	Bât. Perregaux Modification du projet	018.2012	27.11.2012	1'498'000
I.000154.01	Gymnase d'Yverdon, assainissement	056.2008	20.05.2008	18'400'000
I.000155.01	EPCL Vallée Jeunesse Lsne Ass.énerg.	320.2010	05.10.2010	5'684'000
I.000156.01	2e CC pour l'entretien des bâtiments	026.2007	15.01.2008	22'000'000
I.000189.01	CLE Epalinges Ass.énergétique	001.2012	11.12.2012	11'950'000
I.000217.01	Prison du Bois-Mermet Lsne Ass.énerg.	001.2012	11.12.2012	1'810'000
I.000221.01	Prison la Croisée Orbe Ass.énergétique	001.2012	11.12.2012	1'680'000
I.000230.01	Pl. du Château 6 Lsne Transformation	457.2012	12.06.2012	1'951'000
I.000360.01	Acqu. de 2 bâtiments Riponne et Montbeno	187.2014	10.12.2014	64'200'000
I.000574.01	Acquisition immeuble RTS La Sallaz	261.2015	15.12.2015	55'050'000

Les objets du SIPAL seront bouclés durant l'année 2017.

S'agissant des objets de la DGF dont la gestion est garantie par la DSI, les dossiers devraient être bouclés en 2017.

11.8 Ordre judiciaire vaudois

Commissaires : M. Nicolas Glauser
M. Serge Melly, rapporteur

057 Ordre judiciaire vaudois (OJV)

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont rencontré M. Eric Kaltenrieder, Président du tribunal cantonal, Mme Valérie Midili, secrétaire générale et M. Benoît Duc, responsable financier pour l'examen des comptes 2017. Les commissaires ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse des comptes et ils remercient ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

2. Récapitulation des comptes 2017

a) Comparaison avec le budget 2017

	Charges	Revenus
Budget 2017	151'809'500	86'497'300
Comptes 2017	150'257'255	86'658'105
Différence en fr.	-1'552'245	160'805
Différence en %	-1.02%	0.19%

b) Comparaison avec le budget total 2017 (y.c. les crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2017	151'809'500	86'497'300
Crédits supplémentaires	697'000	42'000
Budget total 2017	152'506'500	86'539'300
Comptes 2017	150'257'255	86'658'105
Différence en fr.	-2'249'245	118'805
Différence en %	-1.47%	0.14%

c) Comparaison avec les comptes 2016

	Charges	Revenus
Comptes 2016	149'986'077	86'382'211
Comptes 2017	150'257'255	86'658'105
Différence en fr.	271'179	275'894
Différence en %	0.18%	0.32%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Charge nette	63'599'150	65'312'200	63'603'866

3. Reports de crédits

a) 2016 sur 2017 pour un montant total de fr. 198'500.

Service public	No	Montant	Description
057 OJV	400000115	168'500	Projet Payerne 45 : acquisition de mobilier, frais de déménagement et de signalétique
057 OJV	400000188	30'000	Extension des locaux du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois

b) 2017 sur 2018

Néant

4. Remarques générales

Les éléments principaux qui ont influencé les comptes 2017 en rapport avec le budget sont une diminution des charges de personnel salarié ainsi que du personnel auxiliaire et occasionnel. À l'inverse, les charges liées à l'indemnisation des avocats d'office au pénal ainsi que des provisions et pertes sur créances effectives ont dépassé le budget. Enfin, les revenus ont très légèrement dépassé le budget.

Revenus d'écarts significatifs

La diminution des charges constatée par rapport au budget voté par le Grand Conseil est surtout causée par des charges de personnel réduites (groupe 30, -1,9 mio), principalement liées à des vacances de postes. En revanche, le groupe 31 charges de biens et de services et autres charges d'exploitation est plus élevée que prévu de 0,4 mio. Cette hausse provient encore une fois principalement d'une augmentation des charges liées à l'indemnisation des avocats d'office au pénal (+ 0,3 mio) et des provisions et pertes sur créances effectives (+ 0,6 mio). Certains autres comptes du groupe 31 montrent également des soldes négatifs par rapport au budget, mais de moins grande ampleur : indemnités aux curateurs privés, frais de mobilier, rémunération des intervenants extérieurs, dépens à charge de l'état, pour un total de 0,5 mio. Ces augmentations sont en partie compensées par des diminutions dans les imprimés et publications (-0,2 mio), loyers (-0,2 mio), frais d'expertise (-0,1 mio) notamment.

Les revenus sont globalement stables (+0,2 mio) par rapport au budget voté par le Grand Conseil. Toutefois, des disparités sont constatées entre les deux principales natures de recettes. En effet, les émoluments administratifs ont été plus élevés que prévu (+1,45 mio), reflet de l'activité soutenue des offices de poursuites et des faillites, ainsi que de l'Office du registre du commerce. Les émoluments des tribunaux diminuent par contre de 1,3 mio. Cette diminution est principalement due à la baisse marquée des émoluments de la Cour civile du Tribunal cantonal, dont les recettes depuis le changement de compétence introduit par la réforme de la procédure civile au 01.01.2011 sont essentiellement alimentées par la liquidation des dossiers de l'ancienne procédure. Cette Cour arrive au terme de la liquidation des dossiers générateurs de recettes significatives.

5. Thème d'étude

S'agissant de l'OJV, les prestations de l'État déléguées à des tiers hors canton de Vaud sont essentiellement certains placements de mineurs et certaines détentions préventives.

Placements des mineurs

- Le Tribunal des mineurs procède à des placements ou à des mises en observation avant jugement, qui sont également comptabilisés sur le compte 3135 de l'OJV. En principe, les frais d'exécution des peines et mesures sont supportés par le SPJ. Toutefois, des frais d'exécution de prestations personnelles des mineurs sont également comptabilisés à l'OJV.
- Le choix de l'établissement est davantage dicté par la spécialisation des institutions de placement en lien avec les problèmes du mineur, que par la localisation de l'institution. Disposer de toute la panoplie d'institutions dans le canton de Vaud générerait des coûts prohibitifs, et se concentrer sur les institutions vaudoises provoquerait une prise en charge non optimale de certains mineurs.

- Ces frais hors administration cantonale se sont élevés en 2017 pour l'OJV à 3'371'914 fr. dont 915'723 fr. pour le centre de Valmont (géographiquement dans le canton), 2'269'973 fr. pour d'autres institutions (géographiquement dans et hors canton), 186'218 fr. pour des prestations d'exécution de prestations personnelles, dont 158'023 fr. auprès de la Fondation vaudoise de probation.

Détention préventive des majeurs

- L'exécution des détentions préventives, dans et hors canton, est de la compétence du SPEN.
- En principe, les détentions préventives se font dans les établissements cantonaux. Une détention hors canton est généralement décidée afin d'éviter un risque de collusions entre détenus lors des phases d'instruction et de jugement. Seule l'augmentation du nombre d'établissements de détention préventive dans le canton peut diminuer de manière significative les détentions hors cantons.
- Les frais de détention préventive hors canton sont refacturés régulièrement par le SPEN au service qui en a l'autorité, à savoir au Ministère public pendant la phase d'instruction et à l'OJV durant la phase de jugement. En revanche, les détentions préventives dans le canton ne sont pas facturées par le SPEN.
- L'OJV ne fait ainsi que payer les cas de détentions préventives hors canton qui se prolongent en phase jugement. En 2017, le montant des détentions hors canton s'est élevé pour l'OJV à 507'946 fr.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2017	1'100'000	0	1'100'000
Comptes 2017	1'191'127	0	1'191'127
Ecart	91'127	0	91'127

11.9 Secrétariat général du Grand Conseil

Commissaires Mme Claire Richard
M. Alberto Cherubini, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Notre sous-commission a rencontré M. Igor Santucci, secrétaire général, ainsi que M. Sylvain Jaquenoud, secrétaire général adjoint. Qu'ils soient remerciés pour les informations fournies et les réponses apportées à nos questions.

2. Récapitulation des comptes 2017

a) Comparaison avec le budget 2017

	Charges	Revenus
Budget 2017	8'469'000	4'000
Comptes 2017	8'072'521	26'896
Différence en fr.	-396'479	22'896
Différence en %	-4,68%	572,39%

b) Comparaison avec le budget 2017 (y.c. les crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2017	8'469'000	4'000
Crédits supplémentaires	0	0
Budget total 2017	8'469'000	4'000
Comptes 2017	8'072'521	26'896
Différence en fr.	-396'479	22'896
Différence en %	-4,68%	572,39%

c) Comparaison avec les comptes 2016

	Charges	Revenus
Comptes 2016	7'296'570	2'979
Comptes 2017	8'072'521	26'896
Différence en fr.	775'952	23'917
Différence en %	10,63%	802,81%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Charge nette	8'045'626	8'465'000	7'293'591

3. Reports de crédits

a) 2016 sur 2017

Service publié	Montant	Description
058 SG-GC	108'000	Financement de projets particuliers

b) 2017 sur 2018

Aucun.

4. Remarques sur les comptes

3050 La Caisse de compensation a ristourné quelque 60'000 fr., somme portée en déduction des charges de ce poste.

4260 Recette importante et unique due à l'organisation de l'assemblée annuelle de la Société suisse pour les questions parlementaires : cette recette non récurrente explique le taux peu usuel d'augmentation des revenus, tant par rapport au budget 2017 qu'aux comptes 2016.

5. Dépenses d'investissement

Aucune.